

ARTICLES MAI-JUIN 2013

ECONOMIE

Onze logiques économiques qui changent le monde

Tout changement social doit concevoir son économie. Et alors que s'ouvre aujourd'hui à Paris le [OuiShareFest](#), premier événement européen entièrement dédié à [l'économie collaborative](#), j'avais envie de donner suite à [ce billet](#) et faire le point sur un ensemble de termes qui reviennent souvent dans l'actualité pour qualifier les modèles économiques émergents et à venir qui cherchent à fournir des réponses aux enjeux du siècle.

L'économie coopérative

Commençons avec le plus ancien de ces modèles, qui relève de l'économie sociale et solidaire. Les premières coopératives de consommation sont apparues à la fin du XVIIIe siècle afin de promouvoir une économie plus sociale. À l'époque, les consommateurs se regroupaient pour acheter en gros des biens de consommation en donnant à chaque membres le droit d'exercer des droits et des devoirs.

Dans cette économie sociale, des groupements de personnes visent à satisfaire des attentes collectives: des réseaux coopératifs aussi variés que celui des magasins Biocoop, des fournisseurs d'électricité comme Enercoop ou une banque comme le Crédit coopératif (dont la logique reprend celle des coopératives de production) proposent plus que des biens et des services : ils offrent des garanties sur la qualité des produits, les modes de production, le respect de l'être humain et de l'environnement, la garantie d'un prix juste, et au final une autre vision de la société.

En ce sens, la logique n'est pas anticapitaliste, mais a-capita-liste: ces initiatives ne sont pas en opposition au capital, mais dans sa négation, et la personne humaine remplace le capital dans la finalité de l'action collective des hommes.

Pour Jean-François Draperi, spécialiste du mouvement mutualiste et coopératif, ce mode de fonctionnement permet surtout d'assurer la cohérence des sociétés: *"L'entreprise d'économie sociale renoue le lien entre les actifs et le capital. Elle réunit en association des personnes volontaires, chacune disposant d'une voix et d'une seule dans la prise de décision indépendamment des différences d'investissement financier. Le bénéfice réalisé n'est pas considéré comme un profit, mais comme un excédent de gestion sur lequel l'entreprise constitue des réserves impartageables et inaliénables"*, explique-t-il dans [Rendre possible un autre monde](#).

Dotée maintenant d'un ministère, ce secteur a créé 400 000 emplois nouveaux (davantage que le secteur privé traditionnel) en dix ans et avance actuellement sur la question de ses liens avec l'entrepreneuriat social (sous l'impulsion du [Mouves](#), notamment) pour savoir si une acceptation plus large des statuts de l'ESS et de la gestion des profits peut être entendue (voir le tableau suivant pour saisir les nuances)

Entrepreneuriat social	Économie sociale
Action d'un entrepreneur	Action collective (l'innovation découle de la coopération entre plusieurs individus)
Système de concours et de prix pour détecter les qualités de personnes à intégrer dans les réseaux	Des élections fédèrent les membres selon le principe «une personne, une voix»
L'entrepreneuriat social émane de grandes entreprises capitalistes, de cabinets de consultants, de philanthropes et d'écoles de commerce	L'Ess émane des classes populaires et moyennes, de petits entrepreneurs ou d'agriculteurs qui se réunissent, de militants de l'éducation populaire, de l'action sociale et culturelle, etc.
Centré sur une finalité sociale ou environnementale	L'Ess ambitionne d'intervenir dans toute l'économie
Une finalité humanitaire, au bénéfice d'une population pauvre ou démunie	Une finalité humaniste, d'émancipation ou d'accomplissement d'acteurs participants
Pas d'attention particulière aux statuts	Les statuts des groupements de personnes sont des acquis sociaux nécessaires (mais insuffisants) pour garantir la possibilité d'entreprendre sans constituer une société de capitaux
L'entreprise est vue comme un contrat en accord avec la théorie des parties prenantes	L'entreprise est conçue comme une institution sociale
Les entrepreneurs de l'entrepreneuriat social sont reliés aux grandes sociétés de capitaux et à leurs fondations par un soutien financier, en gestion ou en communication	L'Ess offre un cadre aux petites comme aux grandes entreprises, ses partenariats privilégiés sont les petites entreprises, les collectivités publiques, les syndicats
Logique pyramidale cocréative	Logique collaborative reposant sur un esprit collectif
D'après J.-F. Draperi, <i>L'économie sociale et solidaire, une réponse à la crise ?</i>	

Tableau extrait du livre *Vive la Corévolution !*

L'économie positive

Définie par Maximilien Rouer et Anne Gouyon dans *Réparer la planète, la révolution de l'économie positive* (publié en 2005), l'économie positive se définit par rapport à l'**économie négative** (qui dégrade l'environnement et domine actuellement), l'**économie neutre** ("celle des écologistes des années 70, moins polluante mais qui ne résout en rien les problèmes environnementaux existants" résume M. Rouer [dans cet entretien](#)) et la **positive, qui se veut réparatrice de l'environnement tout en générant des profits**. Comme Maximilien Rouer le précise également dans [cet article](#), cette économie s'applique "à tous les secteurs aussi bien les transports que le bâtiment, l'agriculture, l'énergie ou encore les biens de consommation. Elle déssectorise l'environnement. Elle le passe d'une logique sectorielle à une logique mainstream et fait évoluer nos repères scientifiques, technologiques, économiques et financiers. Au point de questionner la vulnérabilité des modèles d'affaires, des produits et des services existants."

Aujourd'hui, le terme a été repris par Jacques Attali, notamment dans le cadre du [LH Forum](#) dont la première édition s'est déroulée en septembre 2012 au Havre et qui devrait mettre à l'honneur [un rapport sur le sujet](#) dans sa prochaine édition, en septembre 2013.

L'économie circulaire

Voilà une forme économique qui fait également parler d'elle ces temps-ci. Entre les travaux lancés par [la fondation Ellen MacArthur](#), le nouvel [institut de l'économie circulaire](#) créé en octobre 2012 à Paris, les travaux de l'[Institut Inspire](#) et l'ouverture d'une [chaire de recherche intitulée "business as unusual"](#) dédiée au sujet par Euromed Management, les moyens ne sont jamais trop peu nombreux pour faire avancer le concept expliqué de manière claire et succincte dans la vidéo pédagogique suivante :

Si cela vous intéresse, la Fondation Ellen MacArthur a publié en janvier 2013 une [bibliothèque d'études de cas](#) identifiant les entreprises qui ont amorcé une transition vers l'économie circulaire.

L'économie de la fonctionnalité

Liée à l'économie circulaire mais différente tout de même, **l'économie de la fonctionnalité repose sur la vente de l'usage d'un produit et des services associés plutôt que sur la vente du produit lui-même.** Comme le précise à juste titre [la page Wikipédia](#), "c'est la recherche normative de gains environnementaux et/ou sociaux qui distingue l'économie de la fonctionnalité de la servicisation classique".

En France, le club économie de la fonctionnalité suit de près ces sujet, et l'Institut Inspire travaille actuellement avec la région PACA sur une guide méthodologique (la méthode NOVUS, Nouvelles Opportunités Valorisant l'Usage et le Service) "visant à préparer le territoire à une transition vers une économie plus sobre en ressources naturelles, tout en étant créatrice de plus de valeurs et de nouveaux emplois". Parmi les pionniers de cette approche, les plus connus sont, en France, Michelin (qui loue des pneus à ses clients professionnels) et, à l'international, Interface (qui propose une offre de location de moquette, pour ses clients professionnels là aussi).

L'économie collaborative

Aujourd'hui au coeur du OuiShareFest, demain au centre de la conférence Le Web London, nous sommes en plein *boom* de l'économie collaborative, cette économie qui valorise l'accès sur la propriété et favorise les échanges pair-à-pair (*peer-to-peer*, entre personnes).

Plus de 1000 initiatives ont été recensées dans le monde par le site collaborativeconsumption.com et les experts réunis aux OuiShareFest estiment qu'[un nouveau monde est en marche](#) tout en étant conscients du besoin d'asseoir les valeurs et l'identité du mouvement: les adeptes de ces nouveaux modes de consommation ne remettent pas forcément en cause le fait de consommer, et ils n'y viennent pas pour les mêmes raisons. Alors qu'il gagne en maturité, le mouvement doit aussi "gagner en visibilité" ainsi que le soulignait ce matin Jean-Baptiste Roger, de la [Fonderie](#), en introduction du festival.

Chose intéressante, l'ère du collaboratif donne une autre perspective au déploiement des logiques coopératives décrites ci-dessus. L'alliance du socle de valeurs formalisées dans l'économie sociale et solidaire avec la souplesse et l'agilité des logiques collaboratives ouvre clairement la voie d'un nouveau paradigme économique et social.

L'économie contributive

Le philosophe Bernard Stiegler, qui suit aussi de près les transformations du monde, aime parler pour sa part d'économie contributive et explique en quoi notre prochain modèle du travail sera ancré sur le savoir et non plus sur le modèle consumériste. Un exemple ? *"Dans le champ énergétique, le contributif est très très important. Il y a plusieurs types de contributeurs. Les individus, d'abord. Moi, par exemple, j'ai un moulin. Je peux aussi mettre 300 m2 sur mes toits de photovoltaïque. Je peux revendre 3-4 fois ma consommation. Mais je ne le fais pas parce que les conditions de sécurité pour le faire sont telles qu'il faudrait que j'investisse beaucoup d'argent"*, expliquait-il à [Rue89](#) en février 2013.

Avec une question clef: comment sortir de l'attitude de consommation ? Car le modèle économique actuel est devenu toxique pour les gens et pour l'environnement et nous devons nous orienter dans une *"ère du travail contributif, où le contributeur n'est ni simplement un producteur, ni simplement un consommateur"*.

Et attention, "l'économie coopérative n'est pas contributive mais c'est une nouvelle version, m'a expliqué le philosophe en mars 2013. C'est plus profond car l'économie coopérative ne change pas fondamentalement l'économie industrielle, telle que pensée initialement, elle se développe à côté du modèle industriel". L'économie de la contribution est un modèle industriel coopératif qui n'est donc pas "à part" tout en faisant la promotion du logiciel libre et de tout ce qui procède de la décentralisation et de la mise en réseau décentralisé (dans le champs de l'énergie notamment).

Le hic, c'est que "les politiques n'ont pas de vision industrielle de cette question, et les gens de l'économie sociale et solidaire ont tort de ne pas mettre cela sur le plan industriel" estime le philosophe. Et *"si l'économie collaborative fait partie de l'état d'esprit contributif, mais elle ne doit pas trop diaboliser les logiques descendantes et pyramidales"* estime-t-il également, **en annonçant non pas la fin du travail mais sa renaissance.**

L'économie horizontale

Pour Daniel Kaplan, de la FING, il serait préférable de ne pas parler d'économie collaborative à tort et à travers: "les individus qui s'engagent dans ces pratiques (ebay, le car sharing, ...) ne se disent pas qu'ils "collaborent", ils cherchent à réaliser des actions de façon plus rapide, moins coûteuse ou plus satisfaisante. Et l'essentiel de la valeur économique est capté par un intermédiaire" expliquait-il à [WithoutModel](#) il y a quelques semaines.

A ses yeux, il s'agit plus d'économie horizontale, alors que la collaboration serait réservée à ceux qui échangent des produits des biens ou des services en dehors de la sphère marchande. Mais bien plus encore, "l'univers du Do it Yourself, des makers et des Fablabs révèle une autre tendance qui peut transformer en profondeur le modèle industriel. Ces émergences annoncent à minima une évolution importante de la conception et du prototypage ; sans doute une transformation du cycle de vie des produits et de sa gestion ; et peut-être, dans certains domaines, un nouveau mode de production et d'assemblage". Ainsi, les processus deviennent plus fluides, comme l'explique d'ailleurs depuis longtemps Joël de Rosnay, notamment dans [Surfer la Vie](#) ou Jeremy Rifkin lorsqu'il parle d'économie latérale.

L'économie quaternaire

Pour l'économiste Michèle Debonneuil interrogée début janvier dans cet article de Laure Belot dans Le Monde, nous voyons émerger aujourd'hui des pionniers d'une économie "quaternaire". "Les nouvelles technologies sont pleines de potentialités et le Bon Coin est une illustration embryonnaire de tout ce qu'il va être possible de faire grâce à ces nouveaux échanges sur Internet et sur mobiles. Ces technologies vont permettre de décupler les capacités mentales des hommes comme les technologies de la mécanisation ont permis de décupler leurs capacités physiques" estimait-elle alors.

La limite, selon elle, est le risque de revenir à une économie de troc "qui ferait fi de l'apport réel de l'économie de marché". Aussi les entreprises doivent-elles intégrer ces nouvelles logiques dans leurs façon de faire, en étant plus ouverte aux nouveaux besoins des consommateurs, et entrer dans l'ère de la co-création. Sans oublier qu'"il s'agit, avec les technologies numériques, de passer d'une économie de l'"avoir plus" à une économie de l'"être mieux"' souligne la chercheuse.

L'économie open source

Autre modèle dont on entend parler de plus en plus, celui inspiré des modèles open source très développé dans les logiciels informatiques. Aujourd'hui nous voyons émerger de [l'open hardware \(matériel libre\)](#) et il est possible de concevoir des [voiture open-source](#), des [tracteurs open source](#), des [bateaux open source](#) pour nettoyer les dégâts liés aux marées noires.

Ici, l'idée est de partager le savoir, de l'enrichir, de le compléter, d'en faciliter la reproduction et la progression en jouant sur la créativité de chacun et la transparence. Le mouvement des makers cher à [Chris Anderson](#) (et à Joël de Rosnay, qui utilise le terme "doueur") participe aussi de cette dynamique collective ouverte.

Si le sujet vous intéresse, cet [article de Mathilde Berchon](#), publié en octobre 2012 sur Owni offre un panorama utile.

L'économie symbiotique

Définie par Isabelle Delannoy, l'économie symbiotique tend à intégrer l'ensemble des modèles décrits ci-dessus. "L'émergence parallèle et non concertée de ces modèles montre qu'un vrai nouveau souffle irrigue notre époque et avance de façon autonome et forte, rassemblant de plus en plus d'industriels, de territoires, de citoyens et de consommateurs dans un mouvement qui a dépassé les signaux faibles" peut-on lire [sur ce site dédié](#). Leur point commun ? Coupler la rentabilité économique avec la restauration des écosystèmes et la résilience sociale. **Ce qu'ils peuvent atteindre ensemble ? Une toute nouvelle voie pour le développement durable**, un développement où l'homme ne fait pas "moins pire" mais "bien".



Fig 1 : les 6 principes communs aux modèles économiques durables émergents : une économie symbiotique» Isabelle Delannoy, D.O. Guezou -conseil en modèles économiques durables émergents

L'économie Symbiotique

Au total, **six principes fonctionnant en synergie guident cette économie**. Du biomimétisme (ou [économie bleue](#)) en faisant appel à l'intelligence des écosystèmes à la parcimonie en passant par une économie plus propre (non polluante), relocalisée et diversificatrice, l'économie symbiotique fournit une boussole permettant d'évaluer des projets existants, construire des outils d'amélioration et de pilotage de nouveaux projets. "Elle permet aussi de proposer de nouveaux indicateurs de mesure de la restauration écologique, économique et sociale" explique Isabelle Delannoy.

La décroissance

Souvent décriée et critiquée (et trop idéologisée), la décroissance (ou sobriété heureuse, petite déclinaison) est un modèle qui mérite pourtant qu'on l'étudie. Les travaux de [Serge Latouche](#) sont très utiles pour bien comprendre leur logique, et le livre [Un projet de décroissance – Manifeste pour une dotation Inconditionnelle d'Autonomie](#) publié début 2013 offrira un [regard politique](#) sur ce projet de société.

Mais pour bien comprendre les enjeux d'une société décroissante, je vous conseille vivement de lire [Tim Jackson](#) : avec de nombreux chiffres à l'appui et un long travail de concertation, il montre dans [Prospérité sans croissance](#) comment il est possible aujourd'hui de changer de modèle sans pour autant revenir à une économie de la bougie, oui oui.

En attendant, cette liste reste incomplète et ces modèles se nourrissent les uns les autres. Gardez donc vos antennes en alerte, de nouveaux concepts apparaissent au quotidien en cette période de transition. De quoi nourrir la réflexion et les alternatives d'avenir, non ?

Anne-Sophie Novel / [@SoAnn](#) sur twitter

///

ENVIRONNEMENT

Vives inquiétudes autour d'une unité de mesure du réchauffement climatique

Le Monde.fr avec AFP | 02.05.2013 à 16h55

Tout comme l'échelle de Richter permet de mesurer les magnitudes d'un séisme, "la courbe de Keeling" – du nom du scientifique américain Charles Keeling – évalue le réchauffement de la planète par le taux d'émission de CO₂ dans l'air. Le célèbre instrument de mesure est en passe d'atteindre un nouveau cap, puisqu'il risque de dépasser les 400 ppm (parties par millions), à savoir le plus fort taux de concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère jamais enregistré à ce jour.

"Ce seuil de 400 ppm a le même type de signification qu'un indice boursier" qui dépasserait un niveau symbolique, explique à l'AFP Ralph Keeling, qui poursuit les travaux de son père. "Il est d'abord important pour la perception que les hommes ont du changement en cours. C'est un jalon", estime-t-il. Depuis les premières mesures, établies à 316 ppm, la courbe croît sans discontinuité.

Le climatologue Jean Jouzel se montre moins alarmiste pour qui la valeur moyenne annuelle de 400 ppm "devrait être atteinte dans deux ou trois ans".

Lire notre article : [En Europe, les vignerons s'adaptent déjà au changement climatique](#)

Un seuil qui inquiète en revanche Christiane Figueres – responsable à l'ONU des questions climatiques – en appelant à *"un sens de l'urgence plus fort"*. L'objectif fixé par la communauté internationale est de contenir le réchauffement à 2 °C par rapport aux niveaux pré-industriels. Or, 400 ppm de CO₂ met déjà la planète sur la trajectoire d'une hausse moyenne de 2,4 degrés, selon le dernier rapport des experts de l'ONU sur le climat (GIEC).

Selon Ralph Keeling, la dernière fois que la planète a connu une concentration de plus de 400 ppm de CO₂, c'était il y a entre 3 et 5 millions d'années durant l'ère du pliocène.

///

POLITIQUE SOCIETE

La moitié des Français croient aux théories du complot

LE MONDE | 03.05.2013

Par Jonathan Parienté

Pour la moitié des Français, *"ce n'est pas le gouvernement qui gouverne" car "on ne sait pas en réalité qui tire les ficelles"*. Vieilles histoires que celles des théories des complots en tout genre qui fleurissent, puis vont et viennent au gré et de l'actualité et des moyens de communication.

Pour la première fois, une étude d'ampleur, dont *Le Monde* a la primeur, a été réalisée en France pour savoir qui sont les adeptes des théories conspirationnistes et quels groupes sont soupçonnés de manoeuvrer en coulisse pour dominer un secteur, voire le monde entier. L'étude a été lancée dans plusieurs pays par le think tank britannique [Counterpoint](#) ; elle a été financée par l'Open Society, la fondation du milliardaire américain George Soros.

Cette enquête a été menée en marge de la traditionnelle enquête postélectorale du Centre de science politique de Science Po, le Cevipof. Deux questions ont été ajoutées à celles, plus classiques, concernant les revenus, la composition du foyer ou les votes aux dernières élections. Elles ont été posées, en mai 2012, par Opinion Way à quelque 2 500 personnes.

Les résultats que nous publions montrent que l'adhésion aux différents énoncés conspirationnistes varie davantage en fonction de l'orientation politique qu'en fonction d'autres facteurs comme le niveau d'éducation, ce qui a plutôt surpris les auteurs de l'étude.

"DÉTERMINANTS POLITIQUES"

"Il existe beaucoup de travaux sur le conspirationnisme en histoire des idées ou en psychologie sociale, mais pas, à notre connaissance, d'étude toute simple sur les gens qui croient à ces théories, sans les considérer comme une pathologie", avance Joël Gombin, doctorant en sciences politiques à l'université d'Amiens, qui a rédigé, au début de l'année, l'analyse de ces données pour le compte de Counterpoint. *"Les déterminants ne sont pas aussi mécaniquement liés au niveau d'éducation qu'on le pensait. Le niveau d'éducation joue, mais pas autant que les déterminants politiques qui sont extrêmement puissants."*

Il apparaît que 22 % des sondés sont *"totalement d'accord"* avec l'énoncé, *"Ce n'est pas le gouvernement qui gouverne la France ; on ne sait pas en réalité qui tire les ficelles"* et 29 % sont *"plutôt d'accord"*. Une courte majorité, 51 %, approuve donc l'énoncé, présenté sous la forme d'une question basique, et rédigée de telle sorte qu'elle soit suffisamment large pour *"saisir une attitude générale"*.

Les résultats varient à peine selon l'âge, le sexe ou le lieu de vie des sondés. En revanche, l'adhésion à l'énoncé est très sensible chez les personnes qui se définissent elles-mêmes comme d'extrême gauche ou d'extrême droite. Cette proximité avec les extrêmes politiques se traduit par une forte adhésion à l'énoncé de ceux qui ont voté, à la présidentielle, pour Marine Le Pen et – dans une moindre mesure – pour Jean-Luc Mélenchon.

Ainsi, 72 % des personnes interrogées qui disent avoir voté pour Marine Le Pen considèrent, à des degrés divers, que *"l'on ne sait pas qui tire les ficelles"*. Par comparaison, ils sont 58 % chez les abstentionnistes et 56 % chez les électeurs de Jean-Luc Mélenchon.

"Il existe une logique d'intégration au système politique, analyse Joël Gombin. Il y a d'un côté les partis politiques présentés comme légitimes, et de l'autre ceux qui ne le sont pas. L'électorat de Jean-Luc Mélenchon est à mi-

chemin, mais celui de Marine Le Pen est clairement en opposition au "système". Il existe quelque chose de commun entre les théories conspirationnistes, qui consistent à mettre le doute sur ce qui est communément admis, et cette opposition au système."

Cette corrélation entre d'un côté un vote d'extrême droite ou de gauche radicale et de l'autre les thèses conspirationnistes se vérifie dans la suite de l'enquête, qui a consisté à demander si tel groupe ou tel autre est à même de *"tirer les ficelles"*.

Toute tendance politique confondue, les trois quarts des sondés estiment que c'est la finance internationale qui dirige le monde. Un monde qui serait également aux mains des médias – un énoncé auquel adhèrent près de 45 % des sondés – et de pays étrangers en mal de domination – pour 44 % d'entre eux. Viennent ensuite la conspiration ourdie par des *"groupes secrets tels que les francs-maçons"* (27 % d'approbation) et *"certains groupes religieux"* (20 %).

En dehors de la question sur la finance internationale, c'est parmi les électeurs de Mme Le Pen que l'on est le plus à même de croire à ces théories, et en premier lieu à celles selon lesquelles un groupe secret comme les francs-maçons ou certains groupes religieux cherchent à diriger le monde.

Ce type d'étude est monnaie courante aux Etats-Unis – on y apprend que 28 % des sondés croient à un *"nouvel ordre mondial"* qui s'apprête à diriger la planète. Mais c'est une première en France, qui permet d'esquisser le portrait de celles et ceux qui croient en ces théories. Prochaine étape : Counterpoint envisage d'étudier les relations et les liens entre les différentes théories du complot.

Jonathan Parienté

Les électeurs écologistes et la "finance internationale"

A la question de savoir si la finance internationale cherche à tirer dans l'ombre les ficelles du monde, 76 % des personnes sondées par Counterpoint ont répondu un "oui" franc et massif. *"Leur profil est très marqué, il ne ressemble pas du tout à celui de ceux qui croient aux autres théories"*, avance Joël Gombin, doctorant en sciences politiques à l'université d'Amiens. Ce sont les électeurs d'Eva Joly, la candidate d'Europe Ecologie-Les Verts, qui se distinguent, avec 86 % d'adhésion, alors qu'ils sont parmi ceux qui croient le moins à la domination d'autres groupes. Mais la finance internationale fait-elle partie d'un complot ? D'après Joël Gombin, une théorie du complot met en jeu *"un petit groupe secret dont les membres sont identifiés"*. Or, *"la finance n'est pas personnalisée, on est davantage dans le domaine du systémique"*.

///

CULTURE**Street art, le mur de l'argent**

LE MONDE CULTURE ET IDEES | 02.05.2013 Par Frédéric Joignot



C'est un garçonnet pieds nus, en chemise déchirée, cousant à la machine une guirlande de petits drapeaux anglais. Le pochoir s'appelle *Slave Labour* ("travail d'esclave"). D'un mètre carré environ, il a été peint en juin 2012 sur un mur de Haringey, dans le nord de Londres, pour se moquer des festivités du Jubilé de diamant de la reine.

Les médias britanniques l'ont beaucoup montré. Son auteur est le plus coté et le plus célèbre des artistes de rue du Royaume-Uni, l'invisible Banksy. On retrouve sa patte : de l'émotion et un humour noir très politique.

Au cours du week-end des 16 et 17 février, *Slave Labour* disparaît, découpé dans le mur, à la grande surprise des habitants. Quelques jours plus tard, il est mis aux enchères pour 500 000 dollars (375 000 euros) sur le catalogue de la salle de ventes Fine Art Auctions Miami, aux Etats-Unis.

Aussitôt, Alan Strickland, membre du conseil du quartier de Haringey, écrit au Arts Council d'Angleterre, chargé de la promotion et de la défense des artistes anglais, pour lui demander de s'opposer à la vente. Il lance sur Twitter la pétition *Saveourbanksy* ("sauvez notre Banksy") : *"La communauté de Haringey estime que cette oeuvre lui a été donnée gratuitement, et qu'elle doit la garder."*

LEVÉE DE BOUCLERS

Rapidement, l'affaire du Banksy découpé de Londres agite la presse anglaise et américaine. Le propriétaire de Fine Art Auctions Miami, Frederic Thut, s'explique le 22 février au *Guardian* : *"Il a été dit que l'oeuvre a été volée, c'est faux."* Selon lui, *"tout a été vérifié à 150 %"*. *Slave Labour* est en possession d'un "collectionneur bien connu", dont il refuse de donner le nom. Les jours suivants, dans un droit de réponse envoyé à plusieurs journaux, il précise : l'oeuvre a été vendue par le "propriétaire du mur". Tout est donc, selon lui, légal.

Début mars, pourtant, la vente aux enchères est annulée. Gênée par la levée de boucliers au Royaume-Uni, la galerie de Miami préfère attendre. Pendant ce temps, chez les artistes de rue, dans la presse, parmi les galeristes et les collectionneurs, on s'interroge. Le pochoir découpé appartient-il au propriétaire du mur ? A la communauté de Haringey, au titre de "bien public" ? Ou à Banksy ?

Qu'en dit Banksy lui-même ? Fidèle à sa légende de pirate de l'art, il parle quand bon lui semble, n'est représenté par aucun agent ; personne ne sait qui il est. La galerie de Miami affirme qu'il ne s'est pas manifesté.



En fait, l'artiste est intervenu à sa façon : dans la rue. Fin février, le pochoir d'un rat noir d'une quinzaine de centimètres de haut apparaît à côté du trou où était peint *Slave Labour*. Ce rat porte une pancarte : "Why?"

Est-il l'oeuvre de Banksy ? Très probablement, selon les connaisseurs. C'est bien l'un de ses rats gras, à longue moustache, portant un slogan, qu'il a peints ces dernières années dans tout Londres pour dénoncer la présence policière, le chômage ou les caméras de surveillance.

Toutes ces interrogations soulèvent une question de fond : à qui appartiennent les productions du street art - tous les graffitis, les tags, les pochoirs, les affiches, les sérigraphies, les muraux faits pour la rue, souvent apposés de manière illégale, et auxquels la société a longtemps refusé l'appellation même d'art ?

A LA LISIÈRE DE LA LÉGALITÉ

"C'est un art qui, par définition, porte atteinte aux droits de propriété, explique l'avocat Pierre Lautier, qui défend plusieurs artistes de rue. Le street art est toujours à la lisière de la légalité et ne peut prétendre être régi par le droit d'auteur classique. Les artistes ont pleinement conscience de ces contraintes. Comment pourraient-ils faire jouer leur droit d'auteur alors qu'ils risquent des poursuites pour dégradation de biens ?"

Tags et pochoirs sont en effet considérés en France comme du vandalisme par le code pénal, qui sanctionne *"le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain"*.

Leurs auteurs, pourchassés par les "brigades antitags" en France comme au Royaume-Uni, encourrent une peine maximale de cinq ans de prison et une amende proportionnelle aux dégâts commis. Bien souvent, les tagueurs surpris écotent en fait d'un sursis, d'une amende ou d'un travail d'intérêt général.

DROIT PATRIMONIAL, DROIT MORAL

Pour certains avocats, cette interdiction légale a de lourdes conséquences sur le droit d'auteur des artistes, qui se divise en un droit patrimonial (vendre, reproduire et représenter une oeuvre) et un droit moral (défendre le caractère personnel de la création).

Selon Pierre Lautier, l'illégalité d'une oeuvre prive automatiquement l'artiste de son droit d'auteur. *"Un arrêt de la Cour de cassation du 28 septembre 1999 précise qu'une oeuvre "bénéficie de la protection accordée par la loi sur la propriété littéraire et artistique" uniquement "en l'absence de preuve de son caractère illicite". "Pour lui, un artiste de rue ne peut donc pas revendiquer de droit d'auteur sur une oeuvre murale : elle appartient au propriétaire du mur.*

L'avocat Emmanuel Pierrat, qui traite aussi des litiges du street art, n'est pas d'accord avec cette analyse. *"Un artiste conserve un droit d'auteur qui prime sur le droit du propriétaire du mur, estime-t-il. Ce droit est reconnu par la convention de Berne modifiée, signée en 2012 par 165 pays."*

Si, comme à Londres, le propriétaire découpe une création de rue pour l'exposer et la vendre, il malmène le droit moral de l'artiste, estime M^ePierrat. *"Ce droit protège l'esprit d'une oeuvre et le contexte où elle s'inscrit. Si Banksy considère que Slave Labour est une oeuvre faite pour la rue et doit y rester, il peut porter plainte en Angleterre, où le droit moral de l'artiste est reconnu. Il pourrait attaquer au pénal ceux qui ont découpé la peinture et toute la filière qui a permis qu'elle soit sortie du Royaume-Uni."*



MAQUIS JURIDIQUE

Si leurs positions diffèrent, les deux avocats s'accordent sur un point : le street art est un véritable maquis juridique. Le propriétaire d'une maison graffitée ou peinte sans son accord possède ainsi, selon Emmanuel Pierrat, *"un statut légal bizarre"* : il peut recouvrir toutes les peintures, même celles des célébrités du street art, sans être poursuivi pour destruction d'oeuvre d'art, mais il n'a pas aucun droit sur les oeuvres.

"Il existe un véritable vide juridique, ajoute Pierre Lautier. Le street art oppose droit d'auteur, droit pénal et droit de propriété. En cas de litige, ils s'affrontent."

De son côté, pour justifier sa mise aux enchères, la salle de ventes de Miami avance un argument de principe qui concerne le street art tout entier. Banksy aurait, selon elle, perdu son droit d'auteur parce qu'il a peint *Slave Labour* dans la rue, l'abandonnant en quelque sorte.

"C'est l'idée selon laquelle le street art serait une forme de "copyleft", une oeuvre laissée à disposition, en libre accès, comme certains logiciels informatiques, analyse M^e Pierrat. Mais cela ne tiendrait pas dans un procès. Il faut un contrat signé pour reconnaître le copyleft, tout comme le copyright."

Ces principes valent pour la France et le Royaume-Uni. Mais la vente du Banksy découpé a eu lieu aux Etats-Unis, un pays qui ne reconnaît pas de droit moral aux créateurs.

Les marchands d'art américains affirment donc que si le propriétaire d'un mur leur confie une peinture, ils la possèdent. Banksy en a d'ailleurs déjà fait l'expérience : en août 2011, il avait bataillé contre les propriétaires et les galeristes américains au sujet de deux pochoirs réalisés en 2007 à Bethléem, en Cisjordanie - *Stop & Search* (un trompe-l'oeil montrant une petite fille fouillant un militaire) et *Wet Dog* (un chien s'ébrouant).

"PAS BESOIN DE L'AUTORISATION DE BANKSY"

Ces pochoirs avaient été découpés, puis exposés par la galerie Keszler, à Southampton, une des villégiatures préférées des traders de Wall Street. La pièce *Stop & Search* et son morceau de mur, qui pèse 1,4 tonne, n'a pas encore été vendue, mais elle a été estimée à 450 000 dollars (344 000 euros).

Interrogé par *Le Monde*, Stephan Keszler affirme être dans son droit : selon le galeriste, les pochoirs de Bethléem, qui étaient peints sur un arrêt de bus et sur le mur d'une boucherie, ont été découpés avec l'accord de la municipalité et des propriétaires du magasin par deux *"entrepreneurs palestiniens"*.

"La loi est avec nous, nous n'avons pas besoin de l'autorisation de Banksy", conclut-il. Stephan Keszler va même jusqu'à estimer qu'en les acquérant et en les consolidant à grands frais, le galeriste les a sauvés. "Ces pièces fragiles auraient été rapidement détruites."

Les droits de Banksy n'empêchent pas Stephan Keszler de dormir. *"Quand quelqu'un fait un graffiti, il sait qu'il défie la loi et abandonne tous ses droits, moraux et autres. Ce n'est pas une question de droit américain, mais global. Nous avons montré les Banksy à la Foire de Miami. Cinquante mille personnes les ont découverts alors que seulement quelques Palestiniens les voyaient, et qu'ils étaient voués à disparaître."*

Selon lui, Banksy devrait même se féliciter de cette visibilité. *"Banksy proclame qu'il s'oppose à l'establishment artistique, mais en réalité c'est un businessman avisé, ironise-t-il. Quand une de ses oeuvres est découpée, cela déclenche un fort mouvement de "hype" qui dope les ventes de ses peintures et de ses sérigraphies en galerie."*

"GRAVES CONSÉQUENCES"

Banksy n'est pas de cet avis : il a clamé sur Pest Control, le site où il homologue les oeuvres qu'il reconnaît comme siennes, que les pochoirs de Bethléem étaient *"sortis de leur contexte"*. Il a demandé à la galerie de les remettre en place.

"Nous avons mis en garde M. Keszler contre les graves conséquences de la vente d'oeuvres non authentifiées, mais il ne semble pas s'en soucier (...), écrivait-il le 31 août 2011 sur son site et sur ArtNet. Nous ne doutons pas que ces oeuvres reviendront le hanter."

Ce faisant, Banksy menace. Il entend rendre la vente difficile. Faute de pouvoir faire jouer son droit moral, il laisse planer un doute sur la paternité des oeuvres.

Comment se défendent les artistes dont on décolle, arrache ou découpe les oeuvres pour les vendre ensuite dans des galeries ? Jef Aérosol, pionnier du street art français, connu pour ses portraits de rue d'enfants assis, de Gandhi, Serge Gainsbourg et John Lennon, et pour le grand pochoir *Chuuutt !!!* de la place Stravinsky, à Paris (une commande), ne se considère pas comme "volé". *"On a arraché des palissades où je peignais. Je ne juge pas l'acte, du fait que je m'arroge aussi le droit de m'accaparer. Mais je ne suis pas un Bisounours. Quand quelqu'un cherche à revendre, je préviens la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques."*

"VANDALISME"

Christian Guémy, dit C215, 39 ans, peint sur les murs dans le sud de Paris des visages très expressifs, colorés, grandeur nature, de sans-abri, de réfugiés et d'enfants, souvent sur les portes des boîtiers électriques municipaux.

Depuis un an, certains arrachent ces portes pour les revendre. *"J'ai été obligé d'arrêter de les peindre. C'est du vandalisme. Quand je peins dans la rue, je ne vandalise pas. J'ai été arrêté et jugé à Barcelone en mai dernier, ils m'ont relaxé en disant que j'embellissais la ville."*

Ceux qui s'approprient le street art sauvent-ils les oeuvres ? *"Pour moi, ils les détruisent. Nous choisissons nos lieux d'intervention, une oeuvre prend son sens selon la topographie. Et sa dégradation même fait partie de la poésie de cet art..."*

Lire aussi : Ernest Pignon-Ernest : La disparition des images fait partie de mon travail

Selon Miss.Tic, réputée pour ses silhouettes féminines et ses slogans poétiques, il faut distinguer les oeuvres réalisées dans la rue et celles faites pour les galeries. *"Une fois, j'ai surpris un type grimé sur une échelle avec un seau d'eau et une éponge, décollant méthodiquement mon affiche. Je me suis fâchée. Je ne fais pas des oeuvres publiques pour qu'elles se retrouvent dans son salon. Un individu n'est pas le public."*

Comment réagit-elle ? *"Parfois, quelqu'un m'apporte un bout de palissade chapardé et me demande de signer. Je refuse. Le droit d'auteur n'est pas fait pour les chiens, merci Beaumarchais !"*

BEAUTÉ ÉPHÉMÈRE

Le Français Zevs s'est fait connaître par ses interventions provocantes sur l'imagerie publicitaire, *"l'autre art de rue, un art marchand mais légal"*. Il a peint des impacts de balle sur les photos de mannequins, fait dégouliner les logos des grandes marques, a "kidnappé" une immense bimbo des cafés Lavazza sur Alexanderplatz, à Berlin.

"La beauté de cette pratique est qu'elle est éphémère. Banksy a réalisé des pochoirs en forme de découpage, avec ciseaux et pointillés, incitant à l'appropriation de son oeuvre. C'est l'arroseur arrosé ! Au début, les graffiteurs ont donné du travail aux entreprises de nettoyage, maintenant les amateurs sortent leurs outils. Le cercle est plutôt vertueux."

Ce débat sur les droits du street art semble cependant s'apaiser. Les galeristes et les marchands d'art ont fini par passer des accords avec les artistes de rue les plus célèbres : nombre d'entre eux reproduisent désormais leurs oeuvres de rue sur des sérigraphies et des toiles pour les confier ensuite à des galeries.

Un grand pochoir sur carton de Banksy, *Flying Copper*, est ainsi parti pour 113 000 euros lors d'une vente chez Artcurial Paris, le 22 janvier. Ce jour-là, une boîte aux lettres de La Poste peinte par C215, réalisée pour la vente, quadruplait son estimation à 23 200 euros.

Un double portrait au pochoir de Warhol et Basquiat signé Jef Aérosol montait à 19 300 euros. Sur 330 oeuvres, dont beaucoup de sérigraphies, 76 % ont été vendues, pour un total de 1,2 million d'euros. Un record pour le street art.

Arnaud Oliveux, le commissaire-priseur, affirme qu'il n'est plus question, aujourd'hui, de vendre des oeuvres prises dans la rue. *"Les artistes le tolèrent de moins en moins"*, dit-il. Pour lui, nous sommes sortis de l'époque où ce qu'il appelle *"l'art urbain"* était considéré comme illégal, où tout était permis pour les vendeurs.

PIÈCES SIGNÉES

"Depuis le succès mondial de Keith Haring et de Jean-Michel Basquiat dans les années 1980, on a vu apparaître des créateurs marquants, Ernest Pignon-Ernest, Space Invader, Kouka, JonOne... Cela continue avec Shepard Fairey, Os Gêmeos, Banksy. En France, plusieurs grandes expositions les ont consacrés, à la Fondation Cartier ou au Palais de Tokyo."

La plupart des marchands d'art prennent de moins en moins le risque de s'aliéner les artistes : ils ne vendent que les pièces reconnues ou signées. Quand on évoque l'affaire du Banksy découpé au codirecteur des ventes chez Christie's Londres, Lock Kresler, il confirme cette analyse.

"Nous ne vendons rien qui ait été enlevé à la rue, car nous ne voulons pas aller contre l'artiste. Nous faisons authentifier toutes les pièces qui nous sont présentées par son site, Pest Control." Même position chez Sotheby's et chez Phillips.

Réfléchissant à cette légalisation et cette reconversion marchande du street art, le philosophe Alain Milon, auteur de *L'Etranger dans la ville. Du rap au graff mural* (PUF, 1999), s'interroge : *"On défie la loi tout en revendiquant une protection juridique, cela devient comique. L'art de rue a toujours été l'expression d'une résistance. Il doit le rester."*

Frédéric Joignot

À lire

Parcours fléchés, de Jef Aérosol (Editions Alternatives, 248 p., 35 €).

Guerre et spray, de Banksy (Editions Alternatives, 2010).

////

SOCIETE

L'enfer du travail

LE MONDE | 05.05.2013 à 18h03 • Mis à jour le 05.05.2013 à 19h30

Par Jean-Pierre Dupuy (Philosophe, professeur à l'université de Stanford (Californie))

Le beau film de Margarethe von Trotta, *Hannah Arendt*, devrait faire connaître au grand public une des principales philosophes du XXe siècle. Hannah Arendt est l'auteur d'un livre publié en 1958, donc avant le procès Eichmann. Tout économiste devrait lire ce livre.

Intitulé en français *Condition de l'homme moderne* (Calmann-Lévy, 1961), il traite de l'activité humaine dans ses trois composantes : le travail, l'oeuvre et l'action. Le domaine de l'action (et de la parole), c'est la politique. Celui de l'oeuvre, c'est la production d'objets d'usage et la création artistique, qui procurent à l'humanité un habitat durable. Le travail, c'est ce que Marx appelait le métabolisme avec la nature, le cycle toujours recommencé des jours et des nuits, des saisons, de la production et de sa destruction dans la consommation.

Arendt décrit une évolution dans laquelle l'action a été pensée sur le mode de la fabrication, et celle-ci absorbée par le travail. Cette évolution, qui a engendré une société de travailleurs, l'a dans le même temps privée de travail. Une société de travailleurs sans travail : nous y sommes.

Les idées philosophiques peuvent s'exprimer de manières très diverses. Un lointain prédécesseur de Plantu, Konk, a dessiné le cartoon génial que je vais décrire à défaut de le reproduire. Deux dessins le composent. Y figurent les deux mêmes protagonistes côte à côte, l'un qui dit des choses sensées et terribles avec l'air d'un zombie dépourvu d'émotions, l'autre qui l'écoute d'un air hébété.

Le premier dessin les montre dans une voiture prise dans l'enfer des embouteillages urbains. Dans le second dessin, ils sont l'un et l'autre dans le même box d'un bureau paysager. Des paroles sont prononcées. Dans le premier dessin, le conducteur dit quelque chose comme : *"J'ai horreur de conduire, mais j'ai besoin d'une voiture pour me rendre à mon travail."* Le même, quelques heures plus tard, est entouré non plus de voitures comme la sienne mais d'employés comme lui, prisonniers d'un bout de territoire dans l'espace indifférencié d'une immense fabrique. Il dit : *"J'ai horreur de mon boulot, mais il faut bien que je paie les traites de ma voiture."* Outre ces paroles, il y a des sons, un klaxon rageur dans le premier dessin, dans le second l'abolement d'une voisine de bureau qui crie : *"La ferme !"*

Voilà deux enfers d'expérience quotidienne, qui s'engendrent l'un l'autre, qui se referment l'un sur l'autre, en un cercle vicieux que j'appelle la boucle des besoins. On ne comprend l'essence du capitalisme, cependant, qu'à voir ceci : l'enfer 1 et l'enfer 2, c'est le même enfer.

Cet enfer a la capacité de se mettre à distance de lui-même pour mieux se justifier, chacune de ses deux incarnations créant la nécessité de l'autre. Le travail nécessite le transport, le transport nécessite le travail. Transport, en anglais, se dit *"travel"*, ce mot étant un doublon du français "travail". L'un et l'autre ont pour origine un mot latin, *"tripalium"*, lequel désignait un instrument de torture à trois pieux sur lequel on empalait le malheureux condamné. Nos mots en savent souvent davantage que nous. La torture du travail et la torture du *"travel"*, c'est la même, sous deux versions différentes.

PRODUIRE PLUS POUR EMPLOYER PLUS

Pour découvrir le sens de cette boucle autoréférentielle et comprendre qu'elle ne suscite que des regards ahuris ou des vociférations machinales, on doit reconnaître qu'elle s'ouvre à chacun de ses deux pôles. La nature de cette ouverture est, toutefois, ce qui pose problème.

L'automobile, ce n'est pas que l'instrument d'une nécessité, c'est aussi la promesse d'une libération ; mais c'est la libération de l'enfer industriel... qu'elle-même contribue à créer.

Le travail, ce n'est pas seulement l'instrument d'une nécessité, c'est un emploi, une occupation, un métier – bref, la promesse de l'accès à la reconnaissance sociale et à l'intégration dans la collectivité. Que vaut donc cette promesse ?

Des productions superflues ou même nuisibles sont légitimées par le travail qu'elles fournissent à la population. La réduction de la durée de vie des objets et les gaspillages détruisent des ressources naturelles non renouvelables, consomment énormément d'énergie et polluent l'environnement. Mais personne n'ose y remédier, car ils garantissent l'emploi.

Dans les années 1970, j'ai travaillé avec Ivan Illich (1926-2002), ce grand critique de la société industrielle, à démystifier l'économie. A cette époque, un syndicat ouvrier exigeait violemment que le programme Concorde soit poursuivi. Cherchait-il ainsi à hâter l'avènement de la société sans classes dans laquelle tous les ex-prolétaires voleraient en superpersonne ? Non, bien sûr, c'est le travail qu'il défendait.

Lorsque, à peu près à la même époque, un autre syndicat ouvrier justifiait la réduction des inégalités sociales au motif que cela accroîtrait la "consommation populaire" et donc relancerait la croissance, et donc le travail nécessaire, confondait-il la fin et les moyens ? Non, car la finalité de la société industrielle est bien de produire du travail, alors même que la rationalité économique qu'elle incarne fait de ce travail une torture, un mal qu'il s'agit de réduire autant que possible.

Cette contradiction est le noeud gordien du capitalisme, que seul un changement de civilisation pourrait peut-être trancher.

Jean-Pierre Dupuy (Philosophe, professeur à l'université de Stanford (Californie))

////

SOCIETE

La consommation d'alcool reste un risque majeur pour la santé en France

LE MONDE | 07.05.2013

Par Shahzad Abdul

L'alcool reste un facteur de risque majeur pour la santé en France. C'est ce qui ressort d'une série de rapports publiée dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (BEH) de l'Institut de veille sanitaire, mardi 7 mai. Les différents volets du BEH, réalisés sur des échantillons disparates, détaillent les pratiques de consommation d'alcool par les Français, des collégiens aux seniors en passant par les femmes enceintes.

Pour la première fois, une enquête montre la continuité de la consommation d'alcool du collège au lycée. Fondés sur deux enquêtes scolaires internationales, les résultats sont clairs : *"Les premières consommations régulières comme les premières ivresses se développent fortement pendant les 'années collège' pour s'intensifier tout au long du lycée."*

En classe de 6^e, 59 % des élèves déclarent avoir déjà bu de l'alcool au moins une fois. Un taux qui s'élève à 83 % en 3^e, jusqu'à culminer à 93 % en terminale. Le rythme d'absorption progresse également : 3 % des élèves de 4^e en consomment au moins dix fois par mois, contre 27 % en terminale.

Le secondaire devient le lieu des premiers excès. Environ un collégien sur six et trois lycéens sur cinq reconnaissent avoir été ivres. Le cidre, plébiscité par les collégiens, est rapidement remplacé par la bière et l'alcool fort au lycée.

"SOUS-DÉCLARATION"

Scrutée dans un autre article du BEH, la consommation des 18-25 ans révèle un accroissement des consommations *"excessives"* depuis 2005, date de la dernière enquête. *"La consommation quotidienne ne concerne que 2,6 %"* des jeunes, souligne ce rapport. A l'inverse, ils connaissent des pics d'alcoolisation de plus en plus fréquents. Trois sur dix déclarent être ivres au moins une fois par mois. Les étudiants sont les premiers concernés : ils avouent être ivres deux fois plus souvent qu'en 2005.

Chez les jeunes femmes, la consommation d'alcool a plus que doublé depuis 2005. *"Les comportements des jeunes hommes et femmes ont tendance à se rapprocher"*, ajoutent les rédacteurs. 17,6 % des femmes concèdent au moins une ivresse par mois.

Les habitudes des femmes enceintes font également l'objet d'une étude de l'Inserm. Les données proviennent de l'enquête nationale périnatale réalisée en 2010. D'après leurs déclarations, 23 % d'entre elles ont consommé de l'alcool pendant leur grossesse. 7 % disent boire au moins deux verres par jour, ignorant les risques encourus par le fœtus.

"Il y a une large sous-déclaration, beaucoup n'assument pas leur consommation d'alcool. Ces chiffres masquent également de fortes disparités régionales", s'inquiète Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles, épidémiologiste et l'une des auteurs du rapport. Une étude similaire réalisée au CHU de Nantes en 2008 révélait que 63 % des femmes enceintes de la région déclaraient boire de l'alcool.

49 000 VICTIMES PAR AN EN 2009

Si le rapport ne met *"pas en évidence d'excès de risque de prématurité en lien avec cette consommation"*, il dresse un portrait sociologique de ces femmes qui conjuguent grossesse et alcool : elles ont suivi de longues études – la plupart ont un niveau supérieur à bac + 3 –, ont un emploi, des revenus élevés, sont souvent conjointes de cadre et déjà mères. En somme, ce sont les femmes du niveau social le plus favorisé. *"C'est plutôt une consommation mondaine"*, résume M^{me} Saurel-Cubizolles.

Mais au-delà de ces cas, Catherine Hill, une des auteurs d'un rapport sur la mortalité liée à l'alcool, tient à rappeler l'effet nocif d'une consommation même modérée. *"En attirant systématiquement l'attention sur les plus jeunes, les ivrognes ou les femmes enceintes, les lobbies de l'alcool font un travail très efficace. Ils laissent à penser qu'il existe des consommations à risques, et d'autres sans risques."*

Au total, l'alcool aurait fait quelque 49 000 victimes en 2009, selon le BEH. C'est beaucoup plus que les 28 000 décès évoqués par une précédente enquête. Pourquoi un tel écart ? *"Nous avons multiplié la consommation déclarée par 2,4 pour l'ajuster à la consommation estimée par les ventes"*, explique Catherine Hill. 36 500 hommes et 12 500 femmes auraient donc succombé soit à des maladies *"entièrement attribuables à l'alcool"*, comme la cirrhose du foie, soit à des pathologies, qui lui sont *"partiellement attribuables"*.

Shahzad Abdul

/////

L'alcool, deuxième cause de mortalité évitable en France

Le Monde.fr | 08.05.2013 Par Jules Bonnard

L'alcool serait responsable de quelque 49 000 décès par an en France et demeure la deuxième cause de mortalité évitable, après le tabac. C'est le constat d'une série de rapports publiés mardi 7 mai dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (BEH) de l'Institut de veille sanitaire (INVS), qui détaille la consommation d'alcool par des Français. En particulier, l'INVS s'inquiète de la hausse des comportements à risque chez les adolescents et les jeunes adultes.

Lire : *La consommation d'alcool reste un risque majeur pour la santé en France*

▪ **L'ivresse dès le collège**

Si la première expérimentation de l'alcool par les adolescents est souvent très précoce – avant la classe de sixième, les comportements évoluent ensuite de façon risquée pendant les années collège puis au lycée. En associant les résultats de deux enquêtes scolaires internationales régulièrement menées en France, les auteurs du rapport montrent une augmentation progressive des ivresses et de la consommation régulière d'alcool. Un constat dramatique lorsqu'on sait que plus les usages s'installent tard, moins il est probable que des problèmes de santé ou d'addiction se développent à l'âge adulte.

En grandissant, les adolescents sont de plus en plus nombreux à déclarer avoir consommé de l'alcool et à avoir été ivres lors du mois précédent. Si le cidre et le champagne restent privilégiés des collégiens, les lycéens les délaissent rapidement au profit de la bière et surtout des alcools forts.

▪ **Après 25 ans, une consommation quotidienne**

Chez les jeunes adultes, la consommation quotidienne d'alcool est encore très rare (2,6 %), alors qu'elle augmente ensuite progressivement avec l'âge. En revanche, cette population déclare de nombreux pics d'alcoolisation excessive (près de la moitié des 18-25 ans déclarent être ivres au moins une fois par an). Ces comportements risqués auraient même augmenté depuis 2005.

Les étudiants constituent la population la plus touchée, déclarant une ivresse dans l'année pour la moitié d'entre eux. Les indicateurs de consommation d'alcool des hommes et des femmes tendent également à se rapprocher.

▪ **Des risques largement ignorés**

Les risques imputables à l'alcool ne sont plus à démontrer. Une consommation quotidienne comme une consommation occasionnelle trop importante entament le "capital santé" et peuvent entraîner différents troubles tout au long de la vie. La mortalité est particulièrement élevée chez les hommes d'âge moyen.

La consommation d'alcool pendant la grossesse entraîne également des risques très importants pour le fœtus (altération du développement cérébral et risques accrus de déficiences intellectuelles). Cette mise en garde est pourtant ignorée par 23 % des femmes enceintes qui ont déclaré avoir consommé de l'alcool pendant leur grossesse et 7 % qui disent boire au moins deux verres par jour, selon l'une des études réalisées par l'Inserm en 2010. Le profil sociologique de ces femmes qui conjuguent grossesse et alcool tend vers un niveau social favorisé : "*une consommation mondaine*", résume Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles, épidémiologiste et l'une des auteures du rapport.

▪ **Des politiques publiques "efficaces"**

En 1970, les Français âgés de 15 ans et plus buvaient en moyenne au moins 20 litres d'alcool pur par an (les chiffres varient selon les études). Quarante ans plus tard, ce chiffre a presque diminué de moitié (autour de 12 litres par an). Une évolution que l'on doit à "*des politiques publiques efficaces*" mises en place dans l'Union européenne et en France.

Parmi les mesures les plus efficaces, les auteurs citent "*la restriction de l'accès à la vente de détail des boissons alcoolisées*", "*le renforcement des interdictions de publicité*" et "*l'augmentation des taxes sur l'alcool*".

La loi dite "hôpital, santé, patients et territoires" (HSPT) du 21 juillet 2009 avait porté à 18 ans la limite d'interdiction générale des ventes d'alcool en France, qui ne concernait auparavant que les mineurs de moins de 16 ans. A partir de cette date, toute personne est tenue de refuser la vente d'alcool (sur place ou à emporter) à un mineur, sous peine de poursuites judiciaires. Le rapport publie une enquête sur l'application de cette loi dans les cafés-bars, petits commerces de détail et grandes et moyennes surface. Selon ces résultats, des progrès significatifs de mise en conformité avec la loi auraient été faits, particulièrement pour les débits de vente à emporter.

Jules Bonnard

////

L'alcool responsable de 49 000 morts en France par an

Le Monde.fr avec AFP | 04.03.2013

Les Français boivent trop ! La consommation d'alcool en France était responsable de 49 000 décès en 2009, dont 40 % survenus avant 65 ans, selon une étude publiée lundi 4 mars. L'alcool est responsable de 36 500 décès chez l'homme, ce qui représente 13 % de la mortalité totale masculine et de 12 500 décès chez la femme, soit 5 % de la mortalité totale, selon l'étude de Sylvie Guérin, Agnès Laplanche, Ariane Dunant et Catherine Hill, du service de biostatistique et d'épidémiologie de l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif, publiée dans l'*European Journal of Public Health*.

"L'alcool est une cause importante de mortalité prématurée, puisqu'il est responsable de 22 % des décès entre 15 et 34 ans, 18 % des décès entre 35 et 64 ans et 7 % des décès à partir de 65 ans, a souligné Catherine Hill. Les décès attribuables à l'alcool sont surtout des cancers (15 000 décès) et des maladies cardio-vasculaires (12 000 décès)", poursuit la chercheuse, qui juge que "les Français boivent beaucoup trop !" S'y ajoutent notamment 8 000 morts dues à des maladies digestives (cirrhoses) et autant dues à des accidents et suicides. Le reste relève d'autres maladies dont des troubles mentaux liés à l'alcool.

MORTALITÉ SUPÉRIEURE À CELLE DES VOISINS EUROPÉENS

Si on considère tout l'alcool consommé en France uniformément dans toute la population de 15 ans et plus, on obtient une consommation de 27 grammes d'alcool pur par adulte et par jour, ce qui correspond à 2,7 verres d'une boisson alcoolisée servie dans un café. Dans un café, 10 cl de vin à 12,5°, 25 cl de bière à 5°, 6 cl d'apéritif à 20° ou 3 cl d'alcool à 40° (whisky, pastis, gin, rhum) correspondent à 10 grammes d'alcool pur. Même à moindre dose, c'est-à-dire avec "13 grammes d'alcool pur par jour, [...] de l'ordre d'un verre et demi par jour, l'alcool est néfaste car il entraîne 1 100 de morts", relève-t-elle.

Pour ceux qui boivent de l'alcool, l'idéal serait de s'en tenir à un demi-verre de bistrot par jour (soit 5 g d'alcool pur) pour limiter les risques, d'après une récente étude anglaise. L'étude tient compte des effets protecteurs de l'alcool (à petite dose) pour certains risques, vasculaires en particulier.

La consommation d'alcool a diminué de 50 % ces cinquante dernières années. Elle était de 33 g d'alcool pur par jour et par adulte en 1994, de 30 g en 2002-2003, de 27 en 2009 et a peu bougé depuis (26,6 en 2010, 27,3 en 2011). La proportion des décès attribuables à l'alcool parmi les hommes en France (13 %) est ainsi bien supérieure à celle observée dans d'autres pays comme par exemple la Suisse (5 %), l'Italie (3 %) et le Danemark (1 %). Il en va de même pour la mortalité féminine due à l'alcool, qui est plus élevée en France qu'en Italie (2 %) ou au Danemark (1 %).

////

SANTE MENTALE

Psychiatrie : DSM-5, le manuel qui rend fou

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 13.05.2013

Sandrine Cabut

Pétitions, appels au boycott, déclarations et livres chocs de spécialistes dénonçant un ouvrage "dangereux" qui fabrique des maladies mentales sans fondement scientifique et pousse le monde entier à la consommation de psychotropes... Aux Etats-Unis et dans de nombreux autres pays dont la France, la tension monte dans les milieux

psy, à quelques jours de la présentation officielle de la nouvelle édition du *DSM (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux)*, prévue au congrès annuel de l'Association de psychiatrie américaine (APA) qui se tient du 18 au 22 mai à San Francisco.

Sur le fond, il ne devrait guère y avoir de révélations. L'essentiel du contenu de cette cinquième édition de la "bible" de la psychiatrie a déjà été annoncé par l'éditeur et sponsor de l'ouvrage, l'APA. Une version préliminaire du DSM-5 avait d'ailleurs été mise en ligne sur Internet, en 2010, pour accueillir suggestions et critiques et permettre des aménagements.

CONTROVERSE

Si les précédentes révisions - les deux dernières ont eu lieu en 1980 et en 1994 - ont déclenché des controverses, jamais elles n'ont, semble-t-il, été aussi vives que pour cette nouvelle mouture. Comme le souligne avec humour un article paru le 25 avril dans *Nature*, l'une des seules suggestions qui n'a pas soulevé de hurlements de protestation pendant le processus de révision a été... le changement de nom, de DSM-V en DSM-5.

Aux Etats-Unis, où le mouvement anti-DSM a débuté, son fer de lance est aujourd'hui Allen Frances, le psychiatre qui avait dirigé la précédente édition (le DSM-IV), parue en 1994. Des instances professionnelles, dont une branche de l'Association américaine de psychologie, sont aussi montées au créneau. Et le 4 mai, c'est le prestigieux Institut américain de la santé mentale (National Institute of Mental Health, NIMH), le plus gros financeur de la recherche en santé mentale à l'échelle mondiale, qui s'est à son tour désolidarisé du DSM-5. *"Les patients atteints de maladies mentales valent mieux que cela"*, a justifié son directeur, Thomas Insel, dans un communiqué, en expliquant que le NIMH *"réorientait ses recherches en dehors des catégories du DSM"*, du fait de la faiblesse de celui-ci sur le plan scientifique.

En France, le combat est porté depuis trois ans par un collectif intitulé Stop DSM, constitué de professionnels proches du milieu psychanalytique. Ils s'insurgent contre la *"pensée unique"* du manuel, bien au-delà de sa dernière édition.

CRITIQUES VIRULENTES

Mais pourquoi un ouvrage avant tout destiné aux spécialistes et aux chercheurs suscite-t-il autant d'inquiétudes et de critiques virulentes ? Et d'abord, de quoi s'agit-il ?

Publié pour la première fois en 1952, avec une liste de moins de cent pathologies (d'inspiration freudienne, tout comme la deuxième édition en 1968), ce manuel diagnostique et statistique a évolué vers une approche de plus en plus catégorielle des maladies mentales depuis 1980. Ce faisant, il est devenu une sorte de manuel de conversation entre spécialistes, et un outil incontournable dans le monde de la santé mentale. Le langage DSM est même passé dans le grand public avec la banalisation de termes comme "TOC" (troubles obsessionnels compulsifs) ou encore "phobie sociale"...

L'édition actuelle, le DSM-IV, recense 297 pathologies, classées par grandes catégories. C'est cette classification qui fait référence pour les recherches sur les pathologies mentales, qu'il s'agisse d'études épidémiologiques ou de celles menées par les laboratoires pour évaluer leurs molécules (antidépresseurs, anxiolytiques ou autres neuroleptiques).

INSTRUMENT CLINIQUE

"Aux Etats-Unis et en Australie, le DSM a en quelque sorte force de loi, pour les remboursements par les compagnies d'assurances ou dans un contexte judiciaire. Et c'est ce qui est enseigné, y compris en France, dans les facultés de médecine, de psychologie. Aujourd'hui, c'est un passage obligatoire pour faire carrière", assure Patrick Landman, psychiatre et psychanalyste, à l'origine du mouvement Stop DSM et auteur du récent *Tristesse business. Le scandale du DSM 5* (Max Milo, 128 p., 12 euros).

Initié au DSM-IV pendant ses études, Richard Delorme, jeune pédopsychiatre à l'hôpital Robert-Debré (Paris), voit, lui, ce manuel comme un instrument clinique. *"Le DSM est un modèle athéorique, non idéologique. Pour moi, c'est la porte d'entrée d'une maison, cela aide à hiérarchiser un raisonnement intellectuel, mais ce n'est pas une finalité."*

Commencé il y a une dizaine d'années, le processus qui vient d'aboutir au DSM-5 a mobilisé des centaines de professionnels de tous les pays, répartis en 13 groupes de travail. *"L'ambition de départ des responsables de la révision était d'intégrer des données de neurosciences. Cette mission n'a pas pu être pleinement réalisée car les critères biologiques ne sont pas encore assez solides"*, souligne le docteur Delorme. *Le DSM-5 est tout de même plus dimensionnel que le DSM-IV et rend compte des études génétiques et d'imageries qui montrent que les limites nosographiques habituellement considérées sont perméables."*

MAINMISE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Cette nouvelle édition, qui a coûté à l'Association américaine de psychiatrie 25 millions de dollars (19 millions d'euros), laisse cependant beaucoup à désirer sur le plan de la qualité scientifique, accusent les détracteurs du DSM-5. L'une des principales critiques, déjà ancienne, concerne la mainmise de l'industrie pharmaceutique sur les experts participant à l'élaboration du DSM. Ces collusions ont été notamment décortiquées par l'historien américain Christopher Lane, dans son ouvrage *Comment la psychiatrie et l'industrie pharmaceutique ont médicalisé nos émotions* (Flammarion, 2009), et plus récemment par le philosophe québécois Jean-Claude St-Onge, dans *Tous fous ?* (Ecosociété, 236 p., 19 euros).

Allen Frances, professeur émérite à l'université de Duke (Caroline du Nord), qui avait coordonné le DSM-IV, note plutôt *"les conflits d'intérêts intellectuels"* des spécialistes des groupes de travail, *"qui leur font voir les bénéfices possibles mais ignorer certains risques"*. Surtout, déplore-t-il, *"le processus a été secret, fermé et incapable de s'autocorriger ou d'incorporer des réponses provenant de l'extérieur. Ainsi, les experts ont rejeté l'appel de 57 associations de santé mentale qui proposaient un examen scientifique indépendant"*.

"TROUBLES COGNITIFS MINEURS"

C'est il y a quatre ans, en rencontrant un confrère et ami à une soirée, qu'Allen Frances a, raconte-t-il, pris conscience de l'ampleur des dangers et qu'il est parti en croisade. *"Ce médecin était très excité à l'idée d'intégrer au DSM-5 une nouvelle entité, le "syndrome de risque psychotique", visant à identifier plus précocement des troubles psychotiques. Le but était noble, aider les jeunes à éviter le fardeau d'une maladie psychiatrique sévère. Mais j'ai appris en travaillant sur les trois précédentes éditions du DSM que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Je ne pouvais pas rester silencieux."*

Cet item de risque psychotique n'a finalement pas été retenu dans la dernière version du DSM-5. Mais Allen Frances et les autres "anti" s'inquiètent aujourd'hui d'autres entités qui font leur entrée dans le nouveau manuel. Ainsi des *"troubles cognitifs mineurs"*. *"La perte de mémoire physiologique avec l'âge va devenir une pathologie au nom de la prévention de la maladie d'Alzheimer, prévoit le collectif Stop DSM. De nombreux sujets vont se voir prescrire des tests inutiles et coûteux avec des médicaments dont l'efficacité n'est pas validée et dont les effets à terme sont inconnus."*

"PATHOLOGISATION DU DEUIL"

Patrick Landman et ses collègues sont aussi vent debout contre ce qu'ils nomment une *"pathologisation du deuil"*. *"Au bout de deux semaines, l'apparence dépressive de l'endeuillé sera passible du diagnostic d'épisode dépressif majeur et donc d'antidépresseurs"*, craignent-ils.

Troisième exemple : le *disruptive mood dysregulation disorder*, qui risque, selon eux, de faire entrer dans le DSM de banales colères infantiles. *"C'est une interprétation erronée"*, estime le docteur Viviane Kovess, psychiatre épidémiologiste, professeur à l'École des hautes études en santé publique (EHESP). *Le disruptive mood dysregulation disorder correspond à une irritabilité très importante et constante, et à des colères violentes et fréquentes. Le critère (irritabilité plus trois grosses colères par semaine pendant plus d'un an) n'est pas si banal, et cela est destiné à ne pas mettre ces enfants dans la catégorie des troubles bipolaires."* Par ailleurs, selon elle, le DSM ne dit pas que tout deuil de plus de quinze jours est une dépression. *"Au contraire, il différencie mieux qu'avant le phénomène de deuil du trouble dépressif majeur."*

RISQUES DE SURDIAGNOSTIC

Pour Allen Frances, les risques de surdiagnostic et donc de surmédicalisation sont cependant bien réels, surtout chez les enfants. *"Quand nous avons introduit dans le DSM-IV le syndrome d'Asperger, forme moins sévère d'autisme, nous avons estimé que cela multiplierait le nombre de cas par trois. En fait, ils ont été multipliés par quarante, principalement parce que ce diagnostic permet d'avoir accès à des services particuliers à l'école et en dehors. Il a donc été porté chez des enfants qui n'avaient pas tous les critères."*

Face à ces périls, le psychiatre américain invite les médecins à boycotter le DSM, et les patients à devenir des consommateurs informés. *"Posez des questions et attendez des réponses claires. N'acceptez pas de médicaments prescrits nonchalamment pour des symptômes légers et transitoires qui vont probablement se résoudre d'eux-mêmes"*, préconise-t-il. Des conseils de bon sens qui peuvent s'appliquer bien au-delà des maladies mentales.

CONTRE : Un entretien avec Roland Gori, psychanalyste et professeur émérite de psychopathologie clinique à l'université d'Aix-Marseille : [On assiste à une médicalisation de l'existence](#)

POUR : Un entretien avec Viviane Kovess-Masfety, psychiatre épidémiologiste, directrice d'une équipe de recherche de l'université Paris-Descartes : [Une certaine mauvaise foi dans les critiques](#)

Lire aussi : [Petit tour du monde du normal et du pathologique](#)

Sandrine Cabu

/////

Petit tour du monde du normal et du pathologique

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 13.05.2013 Lucia Sillig

Le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM), utilisé par des psychiatres du monde entier, est essentiellement conçu par des experts occidentaux. Les frontières de la folie ne sont-elles pourtant pas variables selon les cultures considérées ? Norman Sartorius, ancien responsable de la division santé mentale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et consultant externe pour la cinquième mouture du DSM, rappelle que si les mots pour parler des troubles mentaux varient d'une culture à l'autre, *"les grandes maladies mentales, comme la schizophrénie, la dépression majeure ou la démence, existent partout"*.

La dépression, au temps des colonies, a ainsi pu être vue comme une maladie n'affectant que les Blancs d'Europe, *"mais on s'est ensuite rendu compte que cela n'était simplement pas considéré comme un motif de consultation valable pour les populations locales"*, indique-t-il.

VARIATIONS CULTURELLES

Selon lui, les variations culturelles sont surtout marquées pour les troubles plus légers, comme l'arachnophobie, bien plus répandue en Angleterre qu'elle ne l'est en Inde. Le koro, un syndrome où la personne accroche des objets à son pénis ou ses seins par crainte qu'ils ne se rétractent, est surtout observé à Singapour ou en Malaisie.

La définition de ce qui est pathologique ou non varie aussi selon les cultures : l'homosexualité n'est plus inscrite au DSM depuis les années 1970 mais reste dans plusieurs pays considérée comme une maladie. A l'inverse, chez les Wolofs au Sénégal, où l'on pense qu'à la fin de la vie les hommes renaissent, la démence sénile n'existe pas : *"De temps en temps, un individu renaît trop tôt et un nouveau-né se retrouve dans le corps d'une personne âgée : il est incontinent, ne veut pas écouter, ne comprend pas ce qu'on lui dit et ne sait pas parler..."*, raconte Norman Sartorius. Pour lui cette interprétation a une vertu sociale : *"Il est beaucoup plus simple de mobiliser les gens pour aider un enfant qu'un vieux atteint d'une maladie mentale."*

ACCEPTATION DU DIAGNOSTIC

Une grande étude de l'OMS avait montré que les gens consultaient moins pour dépression en Chine et au Japon. Cette différence s'explique simplement : *"Le mot "dépression", au sens où nous l'entendons, n'existe pas en chinois"*, indique l'ancien expert de l'OMS. Si l'on ajoute que les mots associés au diagnostic sont parfois très stigmatisants, nommer les choses peut être source d'embarras. C'est le cas avec la schizophrénie, dont on ne traduit plus le sens grec en Occident, mais que certains médecins, en Asie notamment, répugnaient à annoncer aux patients à qui il aurait fallu dire qu'ils avaient l'esprit fendu ou cassé.

Au Japon, un mouvement issu des malades et de leurs proches ainsi que de médecins a changé la dénomination pour un terme signifiant *"désordre de la coordination de la pensée"*, beaucoup plus proche de ce que ressentent les patients. Depuis lors, *"la communication du diagnostic au patient est passée de 6 % à 75 % des cas"*, souligne Norman Sartorius. Les Coréens veulent suivre cette voie avec une expression signifiant "problème d'accordage de la pensée", évoquant plus un instrument désaccordé. L'acceptation du diagnostic et l'échange entre médecin et malade sur le traitement à suivre sont facilités.

AMÉRICANISER LA FOLIE ?

N'y a-t-il pas alors un risque, à travers le DSM, d'américaniser la folie ? *"C'est le risque général de la globalisation"*, répond Norman Sartorius, pour qui cette influence se fait surtout sentir dans le domaine de la recherche. Depuis 1980, dans le DSM, *"pour surmonter le fait que chaque patient est différent"*, indique-t-il, une description qu'on appelle opérationnelle définit une liste de symptômes dont le malade doit présenter un certain nombre pour que son trouble corresponde au diagnostic. *"C'était révolutionnaire, parce que pour la première fois on essayait de donner un aspect quantifiable et comparable à l'état des patients."*

Lucia Sillig

/////

"On assiste à une médicalisation de l'existence"

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 13.05.2013

Propos recueillis par Catherine Vincent

Roland Gori est psychanalyste et professeur émérite de psychopathologie clinique à l'université d'Aix-Marseille. Il est l'auteur de nombreux ouvrages. Les plus récents, publiés aux éditions Les Liens qui libèrent, sont *La Dignité de penser* (2011) et *La Fabrique des imposteurs* (224 p., 21,50 euros).

Depuis la parution du DSM-III, il y a plus de trente ans, vous mettez en garde contre les dangers de cette classification. Que craignez-vous ?

A partir du DSM-III, les psychiatres américains chargés de réviser ce manuel ont mis au point une manière très catégorielle de poser les diagnostics. Le but était de rechercher le maximum de consensus parmi les experts en matière de troubles mentaux.

Ce principe est très bon pour faire des études de populations, évaluer des traitements ou mener des recherches épidémiologiques. Le problème, c'est qu'il a entraîné une manière de penser la souffrance psychique et sociale comme un trouble de comportement. En introduisant dans le DSM le trouble de l'anxiété sociale, on a multiplié par sept, dans les années 1980, le nombre de patients souffrant d'hypertimidité.

Cette tendance au surdiagnostic s'est-elle accentuée avec le DSM-5 ? Ce qui s'est surtout accentué, c'est la recherche de critères techniques et cliniques permettant aux psychiatres d'approcher la souffrance des patients de manière "objectivable" et formalisable. On aboutit ainsi à un diagnostic consensuel. Mais cela ne veut pas dire qu'il soit valide ni qu'il corresponde à une réalité clinique.

Pour prendre un exemple simple : lorsqu'en 1980 les psychiatres ôtent l'homosexualité de la liste des troubles sexuels du comportement, on guérit des millions de malades. Lorsqu'en 1994 le DSM-IV considère les femmes ayant des troubles de l'humeur avant leurs règles comme atteintes de dysphorie prémenstruelle, on se retrouve, au contraire, avec des millions de patients en plus.

De même avec le DSM-5. Quand on évoque le trouble de l'hyperphagie, sur quels critères se base-t-on pour le distinguer de la gourmandise ? A partir de quand faut-il invoquer le trouble compulsif d'entassement, autrement dit le fait d'accumuler des objets qui nous sont inutiles ?

Dans la mesure où l'on ne dispose pas de marqueurs biologiques ou génétiques pour la plupart des maladies mentales, il y a une très grande flexibilité des critères pour définir ce qui est pathologique et ce qui ne l'est pas.

On est en train de rendre pathologiques des comportements que l'on considérait autrefois comme normaux ? Disons plutôt que l'on "pathologise" de simples anomalies de comportement. Entre 1979 et 1996, on a multiplié par sept, en France, le nombre de diagnostics de dépression. Cela ne veut pas forcément dire qu'il y avait sept fois plus de déprimés, mais qu'on a abaissé le seuil de tolérance sociale par rapport aux anomalies de comportement. Pourquoi ? Parce que nous sommes, de plus en plus, dans une société de contrôle. On assiste à une médicalisation de l'existence.

Le DSM est le symptôme d'une maladie de société, d'une manière de gouverner qui ne repose plus sur l'autorité des grands récits religieux ou idéologiques mais sur la pression normative. Il s'agit de fabriquer les discours de légitimation d'un contrôle social, au nom de la raison technique et de l'objectivité scientifique.

Que préconisez-vous pour limiter cette dérive ?

Il faut remettre la parole au centre. On est passé d'un savoir narratif à un savoir probabilistique, qui transforme le psychiatre ou le psychologue en une agence de notation des comportements.

Pour inverser cette tendance, il faut revenir à la souffrance singulière du patient. Revenir au récit, recontextualiser le trouble et le symptôme.

Catherine Vincent

TRAVAIL

Suis-je victime de burn-out ?

LE MONDE | 19.05.2013 Par Sophie Péters

François s'est écroulé en pleine réunion. Lui, si performant, si perfectionniste, souffre de ce que les pys nomment "la maladie du battant". Le burn-out s'attaque à ceux qui placent leur travail dans une telle estime qu'ils se donnent sans compter, en tirant sur la corde.

Pour eux, le stress est perçu comme vecteur de performance, et l'accomplissement professionnel comme essentiel. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail définit le stress comme le *"déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face"*.

Résultat : François a implosé parce qu'il s'est trouvé pris en étau entre ce qu'il pensait devoir faire et ce qu'il était véritablement tenu d'accomplir. Entre le "il faut" et "j'ai les moyens de".

Il s'est usé, grillé, comme l'indique le terme anglais burn-out. Et n'a sûrement pas prêté attention aux signaux d'alerte.

Ceux du corps d'abord : maux de têtes, insomnies, troubles intestinaux, fatigue chronique physique et mentale.

Ensuite, les pensées envahissantes du type *"je n'y arriverai jamais", "comment faire", "c'est impossible mais je dois tenir", "je ne suis pas à la hauteur"*, qui provoquent un sentiment de honte chez le perfectionniste stressé au point de s'isoler sans pouvoir confier à quiconque son mal-être grandissant.

SAVOIR DEMANDER DE L'AIDE

Pour peu que s'y ajoutent une surcharge de travail, des rythmes effrénés, des objectifs contradictoires, des mails à n'en plus finir, une peur du licenciement, ou encore un manque de reconnaissance et un management harcelant... et c'est le gouffre.

Reste à retrouver une marge de manoeuvre pour faire baisser la pression. En premier lieu : identifier et prendre du recul par rapport aux logiques de pensée destructrices.

Tout aussi primordial : savoir demander de l'aide et en parler, même si parfois ce sera la plus grande difficulté du candidat au burn-out, certain de ne pouvoir, malheureusement, compter que sur lui.

Avec les indicateurs de performance fixés de plus en plus haut et le manque de moyens pour y parvenir, il faut se souvenir, et le faire valoir à sa hiérarchie, que le bien-être est indissociable du bien faire.

Sophie Péters

////

SOCIETE

Une société sous tension: la France championne du stress au travail

LE MONDE | 19.05.2013

Par Martin Richer (consultant en «responsabilité sociale des entreprises», membre du think tank Terra Nova)

Les débats sur la "loi de sécurisation de l'emploi", votée mardi 14 mai, ont exacerbé les prises de position des partisans et des adversaires de ce texte. La vivacité des arguments n'a fait que mettre au jour un état de tension qui traverse, en France, le monde du travail et, au-delà, l'ensemble de la société.

La Fondation européenne de Dublin, un institut d'études rattaché à la Commission européenne, vient de publier les premiers résultats de sa "Troisième enquête européenne sur la qualité de vie" (EQLS 2012), qui porte opportunément le sous-titre "Impacts de la crise" (["Third European Quality of Life Survey – Quality of Life in Europe : Impacts of the Crisis"](#), Robert Anderson, Hans Dubois, Tadas Leoncikas et Eszter Sandor, Eurofound, décembre 2012).

Elle confirme que notre pays est handicapé par un niveau de stress particulièrement élevé. En 2011, à la question : *"Je me suis senti particulièrement tendu"*, 5 % des Français répondent *"en permanence"* (contre 3 % en moyenne européenne), 13 % *"la plupart du temps"* (contre 9 %), 13 % *"plus de la moitié du temps"* (contre 11 %).

Parmi les 27 pays de l'Union européenne, seules la Grèce et Chypre font apparaître des taux de stress plus élevés. Dans ce domaine comme dans d'autres, les inégalités sociales sont sensibles : pour le quartile des revenus les plus modestes, la proportion des Français qui se déclarent tendus est de 38% (contre une moyenne européenne de 27%), alors que dans le quartile des revenus les plus élevés, elle est de 28% (contre une moyenne européenne de 19%).

CONDITIONS DE TRAVAIL ANORMALEMENT DIFFICILES

Dans une autre étude publiée fin 2012 ("Fifth European Working Conditions Survey"), la Fondation de Dublin avait déjà montré que la France est handicapée par la persistance de conditions de travail anormalement difficiles par rapport à nos voisins européens sur le plan physique, notamment en matière d'exposition aux postures pénibles, aux risques chimiques et biologiques et à un environnement de travail pénible.

Une particularité de notre pays est donc la mauvaise qualité des conditions de travail, qui s'observe autant sur le plan physique que psychique.

On sait que le manque de reconnaissance est l'un des facteurs de stress les plus significatifs. Or, 30 % des Français déclarent que ce qu'ils font (pas forcément uniquement au travail) n'est pas reconnu par les autres, un niveau très supérieur à la moyenne européenne (22 %) et qui n'est dépassé, là encore, que par la Grèce et Chypre.

La problématique du stress est donc particulièrement ancrée en France.

Un autre facteur de stress réside dans la difficulté à concilier vie professionnelle et vie personnelle : 57 % des Européens déclarent connaître le stress du fait de cette difficulté.

ÉTAT DE FATIGUE

La France (59 %) se situe à un niveau légèrement plus haut que la moyenne européenne. De même, 53 % des Européens (56 % des Français) déclarent qu'il leur arrive souvent de rentrer de leur travail dans un état de fatigue qui ne leur permet pas d'assurer toutes leurs tâches domestiques. Cette proportion est en augmentation (48 % en 2007 pour la moyenne européenne), ce qui reflète la montée des tensions vécues au travail et hors travail.

Autre facteur de stress, l'insécurité de l'emploi s'étend. La proportion des Européens qui pensent probablement perdre leur emploi dans les six mois à venir s'est accrue de 9% en 2007 à 13% en 2011 (15% en France). Cette augmentation très significative masque une explosion dans les pays les plus touchés par la crise: Chypre (de 9% en 2007 à 32% en 2011), Grèce (8% à 31%) et Lettonie (13% à 25%).

Or, on sait aujourd'hui que l'anxiété face au risque de la perte d'emploi est l'un des facteurs de stress les plus aigus, d'autant que la proportion des Européens qui pensent qu'il leur serait difficile de retrouver un emploi en cas de perte du leur est aussi en forte augmentation.

DES CRISPATIONS DANS TOUTE LA SOCIÉTÉ

Mais les tensions ne se cantonnent pas à l'espace professionnel. Sous les coups de boutoir de la crise, elles deviennent crispations et s'exacerbent dans tous les domaines de la société.

C'est ainsi que la proportion des Européens qui considèrent que les tensions sont vives (et pas seulement modérées) se situe à un niveau élevé pour les différences raciales et ethniques (37%), celles qui opposent riches et pauvres (36%), dirigeants d'entreprise et salariés (32%) ou pour les différences religieuses (28%).

Elles sont plus contenues pour les orientations sexuelles (18 %), celles qui opposent jeunes et vieux (13 %) ou hommes et femmes (10 %). Or, chacun des facteurs de tensions recensés par l'étude, sans exception, est plus fortement ressenti en France que dans la moyenne européenne.

Quelque 55 % des Français relèvent des tensions vives entre riches et pauvres, contre 36 % en moyenne européenne (seules la Hongrie et la Lituanie présentent un score plus haut). En janvier 2013, l'Institut français d'opinion publique publiait un sondage réalisé pour le quotidien *L'Humanité* intitulé "Les Français et la lutte des classes".

TENSIONS RACIALES ET ETHNIQUES VIVES

La proportion qui répondait par l'affirmative à la question : "*Estimez-vous qu'en France, à l'heure actuelle, la lutte des classes est une réalité ?*" est passée de 40% en 1964 à 44% en 1967, puis à 64% en 2013... La France se démarque aussi dans le domaine des tensions entre managers et salariés : 4% contre 32 % en moyenne européenne. Seuls trois pays présentent des indicateurs plus élevés : la Hongrie, la Grèce et la Slovaquie.

Par ailleurs, un Français sur deux considère que les tensions raciales et ethniques sont vives, contre seulement 37 % en moyenne européenne. Deux pays – la Hongrie et la République tchèque – font pire. La tension religieuse est jugée comme vive par 39 % des Français, contre 28 % en moyenne européenne. La France détient le (triste) record d'Europe.

En France comme ailleurs en Europe, l'ampleur accrue de ces tensions pose la question des conditions de sortie de crise. Les sociétés européennes ont besoin pour cela de s'appuyer sur la cohésion de leur corps social, sur la confiance et la solidarité entre leurs citoyens. Elles n'en prennent pas le chemin.

Martin Richer (consultant en «responsabilité sociale des entreprises», membre du think tank Terra Nova)

Martin Richer

Martin Richer est consultant en "*responsabilité sociale des entreprises*", et membre du think tank Terra Nova.

Il a été directeur marketing d'Oracle Europe, vice-président Europe de BroadVision et directeur général du cabinet d'études Secafi.

////

SOCIETE

"Il est impossible de deviner si un cerveau appartient à un homme ou une femme"

Le Monde.fr | 25.05.2013 Propos recueillis par Lucie Soullier

En distinguant l'identité sexuelle du sexe biologique, les études de genre affirment que la nature ne suffit pas à faire des hommes et des femmes.

Catherine Vidal, neurobiologiste et directrice de recherche à l'Institut Pasteur a travaillé sur la plasticité du cerveau.

Le cerveau du fœtus se forme-t-il différemment, au cours de la grossesse, selon que l'enfant à naître est une fille ou un garçon ?

Catherine Vidal : Non, il n'y a pas de différence anatomique entre les cerveaux des fœtus filles et garçons. Les gènes qui permettent de construire les hémisphères cérébraux, le cervelet et le tronc cérébral sont en effet indépendants des chromosomes X et Y. Le schéma structurel est donc exactement le même.

La seule différence que l'on peut relever concerne le contrôle des fonctions physiologiques de la reproduction. Les ovaires et les testicules, qui sont formés dès la huitième semaine de grossesse, produisent en effet une hormone différente chez le fœtus féminin et chez le fœtus masculin : respectivement la FSH (hormone folliculo-stimulante) et la testostérone. Il a été démontré que la testostérone produite pendant la vie fœtale influence une partie du cerveau, l'hypothalamus, qui va fonctionner différemment chez les filles et les garçons. A la puberté, des neurones vont ainsi s'activer chaque mois dans l'hypothalamus des jeunes filles pour déclencher l'ovulation. Une activité absente du cerveau masculin.

En revanche, on ne trouve aucune différence entre les cerveaux des bébés filles et des bébés garçons concernant toutes les autres fonctions du cerveau, qu'elles soient cognitives – telles que l'intelligence, la mémoire, l'attention, le raisonnement – ou sensorielles, comme la vision ou l'audition. C'est ce qui se passe après la naissance qui compte le plus. Les interactions de l'enfant avec son environnement social, affectif, culturel vont en effet jouer un rôle majeur dans la construction du cerveau.

Le cerveau continue donc de se former après la naissance de l'enfant ?

En grande partie, oui. Il faut comprendre que les processus de développement intra-utérin du corps et du cerveau sont différents. A la naissance, le corps est bien plus achevé que le cerveau. C'est-à-dire que l'on naît avec des petits poumons, un petit cœur et de petits muscles. Ensuite, notre corps va se contenter de grandir, mais il a été largement formé pendant la grossesse, ce qui n'est pas le cas du cerveau. Si nos cent milliards de neurones se fabriquent lors de la vie intra-utérine, les connexions entre eux ne sont établies qu'à 10 %. Or, le cerveau ne fonctionne que si les neurones sont connectés entre eux.

La majorité des milliards de connexions neuronales se construisent à partir du moment où l'enfant est en interaction avec son environnement. Par exemple, la vision du nouveau-né est extrêmement sommaire, et ce n'est qu'à l'âge de 5 ans que l'enfant aura une vision comparable à celle de l'adulte. Il faut donc cinq ans pour que les voies visuelles se construisent. Et cela nécessite que l'œil soit exposé à la lumière. Eh bien, c'est la même chose pour les fonctions cognitives : pour qu'elles se développent, les interactions sociales sont indispensables. Les enfants sauvages ont ainsi des handicaps mentaux majeurs et sont incapables de parler. L'inné et l'acquis sont indissociables dans la construction du cerveau.

C'est donc la socialisation qui forge nos cerveaux ?

La société, l'environnement, les expériences... Nos cerveaux sont plastiques, ils se façonnent en fonction de notre histoire. Et comme chacun de nous a la sienne, nous avons tous et toutes des cerveaux différents. Nous sommes

sept milliards d'individus sur Terre, ce sont sept milliards de personnalités différentes et sept milliards de cerveaux différents.

Les différences sont-elles plus nettes entre les cerveaux d'un homme et d'une femme qu'entre deux personnes du même sexe ?

Absolument pas. Il est d'ailleurs impossible de deviner, en regardant un cerveau adulte, s'il appartient à un homme ou une femme. Si vous alignez des cerveaux les uns à côtés des autres, ce que vous remarquez tout d'abord, ce sont de grandes différences anatomiques. Aucun n'est pareil. En l'occurrence, les différences observées entre les cerveaux de personnes d'un même sexe sont bien plus importantes que les différences éventuelles entre les sexes.

Des connexions s'établissent-elles de façon différente dans nos cerveaux en fonction de l'éducation plus ou moins "genrée" que l'on reçoit ?

Tout influence nos cerveaux. Donc tout apprentissage va entraîner des modifications dans les connexions cérébrales. Mais attention, ce n'est pas parce que, petit, on a été élevé dans des normes sociales, avec des critères masculins et féminins, que l'on va adopter ces normes en grandissant. Le plus important à retenir dans cette plasticité cérébrale est que rien n'est jamais figé à tout jamais dans nos neurones.

Il n'est donc jamais trop tard ?

Il est surtout grand temps ! Il est bien évident que les parents ne suffisent pas, à eux seuls, dans l'apprentissage de la vie d'un enfant. L'école, les amitiés, les médias... Tout, dans le monde qui l'environne, va contribuer à forger son identité.

Vos recherches confortent les travaux des études de genre ?

Il est très important de souligner que le genre n'est pas une théorie mais un concept. C'est un objet de recherche, essentiellement en sciences humaines et sociales, où les chercheurs s'accordent pour montrer que le sexe biologique ne suffit pas à faire une femme ou un homme. Or, ce concept est désormais validé par les recherches en neurobiologie qui démontrent l'extraordinaire plasticité du cerveau. Une capacité que l'on ne soupçonnait pas il y a ne serait-ce que quinze ans.

Avant, on savait qu'après des lésions dans le cerveau, des récupérations étaient possibles. On pensait que cette plasticité cérébrale opérait dans des cas extrêmes, comme des accidents vasculaires cérébraux. Aujourd'hui, on se rend compte qu'elle est à l'œuvre tous les jours, en permanence, dans notre vie quotidienne. Notre cerveau ne cesse de se modifier toute notre vie, en fonction de nos apprentissages et de nos expériences vécues.

Vous démontrez donc que l'identité d'un homme ou d'une femme n'est pas prédéterminée par ses gènes...

Exactement. Grâce à la plasticité de son cerveau, l'*Homo sapiens* peut court-circuiter le déterminisme génétique et hormonal. L'être humain n'est pas une machine programmée par des gènes et des hormones. Il a un libre arbitre qui lui permet une liberté de choix dans ses actions et ses comportements.

Lucie Soullier

////

Masculin-féminin : cinq idées reçues sur les études de genre

[Le Monde.fr | 25.05.2013](#) Par Lucie Soullier et Delphine Roucaute

En protestant contre la loi autorisant le mariage aux personnes de même sexe, les membres de la "Manif pour tous" ont également ravivé la polémique sur le genre. "*Le vrai but du mariage homosexuel est d'imposer la théorie du genre*", affirment certains détracteurs du mariage pour tous. Qui affirment, dans la foulée, que la société serait menacée par ce qu'ils assurent être une idéologie niant la réalité biologique.

Ces inquiétudes avaient déjà agité les milieux catholiques en 2011, lorsque le ministère de l'éducation avait annoncé l'introduction du concept de genre dans certains manuels scolaires. A l'époque, la polémique avait mobilisé militants conservateurs et députés. Parmi eux, 80 députés UMP avaient purement et simplement réclamé le retrait, dans les manuels de sciences de la vie et de la terre (SVT) des classes de première, de la référence à une identité sexuelle qui ne serait pas uniquement déterminée par la biologie mais également par des constructions

socio-culturelles. De son côté, l'Eglise catholique avait réagi avec le texte *Gender, la controverse*, publié par le Conseil pontifical pour la famille.

Loin d'être une idéologie unifiée, le genre est avant tout un outil conceptuel utilisé par des chercheurs qui travaillent sur les rapports entre hommes et femmes.

▪ **Le genre est-il est une théorie ?**

Pour parler du genre, ses détracteurs utilisent l'expression "théorie du genre" plutôt qu'"étude", un changement de terme qui a pour objectif de semer le doute sur son aspect scientifique. M^{sr} Tony Anatrella, dans la préface de *Gender, la controverse*, explique ainsi que la théorie du genre est un "*agencement conceptuel qui n'a rien à voir avec la science*".

Les chercheurs refusent donc l'utilisation du terme "théorie du genre", préférant parler d'"études sur le genre", puisqu'il s'agit d'un vaste champ interdisciplinaire regroupant tous les pans des sciences humaines et sociales (histoire, sociologie, géographie, anthropologie, économie, sciences politiques...). Leurs travaux analysent donc des objets de recherche traditionnels tels que le travail ou les migrations, en partant d'un postulat nouveau : le sexe biologique ne suffit pas à faire un homme ou une femme, les normes sociales y participent grandement.

Lire (édition abonnés) l'entretien avec le chercheur Bruno Perreau : ['Théorie du genre', 'études sur le genre' : quelle différence ?](#)

▪ **Le genre est-il une idéologie ?**

"*Le genre est un concept. Ce n'est ni une théorie ni une idéologie, mais un outil qui aide à penser*", insiste le sociologue Eric Fassin, spécialiste de ces questions. A l'intérieur même des études de genre, plusieurs écoles existent, comme dans tous les domaines des sciences sociales. Par exemple, [les travaux de la sociologue du travail Margaret Maruani](#) analysent l'histoire de l'accès des femmes au travail tandis que [le psychiatre Richard Rechtman utilise la notion de genre](#) pour interroger la manière dont un individu construit son d'identité.

▪ **Les chercheurs sur le genre sont-ils militants ?**

S'il est vrai que le développement des études de genre est lié au mouvement féministe des années 1970, le concept de *gender* ("genre") n'est pas créé par les féministes. Il apparaît dans les années 1950 aux Etats-Unis dans les milieux psychiatriques et médicaux. Le psychologue médical américain John Money parle ainsi pour la première fois des "*gender roles*" en 1955 afin d'appréhender le cas des personnes dont le sexe chromosomique ne correspond au sexe anatomique.

En 1968, le psychiatre et psychanalyste Robert Stoller utilise quant à lui la notion de "*gender identity*" pour étudier les transsexuels, qui ne se reconnaissent pas dans leur identité sexuelle de naissance.

C'est dans les années 1970 que le mouvement féministe se réapproprie les questions de genre pour interroger la domination masculine. Les "*gender studies*" ("études de genre") se développent alors dans les milieux féministes et universitaires américains, s'inspirant notamment de penseurs français comme Simone de Beauvoir – et son célèbre "*On ne naît pas femme, on le devient*" –, Michel Foucault ou Pierre Bourdieu.

En France, la sociologue Christine Delphy est l'une des premières à introduire le concept en France, sous l'angle d'un "*système de genre*", où la femme serait la catégorie exploitée et l'homme la catégorie exploitante. Mais la greffe ne s'opère réellement que dans les années 1990, lorsque le débat sur la parité s'installe au niveau européen. La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes devient l'une des tâches essentielles de la Communauté européenne avec l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam en 1999, [notamment dans son article 2](#).

Lire l'article du magazine *Sciences humaines* : [Le gender pour les nuls](#)

▪ **Les études de genre nient-elles la différence entre les sexes ?**

Le concept de genre s'est développé comme une réflexion autour de la notion de sexe et du rapport homme/femme. Loin de nier la différence entre le sexe féminin et le sexe masculin, le genre est utilisé par les chercheurs comme un outil permettant de penser le sexe biologique (homme ou femme) indépendamment de l'identité sexuelle (masculin ou féminin). Il ne s'agit donc pas de dire que l'homme et la femme sont identiques, mais d'interroger la manière dont chacun et chacune peut construire son identité sexuelle, aussi bien à travers son éducation que son orientation sexuelle (hétérosexuelle, homosexuelle, etc.).

En dissociant intellectuellement le culturel et le biologique, le concept de genre interroge les clichés liés au sexe. Par exemple, l'idée selon laquelle les femmes sont plus naturellement enclines à s'atteler aux tâches domestiques que les hommes est de l'ordre de la construction sociale et historique, et non pas liée au fait que la femme dispose d'un vagin et d'ovaires.

Pour les détracteurs du genre, la construction d'une personne en tant qu'individu se fait dans l'assujettissement à des normes dites "naturelles" et "immuables" : d'un côté les femmes, de l'autre les hommes. Mais certains travaux de biologiste, tels ceux de l'Américaine Anne Fausto-Sterling, montrent que l'opposition entre nature et culture est vaine, les deux étant inextricables et participant d'un même mouvement. Il ne suffit pas de dire que quelque chose est biologique pour dire que c'est immuable. C'est l'exemple du cerveau humain : il évolue avec le temps, et de génération en génération.

Lire l'entretien avec Catherine Vidal : [Les hommes et les femmes ont-ils des cerveaux différents ?](#)

▪ Les études de genre confondent-elles le genre et l'identité sexuelle ?

Quand le ministère de l'éducation a annoncé sa volonté d'introduire le concept de genre dans les manuels scolaires des classes de première, la sphère catholique et conservatrice s'est insurgée contre une "théorie" qu'elle accusait de nier l'individu au profit de sa sexualité. [Dans une lettre envoyée au ministre de l'éducation, Luc Chatel](#), en août 2011 et signée par 80 députés UMP, on peut lire que, "selon cette théorie [du genre], les personnes ne sont plus définies comme hommes et femmes mais comme pratiquants de certaines formes de sexualité".

Un mot d'ordre relayé par [Gérard Leclerc dans un éditorial de France catholique](#) datant de mai 2011, dans lequel il pointe la menace de ce qu'il qualifie d'"arme à déconstruire l'identité sexuelle". C'est d'ailleurs cet argument qui nourrit l'idée – répandue par [la plupart des sites régionaux de La Manif pour tous](#) – selon laquelle "le vrai but du mariage homosexuel est d'imposer la théorie du genre".

Mais les études sur le genre, et a fortiori le texte proposé pour les manuels de SVT par le ministère, insistent au contraire sur la différence entre identité sexuelle et orientation sexuelle. Il s'agit d'étudier comment s'articulent ces deux mouvements entre eux, et non de substituer l'un à l'autre. Par exemple, [les personnes transsexuelles interrogent leur genre](#), et non pas leur sexualité. On peut changer de genre sans changer de préférence sexuelle.

Dans une réponse au député UMP Jean-Claude Mignon qui, dans une question à l'Assemblée, [demandait que les nouveaux manuels de SVT soient retirés de la vente](#), le ministre de l'éducation Luc Chatel souligne bien que "la 'théorie du genre' n'apparaît pas dans le texte des programmes de SVT". "La [thématique 'féminin/masculin'](#), en particulier le chapitre 'devenir homme ou femme', permet à chaque élève d'aborder la différence entre identité sexuelle et orientation sexuelle, à partir d'études de phénomènes biologiques incontestables, comme les étapes de la différenciation des organes sexuels depuis la conception jusqu'à la puberté", ajoute le ministère.

Lucie Soullier et Delphine Roucaute

/////

"Théorie du genre", "études sur le genre" : quelle différence ?

LE MONDE | 22.04.2013 à 10h43 • Mis à jour le 22.04.2013 à 11h26

Propos recueillis par [Mattea Battaglia](#)

Bruno Perreau est professeur au MIT et chercheur associé aux universités de Cambridge et Harvard. Il est l'auteur de *Penser l'adoption* (PUF, 2012).

La droite catholique dit redouter la propagation de la "théorie du genre" en France. Un groupe de députés UMP réclame d'ailleurs, depuis décembre, la création d'une "commission d'enquête" pour en estimer la diffusion. Mais qu'entendent-ils exactement par "théorie du genre" ?

La "théorie du genre" n'existe que dans la tête des opposants à l'égalité des droits. Cette croyance repose sur le fantasme selon lequel le sexe et la sexualité pourraient être déterminés par un simple discours. Parlez d'homosexualité et vous deviendrez homosexuel. Evoquez les multiples façons dont les rôles masculins et féminins ont été pensés au cours de l'histoire, et vous risquez de susciter toutes sortes de déviance de genre ! Dans la réalité, l'identité est un processus beaucoup plus complexe. Et c'est précisément cette complexité que des chercheuses et

des chercheurs interrogent en endocrinologie, en histoire, en droit, en sociologie, etc. Ils nous invitent à réfléchir à la façon dont nous nous pensons, individuellement et collectivement. C'est un travail critique très enrichissant pour une société. Mais, ce travail demande aussi du courage et de la générosité, car il faut admettre de se défaire de ses certitudes et de questionner son propre parcours à la lumière du parcours des autres.

Les adversaires de la "théorie du genre" préfèrent imaginer des ennemis, dont le projet serait d'abolir - mais par quels moyens ? - toutes les distinctions sociales - voire anatomiques - entre hommes et femmes. Ils confondent à dessein égalité et identité, différence et hiérarchie. Et pour mieux convaincre, ils adossent leur raisonnement à un discours nationaliste, la "*théorie du genre*" venant nécessairement des Etats-Unis.

Ces "études sur le genre", que vous distinguez de la "théorie du genre", se développent-elles en France ?

Il existe effectivement en France un faisceau de chercheuses et de chercheurs qui, dans de nombreuses universités, incorporent le genre dans leurs travaux, voire en font l'objet principal de leurs recherches. Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau : déjà dans les années 1970, même si le terme genre n'était pas lui-même utilisé, des universitaires comme Colette Guillaumin, Nicole-Claude Matthieu, René Schérer ou bien sûr Michel Foucault conduisaient cette réflexion critique au sein du CNRS, à l'EHESS et à l'université Paris-8, pour ne donner que quelques exemples. Parallèlement les mouvements sociaux ont contribué à inscrire à l'agenda politique des questions comme l'égalité hommes-femmes ou la reconnaissance des minorités sexuelles. De nouvelles pratiques sociales, familiales notamment, ont également émergé. Via les nouveaux médias, les jeunes générations sont exposées - mais aussi produisent - un ensemble d'informations et de références culturelles où sexe et sexualité jouent un rôle crucial. Il est donc essentiel de penser ces phénomènes.

Vous dites qu'il y a un réel besoin d'aborder ces questions parmi les plus jeunes...

Ce sont les étudiants eux-mêmes qui souhaitent mieux comprendre ces questions et demandent des cours sur le sujet. Grâce à l'engagement de quelques centaines d'universitaires – qui ont souvent, ce faisant, mis en "danger" leur propre carrière - des programmes sont apparus pour répondre aux besoins des étudiants, parmi lesquels le Master Genre de l'EHESS, le programme PRESAGE à Sciences Po, Paris-7, Paris-8, Toulouse Le Mirail, des formations au sein du nouveau campus Condorcet, etc. Ces programmes questionnent l'"orthodoxie" disciplinaire de l'université française. Mais, beaucoup reste à faire : l'"immense majorité des étudiants en France ne seront jamais exposés à ces savoirs critiques, pourtant essentiels pour appréhender la complexité d'un monde qu'ils vont bientôt marquer de leur empreinte.

Mattea Battaglia

////

SOCIETE

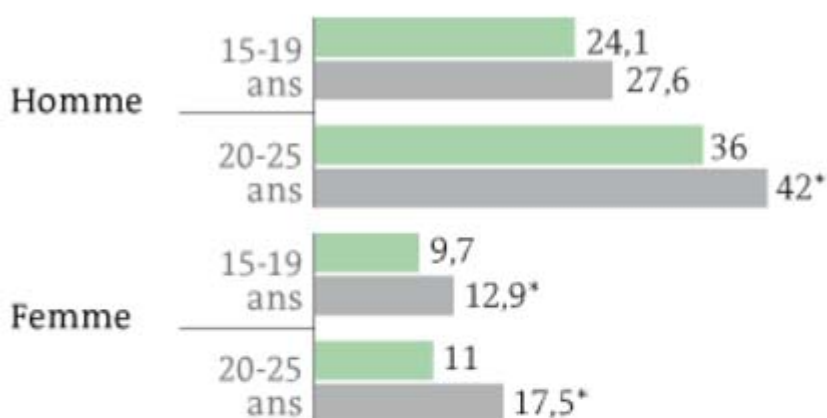
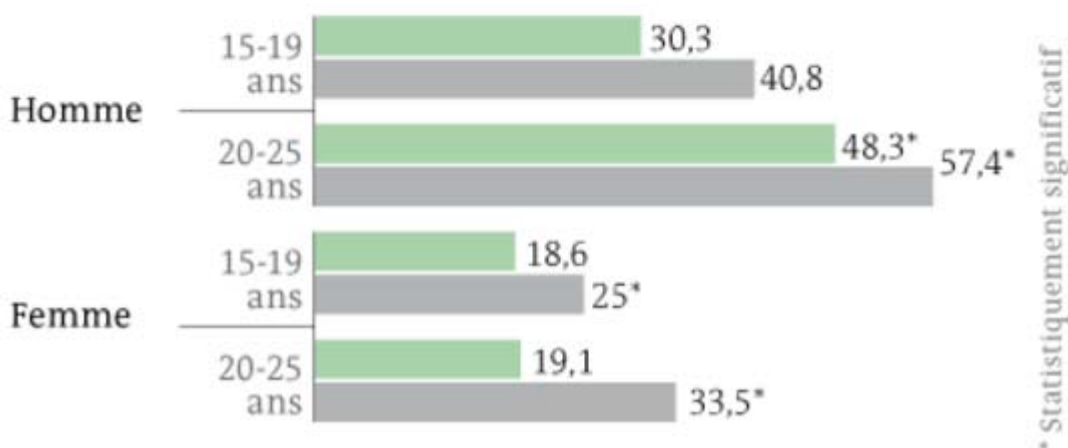
Génération "biture express"

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 27.05.2013

Par Sandrine Cabut et Pascale Santi

Banalisation de l'alcoolisation excessive, en %

■ 2005 ■ 2010

**Consommation ponctuelle importante
(plus de 5 à 6 verres) au cours d'un mois**

Ivresse (au moins une fois au cours de l'année)


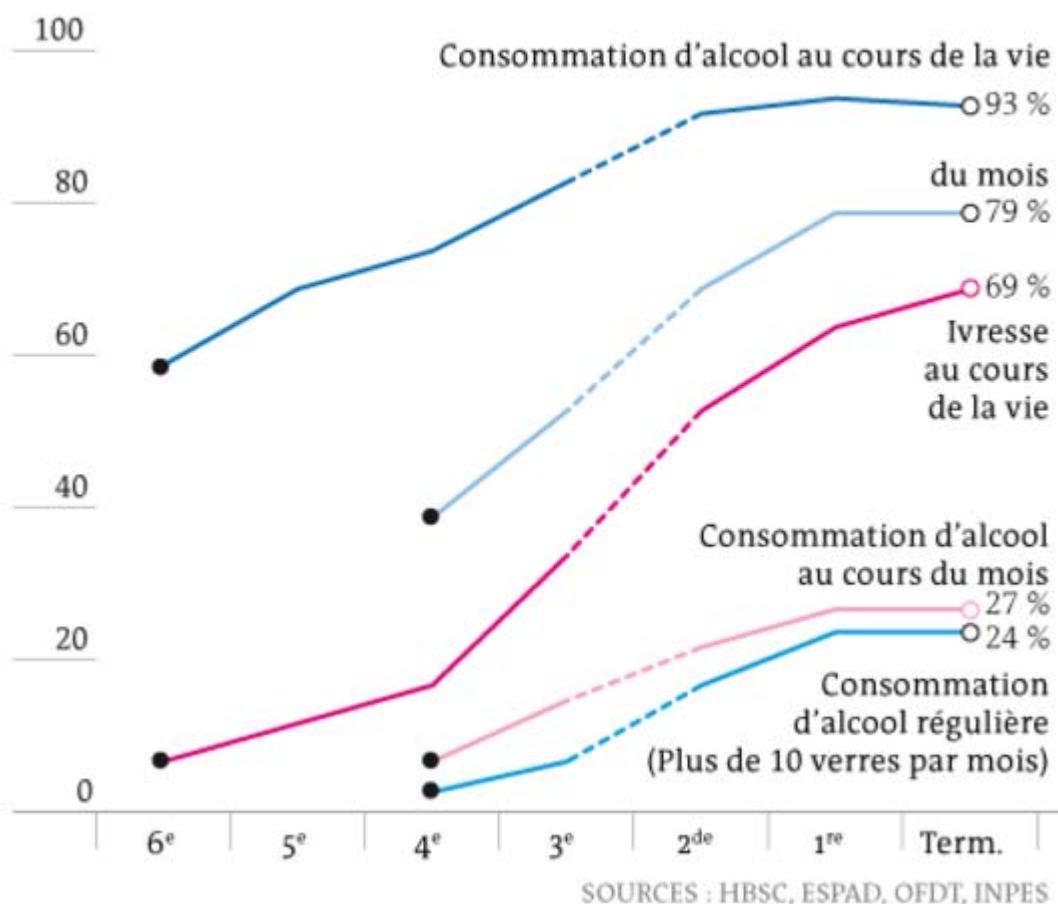
SOURCES : HBSC, ESPAD, OFDT, INPES

Ce matin-là, Romane, alors âgée de 14 ans, a cours à 9 heures. C'est l'anniversaire d'une copine. "Pour le fêter, on est allés dans le bois derrière le collège avec quatre bouteilles, on était trois", raconte cette jolie jeune fille, qui vient de fêter ses 16 ans. Vodka, whisky, rhum... elle a beaucoup bu. A jeun. Elle a aussi fumé du cannabis. Appelée par le collègue, sa mère l'amène aux urgences. Romane (tous les prénoms ont été changés) se réveille six heures plus tard. Coma éthylique.

Romane est loin d'être un cas isolé. Dès 15 ans, neuf jeunes sur dix ont bu de l'alcool, selon les enquêtes de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Si la consommation quotidienne reste rare dans ces tranches d'âge, les épisodes d'ivresse et les alcoolisations ponctuelles importantes augmentent, selon le dernier

rapport de l'OFDT "Drogues et addictions", rendu public mardi 28 mai. Ainsi, plus d'un jeune de 17 ans sur deux (53 %) a connu des épisodes d'alcoolisation ponctuelle importante durant le mois en 2011, contre 46 % en 2005.

Une initiation dès le collège, en %



LA SUBSTANCE PSYCHOACTIVE LA PLUS CONSOMMÉE EN FRANCE

L'alcool reste la substance psychoactive la plus consommée en France. Sa consommation a certes beaucoup diminué ces dernières décennies (elle baisse de 1,7 % par an depuis 1960), mais les acteurs de terrain, médecins et psychologues, dressent un constat unanime : les jeunes boivent de plus en plus tôt et de plus en plus massivement. Autant d'éléments qui montrent une modification des modes de consommation. *"Même ceux qui boivent peu fréquemment boivent plus intensément"*, indique Stanislas Spilka, statisticien à l'OFDT.

C'est ce qu'on appelle le *binge drinking*, appellation venue d'outre-Manche au début des années 2000, traduit par "biture express" ou "alcool défoncé". Boire beaucoup (plus de quatre à cinq verres en moins de deux heures) et très vite. *"Jusqu'ici, on était sur un mode latin, alcool à table ; on va vers un mode proche de la Grande-Bretagne avec des pratiques d'alcoolisation intense. On observe une européanisation de la manière de boire"*, explique François Beck, responsable du département des enquêtes de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes).

MOYENNE D'ÂGE DE 15 ANS ET 70 % DE FILLES

"Lorsque j'étais interne il y a trente ans, les comas éthyliques c'était les clochards, je n'avais jamais vu un ado", explique le docteur Xavier Pommereau, psychiatre au centre Abadie, chef du pôle aquitain de l'adolescent (CHU de Bordeaux). Son service, le premier à prendre en charge des jeunes gens suicidaires, a ouvert il y a vingt ans. La moyenne d'âge, de 17 ans en 1992, est de 15 ans aujourd'hui. Et il y a 70 % de filles. Ce mercredi d'avril, six jeunes filles de 15 à 18 ans participent au groupe de parole, elles ont toutes été hospitalisées, à un moment, dans le service du docteur Pommereau pour un souci lié à l'alcool. Objectif : les faire s'exprimer, en essayant de comprendre pourquoi elles boivent. Toutes ou presque disent : *"Pour tout oublier, parce qu'on a des soucis..."*

"Enfant de l'image et du zapping, cette génération a du mal à supporter l'attente, le différé. C'est tout tout de suite ou rien. Ce sont des consommateurs, habitués à prendre et à jeter. Ils zappent tout le temps, passent d'un monde à l'autre, sur la Toile, dans les jeux vidéo", analyse le docteur Pommereau. C'est la stimulation

permanente. En semaine, ils sont en mode *"prise de tête"*, avec des contraintes et une énorme pression scolaire et familiale sur fond de mésentente, de séparation... A cela s'ajoute le discours des adultes, très pessimiste, qui brosse une vision négative de l'avenir. Le but, en buvant, est *"de faire cesser la prise de tête, de se lâcher"*, poursuit le psychiatre.

DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

Parmi les jeunes buveurs, il n'est pas simple de repérer ceux qui le font pour se désinhiber (alcool convivial) et ceux qui veulent se couper des réalités. Le fait de boire beaucoup de façon répétée révèle souvent une détresse psychologique, assimilée à de l'autodestruction, qui peut parfois conduire au suicide.

"Les motivations de l'alcoolisation juvénile sont nombreuses et variées, que l'on se réfère à l'anthropologie (ancrage culturel du boire, rite de passage de l'adolescence à l'âge adulte) à la psychologie (mal-être et désir de transgression), à la sociologie (baisse de l'influence des parents...)", expliquent François Beck et Jean-Baptiste Richard dans un article publié dans la revue *Agora*, en janvier. Toutefois, ils tempèrent : *"Les jeunes ayant un problème avec l'alcool ne sont pas représentatifs de l'ensemble puisqu'ils sont une faible minorité."* *"Mais ce qui est nouveau et très préoccupant, ce sont la quantité, le très jeune âge et la proportion de filles qui augmente, et qui se mettent en danger"*, ajoute le docteur Pommereau.

VODKA, RHUM, WHISKY, TEQUILA... SANS OUBLIER LES "DILUANTS"

Pour les six jeunes filles de 15 à 18 ans présentes ce jour-là au centre Abadie, le scénario est classique : *"On va à une soirée, la première chose à laquelle on pense c'est quelles bouteilles on va acheter"*, raconte Fleur. Vodka, rhum, whisky, tequila, sans oublier les jus de fruit ou les sodas, qu'elles appellent les "diluants" ! Les "Premix", alcopops, mélange d'alcool fort, masqué par des ajouts de sucre, font florès. Le marketing vise directement les jeunes, tout comme les boissons énergisantes.

"On commence à 20 heures, on teste un peu tout, on fait des parties de cartes, au cours desquelles, lorsqu'on perd, on boit un verre. Au final, on est cramé", explique Iris. *"Pour mes parents, une cuite c'est être gai. Pour nous ce n'est pas pareil, on est cramé, mort, déchiré, défoncé"*, avoue Claire, âgée de 16 ans. Elles fument aussi. Il est très rare de voir un jeune qui n'a qu'une seule conduite addictive. "Avantage" de la vodka : l'ivresse est obtenue en seize minutes chrono. Les rassemblements dans des lieux extérieurs (rue, parcs, plages...), souvent orchestrés par les réseaux sociaux, sont propices à l'alcoolisation.

DIFFICILE DE CONCEVOIR LA FÊTE SANS DÉFONCE

De même, pour ces fêtards du dimanche matin, difficile de concevoir la fête sans alcool, ou plutôt sans défonce, ce 19 mai, à 9 heures, sur le Montecosy, une barge située quai de la Rapée, dans le 12^e arrondissement de Paris, où ils viennent pour danser sur des rythmes électro, pour le "Weather Festival", organisé par le collectif Concrete. Arrivés bien imbibés, Arnaud, Thomas... et trois autres jeunes, entre 20 et 25 ans, en sont à leur cinquième shot – petit verre avalé cul sec – Jäger Bomb, un mélange de Jägermeister – liqueur à base de plantes médicinales (35°) – et de Red Bull, en une heure ou deux.

Pour Rémi, 23 ans, impossible de penser une soirée sans alcool et MDMA (ecstasy). *"J'en prends, c'est l'extase. Tu parles, tu ris, tu t'éclates, comment faire sans" ?*, demande-t-il. Même s'il reconnaît être dans un état dépressif quand il arrête. Pour Pablo, 22 ans, dont le visage est auréolé de poudre blanche, il dit être *"buté" de soirée en soirée*. Magali, bienveillante pour Fêtez clairs, collectif de prévention, distribue capotes, boules Quies, dépliants...

"SOCIÉTÉ ADDICTOGÈNE"

"On est dans une société addictogène, qui incite à démultiplier les sensations fortes. C'est devenu la règle. Cette société met en avant la notion d'individu plutôt que la notion de groupe. Elle valorise la réponse 'instantanée et intense', donc celle d'une substance comme l'alcool. On est aussi dans une société de la performance. Enfin, c'est une société de grande disparité économique. Autant de points qui convergent et qui expliquent ce phénomène", analyse Jean-Pierre Couteron, psychologue clinicien, président de la Fédération Addiction.

Les effets de l'alcool sont nombreux. Quand on demande aux jeunes filles ce qui se passe dans les soirées en terme de sexualité, la réponse est instantanée : *"Hop hop hop !"*, plaisante Fleur. *"Tout le monde se chope tout le monde"*, dit spontanément Romane. Les effets de l'alcool amènent à ne pas se protéger lors de rapports sexuels. Conséquences : VIH, IST, grossesses, avortements... sans parler des violences sexuelles. Ils se prennent souvent en photo, parfois se filment... pour partager leurs expériences. Ils minimisent les risques, notamment sur la route. Près d'un jeune sur quatre (39,8 %) tué sur la route en 2010 l'a été dans un accident lié à l'alcool. Les conséquences sont souvent dramatiques (accidents domestiques, bagarres...).

PRÉDISPOSITION AUX MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Les conséquences à long terme du *binge drinking* sur la santé sont tout aussi inquiétantes. Des chercheurs français ont ainsi montré que les bitures du week-end sont associées à un risque deux fois plus élevé d'infarctus du

myocarde qu'une consommation de la même quantité d'alcool répartie sur la semaine. De plus, des lésions peuvent se constituer rapidement, comme le suggère une étude publiée en ligne, le 23 avril, dans le *Journal of the American College of Cardiology* : des modifications des cellules de la paroi des vaisseaux sanguins prédisposant aux maladies cardiovasculaires chroniques sont observées chez des étudiants de 18-25 ans, adeptes des bitures express depuis le collège.

En Angleterre et au Pays de Galles, où le phénomène a commencé il y a bien plus longtemps qu'en France, les décès dus à des maladies du foie – principalement cirrhoses – causées par l'alcool grimpent en flèche depuis vingt ans (2 500 en 1987, 6 300 en 2010), alors que cette cause de mortalité est en régression dans les autres pays d'Europe.

ALTÉRATION DES STRUCTURES CÉRÉBRALES

Mais ce sont surtout les dégâts de ce toxique sur le cerveau encore en plein développement des adolescents (sa maturation se termine vers 20-25 ans) qui préoccupent. Les études sur des modèles animaux et chez de jeunes *binge-drinkers*, qui s'accumulent ces dernières années, sont concordantes. L'alcool peut altérer des structures cérébrales comme l'hippocampe, impliqué dans les processus d'apprentissage et de mémorisation. Avec pour conséquences de possibles déficits de ces fonctions.

Ainsi, les adeptes des bitures express doivent travailler davantage que des sujets contrôles pour atteindre le même résultat dans une tâche de mémoire de travail, conclut une étude belge, publiée fin avril dans la revue *PLoS One*.

VULNÉRABILITÉ DU CERVEAU ADOLESCENT

La vulnérabilité particulière du cerveau adolescent a déjà été établie pour d'autres drogues, dont le cannabis, mais l'addiction à l'alcool a des caractéristiques particulières, relève le professeur Mickaël Naassila, directeur de l'équipe Inserm ERI 24/Groupe de recherche sur l'alcool et les pharmacodépendances (GRAP), à Amiens. *"Comme avec l'héroïne, le syndrome de sevrage à l'alcool est intense et puissant, ce qui est une source de rechute. Ce phénomène n'existe pas avec les psychostimulants, explique le neurobiologiste. Par ailleurs, contrairement aux autres drogues qui restent en périphérie des cellules, l'alcool diffuse dans le cytoplasme et le noyau, et peut perturber le fonctionnement des gènes."* Des travaux, dont ceux de l'équipe de Mickaël Naassila, ont démontré qu'une exposition précoce à l'alcool, in utero ou à l'adolescence, est un facteur de risque considérable de dépendance ultérieure.

Pour s'en convaincre, il suffit de passer une journée dans son unité de recherche, étonnamment l'une des seules en France exclusivement consacrée à l'étude de l'alcool-dépendance. Dans une petite pièce de l'animalerie, fermement tenue par une chercheuse, un rat s'agite dans tous les sens en poussant de petits cris. Les poils dressés, il semble prêt à la mordre. D'un geste assuré, le professeur Mickaël Naassila saisit l'animal par la nuque, le calme en le berçant puis le remet dans sa cage. *"Il est hyperanxieux, c'est un syndrome de sevrage"*, explique-t-il.

RENDRE DES RATS ACCROS

Pourtant, rendre des rats accros à l'alcool n'est pas une tâche facile. *"Ces animaux sont assez facilement dépendants aux drogues stimulantes, mais spontanément ils n'aiment ni le goût ni l'odeur de l'alcool, sauf prédisposition génétique particulière"*, souligne le neurobiologiste.

Pour induire une dépendance, des rats âgés de 1 à 2 mois sont exposés à de fortes doses d'alcool (par injections ou vaporisations) quatorze heures par jour. Ce régime induit des ivresses massives – avec une alcoolémie de 2 à 3 g/l, entrecoupées de phases de sevrage. C'est pendant celles-ci que les chercheurs testent leur motivation à consommer de l'alcool, en les mettant trente minutes par jour dans une cage d'auto-administration.

PERTE DU CONTRÔLE DE LA CONSOMMATION

Pour obtenir leur remontant favori, les rats doivent appuyer avec la patte sur un levier. Quand une lumière est allumée, une petite dose d'alcool est délivrée. Les paramètres peuvent être modulés pour que la récompense soit gagnée plus ou moins facilement (au bout de trois tentatives par exemple). Et cela fonctionne : les animaux appuient frénétiquement sur la pédale, extrêmement motivés pour boire encore et encore.

"Les rats exposés dès l'adolescence sont plus vulnérables à l'alcool et perdent le contrôle de la consommation. Ce comportement serait lié à une atteinte d'une partie du noyau accumbens, qui joue un rôle dans les phénomènes d'addictions", précise Mickaël Naassila, qui a récemment publié ces résultats dans la revue *Neuropharmacology*. Dans le cadre d'un projet européen, Alcobinge, l'équipe d'Amiens étudie aussi l'impact du *binge drinking* sur les fonctions cognitives d'une centaine d'étudiants, en collaboration avec une équipe britannique. Résultats attendus début 2014.

Lire aussi : [En milieu festif, ne pas juger et réduire les risques](#)

Le piège de la première gorgée de bière

Goût, odeurs, images, habitudes... L'envie de boire est étroitement liée à notre sensibilité à des stimuli sensoriels et environnementaux. Mais nous ne réagissons pas tous de la même façon à ces signaux, selon une étude récente publiée dans la revue *Neuropsychopharmacology*. Quarante-neuf étudiants consommateurs de bière ont reçu par vaporisation sur la langue une faible dose (15 ml) de leur bière habituelle, tandis que leur activité cérébrale était mesurée par tomographie par émission de positons (PET Scan).

L'expérience a été renouvelée avec du Gatorade. Le cerveau des participants a associé le goût de la bière au plaisir de l'alcool et ce sans même en avoir les effets, vu la quantité infime administrée – ce qui n'a pas été le cas avec la boisson énergisante. Il a libéré de la dopamine, un neurotransmetteur impliqué dans la sensation de plaisir, qui joue un rôle prépondérant dans les phénomènes d'addiction. La réponse en dopamine a été plus importante chez les participants ayant des parents alcooliques proches. Une histoire familiale d'alcoolisme double le risque de dépendance, selon les auteurs de l'étude.

Le groupe de recherche de Mickaël Naassila, à Amiens

www.u-picardie.fr/decouverte/sante/pagesliees/grap/

L'addictologue Philippe Arvers <http://p.arvers.free.fr/forum/>

L'observatoire français des drogues et des toxicomanies www.ofdt.fr

L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé www.inpes.sante.fr

À lire : "Promis, demain j'arrête !" par le docteur Amine Benyamina et Marie-Pierre Samitier (Michel Lafon, 284 p., 17,95 euros).

Chiffres

30 % C'est le taux d'augmentation des hospitalisations liées à l'alcool en France entre 2009 et 2011, tous âges confondus. Les séjours les plus courts sont ceux qui ont le plus progressé.

49 000 personnes sont mortes en France de maladies liées à l'alcool en 2009, selon une étude publiée le 4 mars dans *European Journal of Public Health*. Près d'un quart (22 %) des décès prématurés chez les 15-34 ans sont dus à une surconsommation d'alcool.

4 % des décès mondiaux (2,5 millions par an) sont dus à l'alcool, selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé publié en 2011. La proportion grimpe à 9 % chez les 15-29 ans.

12,3 litres C'est la consommation annuelle d'alcool pur en France chez les individus de plus de 15 ans (chiffres 2009). En 1960, elle s'élevait à 26 litres.

////

En milieu festif, ne pas juger et réduire les risques

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 27.05.2013

Par Sandrine Cabut et Pascale Santi

Que dire aux adolescents pour prévenir les usages abusifs d'alcool ? Que doivent faire les parents lorsque les comportements sont addictifs ? *"Face à l'évolution très significative de la façon dont les jeunes rencontrent l'alcool, il faut qu'on s'y prenne autrement"*, lance Jean-Pierre Couteron, psychologue clinicien et président de la Fédération Addiction. Les messages sur les dangers ne fonctionnent pas, tout comme les discours moralisateurs. *"Cela ne sert à rien de dire aux jeunes que c'est dangereux"*, expliquent Marguerite Arène et Catherine Jouaux de la mission prévention des toxicomanies de la Mairie de Paris.

D'autant plus que l'alcool est un produit banalisé, accessible, associé à la fête, quelle qu'elle soit. *"Il y a une hypocrisie majeure des pouvoirs publics. Tout est organisé pour faire boire les jeunes. C'est malheureux qu'on n'ait pas pu restreindre la publicité pour l'alcool sur Internet"*, regrette M. Couteron. Il faut donc préparer les ados à anticiper, à accompagner les premières expériences.

PARADOXE

"Les consommations d'alcool massives et répétées chez les moins de 15 ans ne doivent surtout pas être banalisées et doivent alerter les parents, afin d'aller consulter", prévient le docteur Alain Rigaud, psychiatre, président de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie. *"Entre 15 et 18 ans, les parents doivent ouvrir le dialogue et être attentifs si les adolescents sont dans le déni"*, poursuit-il. A fortiori s'ils constatent une baisse des activités, des résultats scolaires, etc.

Si de nombreux parents se disent désemparés, certains jeunes ne comprennent pas comment leurs géniteurs ne s'aperçoivent pas qu'ils mentent. Certains attendent secrètement une réponse de leur part. Paradoxe : si les parents trouvent leur ado avec un joint, ils penseront la plupart du temps qu'il a un problème ; s'il rentre ivre, ils ne s'inquiéteront pas forcément.

Dans tous les cas, il faut tenter de réduire les risques, notamment dans les espaces festifs. Par exemple, dans le département des Landes, *"on donne des conseils - ne jamais rester seul, désigner un conducteur responsable"*, souligne Didier Spinhirny, directeur de l'association La Source Landes Addictions, à Mont-de-Marsan.

"RÉDUIRE LES RISQUES"

"On n'est jamais dans le jugement", insiste Franck, intervenant du collectif Fêtez clairs, qui réunit des associations, sous l'égide de la Mairie de Paris, sur des lieux festifs de la capitale. *"Le but est de réduire les risques : organiser des endroits calmes, des chill out - espaces mobiles de prévention inspirés des rave parties -, avoir de l'eau à disposition"*, poursuit-il. A certains endroits, l'eau des toilettes est chaude ou non potable.

"La période de l'adolescence est celle des expérimentations, il faut être dans la vigilance bienveillante", explique Edwige Picard, psychologue à l'association Douar Nevez à Ploërmel (Morbihan). Souvent, cela renvoie les familles à leur propre consommation.

"THE BINGE, TROP BOIRE C'EST LE CAUCHEMAR"

Pour faire passer leurs messages, les spécialistes ont recours à des outils qui plaisent aux jeunes, comme un *serious game*, que l'équipe de Xavier Pommereau (CHU de Bordeaux) est en train de préparer, ou à travers des films. La Mairie de Paris a lancé, début 2010, un concours autour de l'alcoolisation excessive, le genre étant le film d'horreur. Plus de 100 films ont été reçus pour cette campagne de promotion, intitulée "The binge, trop boire c'est le cauchemar". Un DVD rassemble les 19 meilleurs films.

Les experts sont unanimes : éviter de boire avant l'âge de 15 ans est impératif. *"Il faut aider les jeunes à dire non, mais aussi leur donner des astuces pour ne pas avoir à dire oui (refus au nom d'interactions avec des antibiotiques ou parce qu'on a déjà fait la fête la veille...)"*. Et ils ne doivent pas hésiter à appeler leurs parents même s'ils sont saouls", explique M. Couteron. Et lorsque des adolescents organisent une fête, un adulte doit être à proximité.

Sandrine Cabut et Pascale Santi

///

NTIC

Le numérique, passeport vers l'oubli

LE MONDE | 28.05.2013 à 17h27

Par Marie-Aude Roux

Disques durs préhistoriques, bandes magnétiques des cavernes, "hiéroglyphes" sur disques optiques, le numérique a la mémoire qui flanche. La rapide obsolescence des supports physiques de stockage, des logiciels et des formats d'enregistrement nous promet un vaste Alzheimer technologique : le "Digital Dark Age" – "l'âge sombre du numérique". Le mot est apparu au milieu des années 1990 – en référence à l'obscurantisme d'un Moyen Age où la transmission du savoir fut le fait principal d'érudits reclus dans des monastères.

Jusqu'alors consigné sur matériaux analogiques (de la pierre au papier, en passant par les papyrus, parchemin, bambou et soie), notre patrimoine s'est démultiplié tant sur la forme (texte, vidéo, photo, audio) que sur le fond, au point que le défi de sa préservation technique et économique est désormais crucial. L'exemple le plus connu parle des données relevées par la mission "Viking" envoyée par la NASA sur Mars, en 1976. Laissées en l'état pendant une décennie, elles n'étaient plus lisibles. Il a fallu effectuer un travail titanesque pour y avoir de nouveau accès.

De même, les œuvres liées au numérique portent en elles-mêmes leur propre destruction, tributaires des antidotes de la duplication et de la migration. Sans en appeler à la Planète rouge, le compositeur Alain Bonardi, chercheur associé à l'Ircam spécialisé en informatique musicale, travaille justement sur la pérennisation des pièces élaborées à partir de processus de transformation du son – un répertoire largement représenté à l'Ircam.

ABOLIR L'OBSOLESCENCE, UNE PRIORITÉ

"Jusqu'à présent, nous ne nous sommes jamais trouvés devant un cas impossible à résoudre, mais cela pourrait arriver", déclare-t-il, en donnant l'exemple de *Diadèmes*, pièce composée en 1986 par Marc-André Dalbavie pour alto solo transformé, ensemble électronique et ensemble instrumental, à partir de synthétiseurs DX7 Yamaha qui équipaient à l'époque les studios de l'Ircam. *"En 2008, une demande d'exécution de cette oeuvre a été faite aux Etats-Unis. Le problème s'est alors posé pour la partie confrontée aux technologies numériques."* Il a fallu constituer une base de données des échantillons sonores du synthétiseur, un sampler avec grilles et fichiers indexés, de façon à ce que l'ordinateur puisse y accéder en temps réel.

Abolir l'obsolescence est donc une priorité. *"Présenter les principes de fonctionnement d'une œuvre sans référence à une technologie spécifique est la façon la plus adéquate de la conserver"*, affirme Alain Bonardi. L'arme absolue s'appelle "Faust", un format qui a troqué la langue ludique des signes graphiques issus du logiciel Max pour l'austérité formaliste mais universellement décryptable des mathématiques. Ce "doc" "Faust" se devra désormais d'accompagner chaque partition, sauf-conduit vers une vie future, à la manière des amulettes déposées dans les tombeaux égyptiens.

Ce passage du temps en forme de dépossession déstabilise certains compositeurs. D'autres, comme Michaël Lévinas, en font au contraire une condition intrinsèque de leur création. *"Acceptons les hasards de la mort, les destins inégaux ! Ne sommes-nous pas tous programmés pour l'obsolescence ? Une musique, non conditionnée pour la reprise, délivrée de l'angoisse de la disparition, est actuelle au sens plein du terme !"*, s'exalte, non sans une pointe de provocation, le compositeur des *Nègres* ou de *La Métamorphose*, pour qui *"l'avènement du numérique a été vital"*.

POUVOIR OUBLIER ET ÊTRE OUBLIÉ

Sans pousser jusqu'à la jubilation de la perte, le droit à l'oubli – voire le devoir d'amnésie – s'impose pour Pierre Boulez, dont le cours au Collège de France, "Mémoire et création", publié en 2005 dans *Leçons de musique* aux éditions Christian Bourgois, commençait ainsi : *"Il semble qu'au milieu d'un temps chargé de plus en plus de mémoire, oublier devienne l'urgence absolue..."*

Pouvoir oublier, et plus encore être oublié, c'est ce que demande Emmanuel Hoog, dans son livre *Mémoire année zéro*, paru en 2009 aux éditions du Seuil. Un droit à l'effacement numérique. Le président de l'Agence France-Presse (AFP) et ancien patron de l'INA pointe l'accumulation des archives et la muséification du savoir, pour mieux dénoncer une *"crise de la mémoire collective saturée en même temps qu'en perte de repères. En retenant tout, on ne retient rien. On est dans un présent éternel qui écrase les perspectives historiques et détruit la question de l'avenir"*.

Pour pallier cette *"barbarie de l'inconsistance"* et en attendant les filtres de régulation des flux sur Internet (une sorte de "code de la route" du Web), la culture et l'éducation sont plus que jamais des secteurs essentiels, vitaux. Un avis appuyé par le musicologue et écrivain franco-argentin, Esteban Buch, librettiste d'*Aliados* ("Alliés"), *"opéra du temps réel"* mis en scène par Antoine Gindt, qui sera créé du 14 au 19 juin au Théâtre de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) sur une partition de Sebastian Rivas. Le sujet ? Les *"retrouvailles crépusculaires"*, en 1999, de l'ancien premier ministre britannique Margaret Thatcher et de son allié de 1982 dans la guerre des Malouines, l'ex-dictateur chilien Pinochet alors en détention préventive à Londres.

"NOTRE MÉMOIRE ANALOGIQUE"

Documents d'époque, souvenirs lacunaires, faits historiques, interprétations médiatiques posent avec acuité le problème de la mémoire. *"En témoignant de notre temps, l'œuvre d'art a peut-être un rôle à jouer, affirme Esteban Buch, à condition qu'elle soit le lieu d'une mise en scène en quête du sens de l'Histoire – ici la dénonciation de tout totalitarisme."*

Comme jadis Candide son jardin, il nous faut donc cultiver notre mémoire. Le neurologue et écrivain Pierre Lemarquis, convaincu des apports fructueux de la musique sur notre fonctionnement cérébral (*Portrait du cerveau en artiste*, paru en 2012 chez Odile Jacob), craint que la "pensée numérique" ne nous transforme un jour en coquilles vides. *"Pour Cicéron, l'art de la mémoire fait partie de la rhétorique. Lui-même redoutait que la pratique de l'écrit n'en induisît la perte. Or toute la création, qu'elle soit artistique ou non, relève de l'intuition, laquelle est fondée sur notre mémoire analogique."*

Et Pierre Lemarquis de rappeler le "piratage" du jeune Wolfgang Amadeus Mozart transcrivant, à 14 ans, le *Miserere* d'Allegri après l'avoir "scanné" en seulement deux écoutes. Avant d'asséner avec humour : *"Si l'on poursuivait aujourd'hui L'Enfer de Dante, les nouveaux damnés seraient ceux dont la mémoire numérisée ne permettra pas l'oubli."* Sous le soleil de Satan, le "Digital Bright Age" : "l'âge éclatant du numérique".

///

LANGUE

"Le dictionnaire est l'instrument du décodage d'une langue"

[Le Monde.fr](http://LeMonde.fr) | 29.05.2013 à 10h47 Propos recueillis par Julien Mucchielli

Le Petit Robert a diffusé, mardi 27 mai, la liste des nouveaux mots inclus dans son édition 2014 du dictionnaire. Comme depuis plusieurs années, les termes issus des nouvelles technologies se taillent la part du lion. Mais ils ne

sont pas les seuls : des mots populaires, nés dans les cités, sont de plus en plus souvent admis dans les dictionnaires. Internet, vecteur de néologisme, permet-il aussi la circulation du vocabulaire entre les classes sociales ? Jean Pruvost, lexicologue, directeur du laboratoire CNRS lexiques, dictionnaires et informatique de l'université de Cergy-Pontoise, estime que l'évolution de la langue, si elle a toujours été vivace, se trouve chamboulée depuis l'émergence et la diffusion d'Internet.

Qu'est-ce que vous inspire l'entrée dans le dictionnaire de néologismes, directement issus d'Internet et des nouvelles technologies ?

Ils ne me choquent pas. Des mots comme "*texter*" et "*itinérance*" sont bien construits et font référence à des pratiques ou des réalités désormais entrées dans l'usage quotidien. Comme tous les mots techniques qui, comme "*carburateur*" ou "*bielles*" pour la mécanique, ont été admis dans les dictionnaires, ils font partie de la réalité d'une époque qu'il est utile d'intégrer dans le vocabulaire officiel.

En 1856, Pierre Larousse disait qu'un "*lexicographe ne doit être ni trop loin, ni trop près de son maître, la langue*". Cela veut dire que ne doit pas être adopté, par snobisme ou élitisme, un terme usité seulement par une frange restreinte de la population. Et en même temps, un mot qui peut paraître simple ou vulgaire, s'il est répandu, doit être intégré. Le dictionnaire est l'instrument du décodage d'une langue en usage dans la société, et ne doit pas servir, au contraire, à l'encoder, à l'encoder, c'est-à-dire faire accepter un vocabulaire qui n'aurait pas sa place dans le langage.

De nombreux termes populaires très récents ont intégré le nouveau *Petit Robert*. Internet accélère-t-il la transmission de ce langage dans l'ensemble de la société ?

C'est un fait que, depuis quelques années, de nombreux mots issus des milieux populaires ont été admis dans les dictionnaires, et ceci coïncide avec la montée en puissance d'Internet.

Déjà avec les radios locales, les enfants des milieux bourgeois ont eu affaire à un vocable qu'ils n'avaient jusque-là jamais rencontré. Internet a accéléré ce mouvement : les gens sont confrontés à un langage différent, qui était proscrit de leur milieu. Avec Internet, ce mouvement s'est accéléré de manière inouïe, et les très nombreux mots créés au jour le jour dans les quartiers populaires sont maintenant diffusés à une vitesse incroyable. Internet est clairement un vecteur de transmission du lexique d'un milieu social à un autre, car il abolit, ou tout du moins atténue les carcans qui existent dans le monde réel.

Pensez-vous que la diffusion de ces termes constitue un enrichissement de la langue ?

La langue évolue, et il est naturel que les dictionnaires grossissent de nouveaux termes au fil des ans. Le *Dictionnaire de l'Académie française* est passé de 40 000 à 60 000 mots en une cinquantaine d'années, et c'est un enrichissement indéniable. Jadis, des auteurs comme Victor Hugo ou Emile Zola ont permis de populariser un vocabulaire jusqu'alors cantonné à son domaine propre, qu'il soit technique, spécialisé ou social.

Enrichir le dictionnaire du langage populaire est important, mais il faut éviter l'effet pervers. Il ne faut pas s'émerveiller de mots pour le seul fait qu'ils sont populaires, ce qui confinerait au snobisme, mais parce qu'ils sont pertinents. Or, aujourd'hui, on constate que si les classes aisées ont un accès facile au langage de la rue, la réciproque n'est pas vraie, le langage soutenu étant rarement maîtrisé par les classes populaires. Cela doit aller dans les deux sens, la langue devrait être diffusée selon son utilité et non par effet de mode. Et les médias ont un rôle déterminant là-dedans, un rôle de pédagogue : ils sont une passerelle entre les langages qui existent dans les différentes couches de la société.

Julien Mucchielli

////

HISTOIRE – SOCIÉTÉ

Harald Welzer: "Une société stable est une illusion"

LE MONDE DES LIVRES | 29.05.2013 Propos recueillis par Nicolas Weill

Encore insuffisamment connu en France, Harald Welzer est depuis longtemps un "intellectuel public" en Allemagne. Venu de la mouvance écologiste, ce Berlinois né en 1958 dirige aujourd'hui une fondation, Futurzwei, qui finance des projets sur l'avenir. Il a orienté son travail dans une double direction : d'une part la mémoire du passé nazi ; de l'autre la perception de la crise et des conflits engendrés par le changement climatique. Les deux ouvrages (collectifs) qui viennent d'être traduits en français et qu'il a cosignés portent sur le premier axe de sa recherche.

"Grand-père n'était pas un nazi", paru en 2002 en Allemagne, vous a fait connaître auprès du grand public outre-Rhin. Soldats, paru dix ans après, une analyse des rapports d'écoute de prisonniers allemands par les Alliés, se présente comme une étude du nazisme "de base". Pourtant, entre ces deux titres, vous vous êtes intéressé à des questions plus contemporaines (Les Guerres du climat, Gallimard). Pourquoi ce retour sur le III^e Reich ?

Je m'intéresse depuis les années 1980 et 1990 à la violence radicale et à la criminalité collective. Le problème est de savoir ce qu'il en est de notre société. Peut-elle prendre une voie totalitaire ? On croit qu'elle va demeurer stable pour la simple raison qu'elle l'est depuis deux générations. Mais bien sûr c'est une illusion.

En Allemagne, nous proclamons et érigeons en norme le "plus jamais ça". Au niveau des émotions, c'est une autre histoire. Je l'ai constaté lors d'un séminaire à l'université sur la question des exécuteurs nazis. A ce séminaire participaient aussi des retraités. Ceux-ci se montraient très informés en matière de faits historiques. Mais ces docteurs Jekyll se transformaient en Mr Hyde dès lors qu'ils se mettaient à évoquer leur histoire personnelle. L'émotion se faisait tout d'un coup palpable. De leur côté, les étudiants trouvaient cela simplement intéressant.

Nous avons donc deux modes d'approche de l'histoire : celle qui est enseignée, fondée sur la science historique, et celle qui est racontée et transmise au sein des cercles familiaux ou amicaux. Les relations entre les deux restent obscures et c'est pourquoi j'ai entrepris l'étude qui a abouti à "Grand-père n'était pas un nazi".

Vous êtes né en 1958. Quelle est l'expérience fondatrice qui vous paraît avoir influencé votre recherche ?

Assez jeune, j'ai entendu une conférence tenue par un psychiatre sur Rudolf Höss, le commandant d'Auschwitz. Ce psychiatre en avait tiré une "psychopathologie d'Auschwitz". Cette démarche m'a déplu. J'ai eu l'impression qu'il faisait, *mutatis mutandis*, avec Höss ce que Höss faisait de ses victimes : des objets correspondant à son schéma, afin de pouvoir les "traiter". Höss fut un ingénieur social, un expert technocrate. Qu'on cherche en lui un psychotique, un être différent se comprend, certes, psychologiquement... Mais pour faire fonctionner un camp de concentration, il est certain qu'il ne faut pas être psychopathe !

Ma rencontre avec l'historien Raul Hilberg (1926-2007), un des premiers à étudier la Shoah à partir des documents laissés par les exécuteurs nazis, a été déterminante. Dans les années 1990, j'ai publié un livre, *Verweilen beim Grauen*. J'y définissais l'Holocauste non comme une exception de la modernité mais au contraire comme une de ses potentialités. A sa sortie, ce livre a été très attaqué, alors que sa thèse n'est pas si différente de celle de *Soldats*. Aujourd'hui on peut écrire ce genre de choses. Il y a vingt ans, non.

Pouvez-vous préciser les différences entre l'approche historiographique et la vôtre, psychosociologique ?

L'historien est en quête de causalités. Mon rôle consiste à interpréter le savoir disponible. Ainsi, la notion centrale dans *Soldats*, celle de "cadre de référence" à l'intérieur duquel une société donnée définit ce qui est "normal" à ses yeux, n'est en rien un concept historiographique. Il repose sur divers éléments sociologiques et psychosociologiques. Un pilote de la Lufthansa continue en période de guerre à piloter des avions. Pourquoi fait-il autre chose ? Simplement parce que le "cadre de référence" a changé ? Pour expliquer ce que les nazis ont commis, il faut comprendre quel était leur univers, comment ils voyaient et concevaient le monde. Je l'ai fait dans *Soldats* avec les hommes sur le champ de bataille ; on pouvait le faire avec les "criminels de bureau".

Qu'est-ce qui distingue votre notion de "cadre de référence" et celle de "banalité du mal" développée par Hannah Arendt à propos d'Eichmann ?

Hannah Arendt a cherché à comprendre Eichmann dans son cadre de référence à lui. Tel fut le scandale et c'était toujours scandaleux quand j'ai tenté d'écrire *Verweilen beim Grauen*. Arendt cherche à comprendre Eichmann à partir de sa propre perspective en expliquant que le comportement de celui-ci consiste en une forme de bêtise. Elle a appelé cela la "banalité du mal". La façon dont elle voit la personnalité d'Eichmann n'est pas tout à fait exacte. Elle s'est laissée prendre au piège du personnage dont elle produit une interprétation fautive. Mais sa démarche méthodologique reste bonne.

Ces dernières années, votre travail s'était plutôt orienté en direction du futur, de l'utopie...

Soldats constitue la conclusion de cette recherche sur le passé nazi. Quant à mon intérêt pour les questions d'environnement, il provient de ce que je suis moi-même issu du mouvement écologiste. Mais, finalement, ce type de questionnement n'est pas fondamentalement différent. Nous sommes là encore en présence de potentialités sociales. En étudiant le nazisme, j'ai analysé un processus de transformation vers le négatif. Mais on peut aussi se poser la question sur un mode proactif : comment les mutations sociales peuvent-elles prendre un cours positif afin d'éviter les catastrophes ?

La crise qui porte sur l'environnement, et dont vous pensez que nous sommes insuffisamment conscients, est-elle comparable à celle de la prise du pouvoir par Hitler en 1933 ?

Non, c'est moins abrupt. Mais j'estime que de nombreux indicateurs montrent qu'une mutation est en cours. Le plus important est que le modèle de production de la modernité ne fonctionne plus. Nous sommes confrontés à la limitation des ressources alors que notre mode de production est fondé sur l'exploitation infinie de ces mêmes ressources. La cosmologie de la modernité tout entière a pour axe l'infinitude. Pourquoi, alors que la crise est déjà enclenchée, continuons-nous comme si de rien n'était ? Parce que si je ne dispose pas de modèle alternatif prometteur, je me fixe sur ce qui a fonctionné dans le passé. C'est ce que font toutes les sociétés occidentales : elles cherchent à générer davantage de croissance. Alors que c'est justement ce qui met en péril leur subsistance.

Vous dites souvent qu'il est largement temps de changer nos habitudes, de diminuer notre consommation de technologies, de tourisme, etc. Etes-vous un partisan de la décroissance ?

La modernité telle que nous la connaissons est expansive. Notre tâche serait de développer au contraire une modernité réductive. Le capitalisme a créé des normes très élevées : liberté, droit, démocratie. Cette distribution fonctionnait au détriment de l'environnement et de ses ressources. Si j'applique ce modèle économique à une petite partie du monde, j'ai à ma disposition le reste de la planète pour nourrir cette machine. Mais, dans un univers mondialisé, cela ne marche plus. Comment inventer une société qui puisse conserver des normes de civilisation élevées tout en utilisant cinq fois, voire dix fois moins de ressources ? Il faut faire évoluer un modèle culturel. C'est tout autre chose que la décroissance.

Nicolas Weill

A lire

«*Grand-père n'était pas un nazi*». *National-socialisme et Shoah dans la mémoire familiale* (*Opa war kein Nazi*), d'Harald Welzer, Sabine Moller et Karoline Tschuggnall, traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, Gallimard, «NRF essais», 368 p., 22,90 euros.

Soldats. Combattre, tuer, mourir. Procès-verbaux de récits de soldats allemands(*Soldaten*), de Sönke Neitzel et Harald Welzer, traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, Gallimard, «NRF essais», 640 p., 28,90 euros.

Paroles de soldats

Souvent associée à celle des historiens, la démarche d'Harald Welzer relève de la psychologie sociale, sa discipline. En gros, tandis que les premiers se concentreraient sur l'établissement des faits, l'enchaînement des causes et des effets, lui s'intéresse aux interactions et aux émotions des acteurs. Aussi bien dans *Grand-père n'était pas un nazi* que dans *Soldats*, il s'agit de confronter des paroles, des propos bruts, recueillis dans le cadre d'une enquête ou exhumés des archives, à ses interprétations et analyses. Cette pratique explique que ces ouvrages, tout savants qu'ils soient, suivent une dramaturgie qui en rend la lecture agréable, malgré l'atrocité du contenu. En 2002, alors que l'Allemagne sortait de deux décennies de polémique mémorielle (de la "querelle des historiens" sur l'interprétation du nazisme à l'édification d'un monument à l'Holocauste à Berlin), Harald Welzer et son équipe proposèrent le commentaire d'une enquête consacrée à la transmission familiale de la mémoire du nazisme et de la Shoah sur trois générations. Elle mit en évidence le hiatus entre les récits narrés au sein des cercles privés et la mémoire officielle. *Soldats* représente, sur le même modèle, une sorte de retour en amont permettant d'approcher au plus près la perception immédiate de la guerre par les soldats qui la firent. Le livre s'appuie sur la découverte par l'historien Sönke Neitzel, dans les Archives nationales britanniques, des rapports d'écoutes que les Alliés pratiquèrent dans les camps de soldats allemands prisonniers.

Confirmant les leçons de l'historiographie la plus récente (qui montre une Wehrmacht bien plus informée et complice des crimes du régime qu'on n'avait voulu le croire jusqu'alors), ces paroles de soldats permettent à l'auteur de définir le "*cadre de référence*" (*Referenzrahmen*) au sein duquel une situation était perçue comme normale, cadre plus dépendant de l'histoire et des traditions militaires que de l'idéologie du régime.

///

SOCIETE

Histoire du mauvais temps

LE MONDE | 31.05.2013 Par Emmanuel Le Roy Ladurie (Historien)

Aujourd'hui, le mauvais temps figure très largement parmi les propos usuels des citoyens, et pour cause. Il est source de plaintes incessantes : promenades annulées, inondations dans l'Aube, week-end *at home* devenus insupportables par leur répétition, prolongation de la coûteuse saison du chauffage.

Les grands hommes n'étaient pas nécessairement à l'abri des banalités usuelles en ce domaine : lors d'une rencontre de Charles de Gaulle avec l'un de nos écrivains les plus importants, les deux personnalités, qui par

ailleurs n'avaient pas grand-chose à se dire, eurent une conversation assez plate au sujet des abats d'eau qui noyaient à ce moment les vitres du manoir de Colombey.

A Paris et ailleurs, ces temps-ci, les terrasses des cafés sont maintes fois désertes du fait de ce qu'un vieux militant aujourd'hui oublié, Etienne Fajon (1906-1991), lors d'une Fête de *L'Humanité* transformée en déluge, appelait "*les éléments déchaînés*" dans le style fleuri d'un instituteur de la Belle Epoque.

Les agriculteurs actuels ont, vis-à-vis d'un climat qu'ils tiennent à tort ou à raison pour déréglé, leurs réactions habituelles : ils blâment la tardivité saisonnière du développement des fruits et légumes dont la qualité risque de baisser cette année. Ils seront éventuellement inquiets dans le plus long terme pour leurs récoltes de céréales, qui finiraient par être affectées si le temps frais, voire pourri et hyperpluvieux, se prolongeait, comme l'affirment les bonnes âmes de la météo.

Mais cette éventualité fâcheuse, tout à fait concevable, n'est absolument pas certaine. En effet, on ne peut prévoir le temps qu'il fera avec quelque certitude qu'à huit ou dix jours de distance.

LES MÉCHANCETÉS PRINTANIÈRES

Et pourtant, certains spécialistes qui se considèrent peut-être avec raison comme mieux informés ne se gênent pas pour annoncer prochainement un été pourri. Comme me le disait ces jours-ci un grand agriculteur de Normandie : "*Le mauvais temps, c'est le temps qui dure*", s'agissant de pluies et de froidures. Quant à la sécheresse, elle n'est point à l'ordre du jour ces temps-ci.

Imaginons cependant que les méchancetés printanières actuelles, avec un temps couvert et hyper pluvieux qui fait gémir, outre les presses, de nombreuses personnes depuis plusieurs mois, se prolongent au cours des semaines et des mensualités à venir. Bien entendu, c'est éventuellement l'inverse qui peut se produire, soit le retour du beau temps. Mais restons-en à l'hypothèse du pire, coutumière ces jours-ci.

Supposons également, hypothèse supplémentaire et contrefactuelle, que nous sommes placés dans une situation de pauvreté quasi globale, typique d'un monde médiéval ou d'Ancien Régime économique. Il s'agirait donc ci-après d'un millésime d'autrefois, "du bon vieux temps", effectivement pourri sur presque toute la ligne, comme ce fut le cas lors des célèbres famines de 1314-1315, ou de 1692-1694 : moissons détruites par l'excès de pluviosité ; prix des céréales triplé ou quadruplé ; pain quotidien très cher ; mortalité accrue par l'extrême sous-alimentation et par les épidémies collatérales ; natalité diminuée par l'aménorrhée due à la famine ; émeutes de subsistance effectuées par les ménagères ; recherche éperdue d'un ravitaillement par importations en provenance de pays européens ou autres, non touchés par la disette ni par l'excès de pluies ; recours, messes et prières à la Vierge Marie, à des reliques ou à des saints protecteurs dont on mutilerait les statues afin de décider ces intercesseurs à être plus dynamiques contre les précipitations abondantes.

Au pire, on choisira un nouveau saint dont on puisse espérer qu'il sera plus efficace que ne l'était son prédécesseur, lui-même éventuellement incinéré par les fidèles pour cause d'impuissance quant au retour souhaitable des bons rendements du froment et du seigle.

Nous n'en sommes plus là du point de vue religieux. Mais de tels phénomènes étaient relativement fréquents du XIV^e au XVII^e siècle. La chose devenait plus pressante encore, en particulier lorsque la disette due originellement aux pluies excessives, était compliquée par une situation de guerre extérieure ou, pire, de guerre civile.

Dans le premier cas, sous Louis XIV (1654-1715) par exemple, les impôts pour le financement des armées royales étaient lourdement accrus : la petite paysannerie et les pauvres des villes étaient durement atteints et mouraient en masse, comme ce fut le cas lors de l'énorme crise de subsistances des années 1692-1693-1694, avec 1,3 millions de morts supplémentaires pour 19 ou 20 millions d'indigènes de l'Hexagone. Chiffre vingt fois millionnaire et démographique canonique qu'on avait enregistré dès les années 1340 et qui, après d'effroyables plonges, était remonté à la surface au temps de Louis XIV, effectivement maître et souverain de vingt millions de "Français", si l'on en croit l'historien Pierre Goubert (1915-2012). En effet, l'Hexagone était lui-même presque entièrement constitué dès cette époque grâce aux soins attentifs et guerriers du Roi-Soleil.

Au XV^e siècle, le complexe guerre civile- guerre étrangère s'associe tragiquement lors des épisodes les plus défavorables, à une situation météo momentanément désastreuse pour les récoltes et pour l'alimentation populaire. Le cas fut particulièrement net lors de la seconde moitié des guerres de Cent Ans (1337-1453), avec les grandes famines de 1420, 1432 et 1437-1439. Les trois dernières étaient liées au froid et aux pluies abondantes, aggravées par les pillards et les soudards, anglais et autres, qui détruisaient les populations et finissaient par se détruire eux-mêmes à cause de ces famines qu'ils avaient provoquées, aidés en cela par une conjoncture météorologique trop agressive ou seulement trop humide.

Tel était, dans certains de ses aspects les plus négatifs, ce monde que nous avons perdu, *The World We Have Lost*, pour reprendre le titre d'un livre devenu célèbre de l'historien anglais Peter Laslett (1915-2001).

Les famines dues au froid et surtout à la pluie excessive ont disparu au XVIII^e siècle, malgré quelques incidents hivernaux puis pluviométriques. Par exemple en 1740, et beaucoup plus tard en 1802, ou encore sous la Restauration en 1816, à la suite de la considérable éruption du volcan indonésien Tambora qui affecta l'atmosphère de la planète, au point de produire diverses diminutions du rayonnement solaire par suite de l'interposition de poussières d'origines volcanique et "tamborienne".

On citera aussi les fortes pluies des années 1828-1831, en France notamment. Elles contribuèrent, à l'encontre des moissons et même de l'élevage, au renchérissement des denrées agricoles et panifiables, cause, parmi bien d'autres, d'une certaine agitation populaire, parfois révolutionnaire à Paris en 1830 et à Lyon en 1832.

A partir des années 1860, la pluviosité parfois excessive continue de temps à autres à perturber nos récoltes frumentaires. Mais les importations de froment américain, argentin et australien suffisent pour désamorcer d'éventuelles émeutes de subsistance, qui, du coup, n'ont plus lieu d'intervenir en tant que telles, remplacées qu'elles sont par les offensives du mouvement syndical et ouvrier. Celles-ci s'attaquent à des problèmes bien différents de ceux qui concernaient jadis la miche à base de farine de froment ou de seigle.

EN FRANCE DES ÉMEUTES OUVRIÈRES

A partir des années 1910-1913, on a même en France des émeutes ouvrières non plus pour le pain mais pour la viande. Cela fait partie d'un processus général de "viandisation" alimentaire, corrélatif d'un excès d'élevage à l'échelle mondiale, brésilienne. Celui-ci implique ipso facto la destruction des forêts dont les surfaces jadis plantées, dorénavant défrichées puis pâturées, perdent les capacités d'absorption du CO₂ qui étaient les leurs avant le grand naufrage des arbres, contemporain de notre époque. Pour résumer, disparition partielle de l'immense manteau forestier spontané, accroissement du stock de CO₂ disponible. En effet, il n'est plus capté par la vaste épaisseur sylvestre, laquelle n'existe plus en bien des endroits qu'au titre de souvenir et de nostalgie impuissante, particulièrement en Amérique du Sud, Amazonie et ailleurs.

Dans ce même contexte, à l'échelle non plus géostratégique mais quotidienne, l'ouvrier de la Belle Epoque, inconscient du processus global que nous venons de décrire – processus dont il fait quand même partie à titre individuel – cet ouvrier donc ne réclame plus seulement son pain quotidien mais aussi son bifteck, qui lui vient souvent de très loin, d'Argentine par exemple, dans les cargos frigorifiques et transatlantiques qui sillonnent l'océan jusqu'aux ports européens.

Du blé à la viande, du pain au bifteck, on pourrait ainsi évoquer dans le style de l'historien américain Thomas Kuhn (1922-1996), un véritable changement de paradigme. Et cela malgré les récriminations des scientifiques. Ils se plaignent avec raison de l'addiction de nos contemporains aux nourritures carnées. Celles-ci ont succédé de la sorte – faut-il dire définitivement ? – au bon vieux pain et autres bouillies céréalières dont se gargarisaient volontiers dans le temps jadis nos ancêtres les Gaulois.

Emmanuel Le Roy Ladurie (Historien)

Emmanuel Le Roy Ladurie

Historien français né en 1929, titulaire de la chaire d'histoire de la civilisation moderne au Collège de France et membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il fut l'un des principaux animateurs de l'école des Annales et devint une figure emblématique de la Nouvelle Histoire. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *"Abrégé d'histoire du climat du Moyen Age à nos jours"* (Fayard, 2007) et *"La Civilisation rurale"* (Allia, 2012).

////

HISTOIRE CONTEMPORAINE

Le prince Charles, si près du trône

M le magazine du Monde | 30.05.2013 Par [Marc Roche](#)

Soudain, un frémissement. En rang d'oignons, les écoliers de la Cooperative Academy, un lycée flambant neuf de Stoke-on-Trent, une ville industrielle déprimée des Midlands, se raidissent et se mettent au garde-à-vous en resserrant leur cravate. Les regards des adolescents se figent. Ce 16 mai 2013, le prince Charles sort de la Jaguar XJL noire spécialement rallongée pour lui permettre de s'en extraire rapidement tout en restant élégant. L'héritier du trône est habillé d'un costume gris croisé à fines rayures blanches, d'une cravate de soie à motifs floraux rehaussée d'une pochette assortie, de chaussures noires qui craquent fièrement à chaque pas. Avec cette tenue, il ne risque pas de passer inaperçu.

Le prince Charles joue avec les boutons de manchette aux armes de sa chère vieille terre. Les dignitaires de la ville sont là, mais il ne s'attarde pas, ne répondant pas à l'inclination légère de la tête ou à la modeste révérence. Ses interlocuteurs ne sont pas le chef de la police du Staffordshire, le maire ou le shérif, mais les "*industrial cadets*", les élèves qui sont encouragés à choisir une filière professionnelle dans l'industrie. Charles Philip Arthur George Windsor sait parler avec empathie aux jeunes provenant de milieux défavorisés. La main plongée dans sa large poche gauche, la voix légèrement enrouée, la diction un tantinet hésitante caractéristique de la plus haute aristocratie anglaise, le prince s'enquiert de la progression des études des participants au programme, issus pour beaucoup de l'immigration. Une petite plaisanterie, une remarque sur le temps ou un haussement de sourcils font fondre la glace. L'échange se limite à quelques secondes. "*Ce n'est pas trop dur ?... Je vous souhaite bonne chance...*" Charles est à la fois accessible et inaccessible. C'est un futur roi.

Deuxième étape, le Wedgwood Institute, une ancienne bibliothèque en ruine édifée au XIX^e siècle par un célèbre fabricant de porcelaine. Stoke-on-Trent, au centre de l'Angleterre, était mondialement connue pour ses manufactures de céramique. Sous l'effet du thatchérisme, les usines ont fermé les unes après les autres. Depuis, la ville est synonyme de faillite, de misère et de chômage. Passionné de conservation du patrimoine, le prince Charles entend transformer ce superbe édifice en un centre des arts de la table. Il peint une cheminée brune sur un vase. "*Son Altesse Royale est très douée, très agile avec le pinceau pour éviter les grumeaux*", confie la peintre Tracy Bentley qui guide l'aquarelliste du dimanche.

Trait d'humour. Elle peut difficilement dire autre chose. Au Swan Church Center, centre social de l'Eglise méthodiste, le visiteur de marque rencontre des retraités soigneusement endimanchés, allégorie d'une Angleterre qu'on a tendance à oublier : ici, on est patriote, respectueux de Dieu et de la monarchie. Poignées de main, paroles chaleureuses. Pas un faux pli à son costume, pas le moindre signe de fatigue ni d'irritation. Charles est un professionnel de la représentation. Comme à son habitude, le prince saute le déjeuner, se contentant d'une tasse de thé et d'un biscuit avant sa réunion avec les représentants locaux de The Prince's Charities, le réseau de dix-sept associations qu'il a créé de toutes pièces.

Ce jour-là, à Stoke-on-Trent, le prince de Galles ne ressemble plus au personnage bucolique, drôle et maniant l'autodérision, avec qui l'auteur de ces lignes s'était longuement entretenu le 26 mars 2008, au cours du banquet d'Etat offert par la reine au château de Windsor en l'honneur du président Sarkozy et de son épouse Carla. Physiquement d'abord. Le visage s'est creusé de rides profondes et a perdu cet air juvénile que gardent souvent très tard les adeptes du sport et de la vie au grand air. A 64 ans, le futur Charles III a pris un coup de vieux.

Et puis le protocole entourant sa venue à Stoke-on-Trent est bien plus pesant qu'autrefois. Le dispositif de sécurité visible, reconnaissable au petit insigne rouge à la boutonnière indiquant que les policiers du Royalty Protection Department sont armés, a été renforcé. L'équipe qui accompagne Son Altesse Royale – "*His Royal Highness*", "*HRH*" comme le surnomment affectueusement ses collaborateurs – a été étoffée. Les attachées de presse tacent les médias accrédités plus nombreux que d'habitude afin qu'ils se tiennent le plus loin possible du numéro un dans l'ordre de succession.

"FUTUR MONARQUE LE MIEUX PRÉPARÉ"

La raison de ce changement ? Le prince Charles est aujourd'hui *de facto* le "régent" du royaume. Le pays vit désormais en lieutenance générale, un régime en vertu duquel il exerce le pouvoir aux côtés de la reine. L'abdication d'Elizabeth II, 87 ans, n'est pas à l'ordre du jour. Chez les Windsor, on ne rend pas sa couronne, sauf contraint comme ce fut le cas d'Edouard VIII en 1936, qui avait placé l'amour plus haut que son devoir. "*Les considérations sur le statut de Charles et sa longue attente frustrante n'empêchent pas la reine de dormir. Sa préoccupation est de faire ce qui est le mieux pour l'avenir de la monarchie. Mais même affaiblie, elle ne suivra pas l'exemple de Beatrix des Pays-Bas ou du pape Benoît XVI*", souligne le biographe royal Robert Lacey.

Le prince Charles, tout juste âgé de 4 ans, avait assisté au sacre de sa mère à l'abbaye de Westminster en 1953. Femme très croyante, Elizabeth II a fait le serment religieux de poursuivre sa charge jusqu'à sa mort. Si la souveraine vit aussi longtemps que sa propre mère, décédée à 101 ans, elle sera encore reine en 2027... Charles aura alors 79 ans, âge canonique pour entamer une carrière de roi ! Au nom du légitimisme, il n'est pas question de sauter une génération. Quand la reine mourra, l'ordre de succession sera scrupuleusement respecté.

En raison de l'âge de la souveraine et de la santé défaillante de son époux qui a 91 ans, le prince est amené à exercer un nombre croissant d'obligations. Le fils aîné représentera sa mère lors de la conférence du Commonwealth qui doit se tenir en novembre à Colombo (Sri Lanka). Pour la première fois depuis 1973, Son Altesse Royale flanquée de son épouse était présente aux côtés d'Elizabeth II lors du traditionnel discours du trône, le 8 mai, par lequel le chef de l'Etat fait connaître au pays le programme du gouvernement pour la session parlementaire. Selon l'antique usage, le prince s'est rendu en carrosse doré escorté de *horse-guards* au Parlement.

Désormais, c'est lui qui remet les décorations dans la salle de bal de Buckingham Palace ou qui passe en revue les troupes. Les dignitaires étrangers doivent obligatoirement faire une visite de courtoisie à Clarence House, son palais londonien. Tel fut récemment le cas des présidents d'Indonésie et des Emirats arabes unis, ainsi que de

l'émir du Koweït. L'échange d'une demi-heure est toujours décontracté. A l'instar de la reine, le prince rencontre régulièrement en tête-à-tête le premier ministre et les chefs de partis. Surtout, le futur roi a désormais accès aux "boîtes rouges", les valises officielles qui contiennent une copie des télégrammes diplomatiques, des rapports des services secrets et des documents d'Etat adressés à la reine.

Toutefois, Charles n'est pas un prince-régent à proprement parler. En vertu du Regency Act de 1937, ce titre est réservé à l'héritier du trône en cas d'incapacité mentale ou physique du souverain. Et l'unique régent qu'a connu le Royaume-Uni – le futur George IV suppléant de 1811 à 1820 son père George III devenu fou – n'a pas laissé de bons souvenirs. L'histoire retient surtout sa mégalomanie, ses démêlés conjugaux, ses maîtresses et ses beuveries.

La comparaison avec le prince débauché du XIX^e siècle n'inquiète guère Julia Cleverdon, la directrice générale de The Prince's Charities : *"Le prince de Galles est sans doute le futur monarque le mieux préparé de l'histoire du Royaume-Uni. Il comprend les problèmes auxquels le pays est confronté au bas de l'échelle sociale. Il a identifié les difficultés de la société qu'il peut aider à régler ou mettre en exergue ce qui est important à ses yeux pour l'avenir à long terme."*

TROIS ATOUTS-CLÉS

Dans l'imagerie populaire, l'accession au trône d'Elizabeth II avait marqué une cassure entre deux mondes : l'ancien, représenté par le défunt George VI, et le nouveau symbolisé par une jeune souveraine déterminée à mettre l'institution royale progressivement au goût du jour. Elle l'a fait. En apparence. Dans la réalité, Elizabeth II a reproduit le schéma du règne de son père en s'appuyant sur les mêmes piliers – le palais, l'armée, la religion et la noblesse.

Charles dispose, lui, de trois atouts-clés différents : sa propre cour, l'indépendance financière et le mouvement philanthropique qu'il a fondé. Le contraste est saisissant entre la grandeur pompeuse de Buckingham Palace et la modestie de Saint James Palace, qui accueille les bureaux du prince Charles. Avec ses plafonds bas, ses gravures de chasse et ses chinoiseries, les locaux abritant *"The Household of Their Royal Highness the Prince of Wales and the Duchess of Cornwall"* ressemblent à un cottage de campagne. Ce n'est pas un hasard. Le cadre est là pour démontrer qu'il n'est pas le souverain.

Celui dont la devise proclame *"Je sers"* - mais qui ne sert à rien si ce n'est à attendre que la place se libère - n'est pas censé être soutenu par une armée de conseillers et de serviteurs. N'a-t-il pas reconnu un jour qu'il avait appris le métier *"comme le singe"*, en regardant ses parents ? Cette modestie n'est qu'apparente. Sa cour est composée au total de 140 personnes, incluant à la fois les effectifs de la maison princière et les opérationnels qui font tourner la "machine" – employés et ouvriers, secrétaires et femmes de chambre, huissiers et valets, artisans et jardiniers. Le prince de Galles a édicté l'organisation de cette chevalerie empressée à devancer ses pensées ou ses volontés, qu'il a lui-même choisie et sur laquelle il a assis son pouvoir.

Au premier abord, l'atmosphère de travail est plus détendue qu'à Buckingham Palace. L'équipe est plus jeune, plus féminine. Mais tel un féodal, le prince règne sans partage sur ses employés. On passe vite du statut de favori à celui d'exclu. La moindre observation iconoclaste tombée dans l'oreille du prince peut valoir à son auteur une disgrâce immédiate. Les portes de Clarence House se ferment comme une huître aux bavards, aux arrivistes ou aux flagorneurs. Le personnage-clé de cette cour est William Nye, le secrétaire particulier. Cet ancien des services secrets est de la race des grands commis d'Etat. Son champ d'intervention est vaste. Gestionnaire de l'agenda des rendez-vous, il est l'intermédiaire entre le prince de Galles et la reine ainsi que le premier ministre.

Son Altesse Royale n'ayant pas le temps de lire tous les documents officiels, c'est à lui de sélectionner ceux qui seront soumis à son attention. Le secrétaire particulier fait aussi le tampon entre Saint James Palace et la police, les forces armées et l'Eglise d'Angleterre. Le service de presse, composé d'une douzaine de personnes, et la rédaction des discours sont également de son ressort. Le rôle de William Nye consiste à donner au prince, *"terriblement exigeant dans le travail"* selon un proche, le meilleur conseil, si déplaisant à entendre soit-il, sans jamais lui manquer de respect. Tâche ardue car le maître de céans est un patron très directif qui souffre mal la contradiction et aime décider seul.

Charles d'Angleterre dispose d'un autre avantage. A l'inverse d'Elizabeth II qui perçoit une "liste civile", dotation qui lui est allouée chaque année par l'Etat pour couvrir les dépenses de sa fonction, le fils aîné est financièrement indépendant. Parmi ses nombreux titres, le prince de Galles est 26^e duc de Cornouailles, ce qui fait donc de lui l'un des hommes les plus riches du royaume.

Parmi ses biens figurent 53 408 hectares de terres dans le sud et le sud-ouest de l'Angleterre, un stade de cricket, d'innombrables appartements et bureaux. La récente flambée des prix des domaines ruraux et la hausse de l'immobilier à Londres, les *royalties* tirées de son entreprise d'aliments issus de l'agriculture biologique Duchy Originals, le système fiscal relativement libéral et les aides de la politique agricole européenne ont gonflé les profits de "Charles Inc". En 2012, ils se sont élevés à 14 millions d'euros.

Les bénéficiaires destinés à octroyer un revenu indépendant de la Couronne financent la maison princière. Le duché étant soumis à un statut de *"trust"*, une structure patrimoniale inaliénable, ses dirigeants doivent concilier

l'interdiction – conforme à la loi – de toucher au capital, les considérations commerciales et les préoccupations sociales ou écologiques du prince. Pas moins de six secrétaires particuliers adjoints, dont les salaires émarginent au budget du duché, sont en charge des activités philanthropiques lancées par le prince depuis la fin de sa carrière d'officier de marine en 1976.

L'ancien commandant d'un dragueur de mines avait versé sa solde de départ de la Royal Navy à un programme d'aide aux adolescents en difficulté baptisé The Prince's Trust. En 1981, après les graves émeutes raciales qui avaient ébranlé les agglomérations urbaines, il avait lancé Business in The Community, un projet d'assistance aux jeunes entrepreneurs issus de l'immigration. L'aide aux déshérités, le recyclage des seniors, la promotion de l'éthique dans la vie des affaires, la lutte contre le changement climatique et en faveur du développement durable, la défense de l'architecture traditionnelle : voilà les grands axes de l'action de ses organisations, reflet du pacte passé entre le prince de Galles et la nation.

SANS LANGUE DE BOIS

Charles est un être idéaliste mais pratique, traditionnel mais radical. Comme l'atteste la table ronde organisée à la Middlethorpe Pottery, une ancienne usine victorienne de Stoke-on-Trent. La ville de 250 000 âmes fait partie des six plus pauvres du royaume prises en charge par ses philanthropies princières. Ses associations agissent toujours de concert, selon une approche holistique de la charité, *"en vue de réconcilier l'homme et son environnement"*, comme le proclame l'héritier du trône dans l'introduction de son dernier livre intitulé *Harmony*. Après avoir écouté les rapports des animateurs présents sur le terrain en prenant des notes, Charles s'adresse à l'assistance : *"Je suis heureux d'avoir été l'aimant de la réunion de toutes ces bonnes volontés."* Il parle vrai, ignorant la langue de bois et les précautions diplomatiques.

Le chantier caritatif incarne la "monarchie providence" qui agit en contrepoint de l'Etat. *"Au Royaume-Uni, nous estimons que les pouvoirs publics ne peuvent pas tout faire. Sans notre longue tradition de volontariat, le pays serait ingouvernable"*, insiste Julia Cleverdon, femme énergique au geste large et à la carrure solide qui dirige depuis une dizaine d'années The Prince's Charities. A l'inverse des autres membres de la famille royale qui président des associations existantes, le prince a créé son propre pôle associatif. Président d'honneur, *"HRH"* définit les grandes lignes de la stratégie caritative.

Les organisations sont totalement autonomes et disposent de leur propre budget. Ne pas confondre avec l'Armée du salut : sauf dans des cas spécifiques, ce n'est pas de l'argent que donne le prince, mais du temps. D'autant que la magie Windsor fait des miracles quand il s'agit de lever des fonds auprès des super-riches. Son épouse Camilla, duchesse de Cornouailles, William et Kate, ainsi que Harry, le soutiennent dans cette action tout en parrainant leurs propres organisations philanthropiques. Le prince se pose aujourd'hui en rassembleur, apportant une valeur ajoutée à la prise en charge sur le long terme de problèmes qui n'intéressent guère les politiques – réinsertion des prisonniers, déforestation... Dans une société matérialiste, Charles représente le service public au sens noble, souligne son entourage.

Au vu de son viatique associatif, le profil qui se dessine du futur monarque est celui d'un homme de conviction aux opinions très tranchées. Sa campagne en vue d'empêcher l'architecte français Jean Nouvel de *"dénaturer"* la cathédrale Saint-Paul, à Londres, en construisant un immeuble de verre et d'acier juste derrière, et de le remplacer par son architecte préféré adepte des matériaux plus traditionnels témoigne de cet interventionnisme tous azimuts. Et c'est là que le bât blesse. En tant que régent, celui qui s'était un jour défini – pour ensuite s'en mordre les doigts – comme un *"dissident politique"* doit rentrer dans le rang.

PERDRE UN PEU DE SON ÉCLAT

Il ne peut plus jouer au provocateur, lui qui déclarait : *"J'aime jeter un pavé dans la mare et observer les remous avec l'espoir qu'il en sortira quelque chose de positif."* Plus question de n'en faire qu'à sa tête et de s'affranchir de toute contrainte. Personne ne remet en question la bonne volonté d'un homme conscient de ses limites, sensible et vulnérable, déterminé à forcer la monarchie à épouser la modernité, quitte à lui faire perdre un peu de son éclat. Mais, du point de vue institutionnel, le régent n'a pas de rôle défini, *"à part soutenir la reine et l'institution monarchiste"*, insiste Robert Blackburn, professeur de droit public au King's College de Londres : *"Il ne peut rien faire qui embarrasse la souveraine, ce qui implique la prohibition de tout commentaire de politique intérieure."* Son Altesse Royale doit donc se tenir à l'écart des sujets controversés, comme l'a fait sa mère en plus de soixante ans de règne.

Telle est d'ailleurs la volonté du monde politique, de droite comme de gauche. D'un côté, le *Daily Telegraph*, quotidien conservateur et monarchiste, dénonce *"une obsession maniaco-dépressive en faveur du bio, des énergies alternatives et du multiculturalisme qui est plus adaptée au programme d'un député Vert qu'à celui d'un héritier du trône"*. De l'autre, les travaillistes estiment qu'il est naïf de s'en tenir, alors que l'économie est en crise, à un discours écologiste. Son nouveau rôle lui interdit désormais de s'immiscer, comme il en avait pris

l'habitude, dans l'administration des ministères, en particulier sur des sujets liés à l'environnement. Des pressions qui lui furent souvent reprochées.

Par ailleurs, critiques et invectives accueillent régulièrement ses démarches en faveur de l'œcuménisme religieux qui ébranlent la primauté de l'Eglise d'Angleterre, religion d'Etat. Le prince s'est déclaré fasciné par les aspects sacrés du soufisme dans l'islam, par la liturgie catholique du Moyen Age et par le mélange d'art et de musique du culte orthodoxe. Sa défense de la société multiraciale revulse le pays profond, anglo-saxon et protestant. Lorsqu'il s'en prend aux grandes corporations – architectes, pétroliers, médecins, prélats anglicans ou financiers de la City –, les perfidies fusent pour prix de son audace.

Ses ennemis ridiculisent sa spiritualité, son ode aux remèdes naturels, l'harmonie qu'il recherche avec la nature. Ses positions fracassantes anti-OGM sont contestées par l'establishment scientifique. *"De quoi se mêle-t-il ?"*, tempêtent, pour leur part, les architectes modernistes quand le prince s'en prend à leurs créations. Pour ses détracteurs, ce diplômé d'histoire, d'anthropologie et d'archéologie de l'université de Cambridge est un poids léger, un illuminé qui confond trop souvent action et agitation, dynamisme et éparpillement.

La presse à scandale l'accuse de profiter des avantages de sa position. Charles et Camilla vont et viennent selon leur bon plaisir, insouciant de la logistique qu'imposent leurs déplacements, de leur coût pris en charge par le contribuable et des désagréments qu'ils occasionnent, affirment les critiques. Contrairement à son image gauchisante et bien qu'il se montre radin quand il s'agit de chauffer ou de nourrir ses invités, il mène grand train dans son domaine de Highgrove.

Qui d'autre que le prince de Galles peut se faire servir sept œufs à la coque afin de choisir dans le lot celui dont la cuisson est exactement à son goût ? Ce qui ne l'empêche pas d'avoir la cote auprès des sujets de Sa Majesté. Son mariage en 2005 avec Camilla, la femme qu'il aimait depuis leur première rencontre par un après-midi pluvieux à la lisière du terrain de polo de Windsor Great Park à l'été 1971, a scellé sa réconciliation avec l'opinion. Loin de l'hostilité qui avait suivi la mort de la princesse Diana en 1997, Charles est aujourd'hui perçu comme un futur bon roi. Reste à savoir si l'actuel prince-régent le sera une fois en exercice.

////

CULTURE

Les libraires français face à la révolution numérique

Le Monde.fr | 01.06.2013 Par Alain Beuve-Méry

Les 2 et 3 juin, les 700 libraires français, réunis à Bordeaux pour les Rencontres nationales de la librairie, aborderont sans doute d'un sujet de plus en plus récurrent : leur présence sur le Web.

"Si les clients veulent acheter des livres en tapotant sur leur ordinateur, c'est leur droit et nous devons nous adapter", estime Charles Kermarec, ex-responsable de la librairie Dialogues, à Brest, une des 400 "grandes" librairies (120 000 titres, 1 800 m²) mais qui reste minuscule, face à Amazon.

Depuis treize ans que le géant américain du commerce en ligne s'est implanté en France, il est devenu un acteur majeur du marché du livre. En 2012, le circuit de la vente en ligne représente 12 % du marché du livre en France, soit 420 environ millions d'euros. Sur ce pactole, la société Amazon capte 70 % du total. La Fnac se situe en deuxième position, devant les groupes Decitre et Chapitre.

"Quant à l'ensemble des sites mutualistes et des librairies indépendantes, ils pèsent à peine 10% de la vente en ligne", constate Renny Aupetit, qui dirige le Comptoir des mots à Paris, et est aussi un des responsables de Librest, un site de mutualisation des commandes de livres par Internet.

Si les libraires indépendants sont si timides sur le Web, c'est sans doute en partie parce qu'ils ont en mémoire la malheureuse expérience du site 1001 libraires.com, lancé sous l'égide du syndicat de la librairie française (SLF). Il s'est arrêté en 2012, après dix-huit mois d'exercice et près de deux millions d'euros partis en fumée... Pourtant, les grandes, petites ou moyennes librairies gagneraient à s'unir, pour être plus présentes en ligne.

UN SECTEUR FRAGILISÉ

Aujourd'hui, la librairie, comme les autres métiers du livre, est profondément impactée par la révolution numérique, même si l'avènement du livre vendu sous forme de fichier lu sur une tablette ou liseuse ne représente que 0,6 % du marché en 2012, soit 21 millions d'euros. Mais l'institut GfK prévoit un doublement des ventes pour 2013.

Le secteur dans son ensemble est par ailleurs fragilisé: le commerce du livre connaît un recul de 2 % à 3 % en moyenne depuis 2010, qui touche plus les grandes chaînes culturelles que le réseau des librairies indépendantes.

Début 2013, Virgin Megastore, cinquième groupe de distribution du livre en France, a fait faillite et le réseau Chapitre a annoncé la fermeture de 12 librairies sur 57. Quant-au groupe Kering (ex-PPR), il cherche toujours à se séparer de la Fnac, le premier réseau de distribution. Avec un taux de rentabilité de 0,6%, *"la situation des librairies demeure très tendue"*, observe Guillaume Husson, délégué général du SLF.

Les libraires ont pourtant des cartes dans leur jeu. Avec 45 % de parts de marché (chiffres GfK), la librairie reste le premier réseau de vente de livres en France.

Selon un sondage réalisé auprès de 3 400 clients de la librairie pour les rencontres nationales de Bordeaux, 71 % déclarent avoir acheté des livres au cours de l'année 2012 et 96 % sont prêts à recommander leur librairie à un ami.

Les libraires doivent s'appuyer sur ce lien de confiance avec leurs clients, pour être présents en ligne. *"Ce n'est pas une question de business, mais de service à la clientèle"*, note l'un d'eux.

DÉMARCHE COLLECTIVE

Cette démarche a conduit Charles Kermarec à fonder, en 2011, le portail les libraires.fr, ouvert à tous les libraires indépendants. Comptant pour l'instant 56 librairies, – de la Galerne au Havre à la librairie Guillemot de Pont-Labbé (Finistère) – et une centaine d'ici à la fin de l'année, le portail propose 420 000 références. *"Toute commande, passée avant 11heures du matin est assurée le lendemain"*, assure M.Kermarec. Les clients peuvent commander des livres physiques qui sont disponibles en librairie ou expédiés à domicile. L'achat de fichier numérique est aussi possible.

La deuxième démarche collective est celle imaginée par le réseau Librest. *"Sur Internet, il ne suffit pas d'être référencé, il faut avoir un rôle actif"*, martèle Renny Aupetit. Avec la librairie.com, ils ont créé une adresse unique sur laquelle un client peut rechercher un livre qui lui sera ensuite envoyé dans une librairie ou une maison de la presse. Il existe aussi des sites de réservation, comme Place des libraires, qui indiquent dans quel point de vente se trouve un livre souhaité par un client.

Mais le groupe lyonnais Decitre est le seul à se poser en concurrent global d'Amazon. En 2012, il a lancé TEA (the Ebook Alternative), une plate-forme de téléchargement livres numériques, il soustraite par ailleurs la librairie en ligne de Système U, qui a ouvert le 22 mai.

Alain Beuve-Méry

///

L'édition française n'a pas fait sa révolution numérique

LE MONDE | 21.03.2013 Par Cécile Ducourtieux

Jeudi 21 mars, à quelques heures de l'ouverture officielle du 33^e Salon du livre, devait être signé au ministère de la culture le nouveau "contrat d'édition", qui fixe les conditions d'exploitation des œuvres par les éditeurs.

Cela fait quatre ans que les professionnels du livre planchent sur ce texte. La précédente mouture datant de 1957, il avait besoin d'être revu, notamment pour prendre en compte les modalités de rémunération des auteurs à l'ère du numérique, des liseuses et des livres digitaux...

Il faut encore que le texte fasse l'objet d'un projet de loi, qui pourrait être présenté à la fin du printemps. *"Nous allons désormais disposer d'un cadre légal. Nous n'en avons pas, cela explique en partie le faible poids du livre numérique dans l'Hexagone"*, assure Vincent Montagne, le président du Syndicat national de l'édition (SNE).

Les Français n'ont dépensé en 2012 que 21 millions d'euros dans des e-books, soit 0,6 % du chiffre d'affaires du secteur (4,13 milliards d'euros), selon l'institut GfK. Rien à voir avec les Etats-Unis, où la part de marché des livres numérisés est déjà de presque 15 %, selon l'institut BookStats. A en croire le magazine en ligne *Publishing Perspectives*, les livres digitaux ont représenté 19 % des ventes de l'éditeur Penguin au deuxième trimestre 2012, et 14 % de celles de HarperCollins. Au Royaume-Uni, l'édition numérique pèse déjà 8 % du marché.

PEU DE PIRATAGE

"Aux Etats-Unis, l'autoédition est intégrée dans les chiffres, cela les grossit. Alors que cette pratique n'existe quasiment pas chez nous", nuance Alban Cerisier, président de la commission numérique du SNE. Il n'empêche, le professionnel le reconnaît, le marché français n'a pas encore fait sa "bascule" vers l'Internet.

L'absence d'un contrat d'édition modernisé n'explique pas tout. Le piratage des livres sur Internet reste modeste et n'a pas poussé, comme dans la musique, les éditeurs à mettre plus en avant leur offre numérique.

Par ailleurs, "le Kindle, la liseuse du géant Amazon, n'a débarqué en France qu'en 2011 alors qu'elle a été lancée en 2007 aux Etats-Unis", ajoute M. Montagne. Et, dans l'Hexagone, les ventes de ces terminaux consacrés à la lecture n'ont pas décollé, malgré des prix attractifs (le Kindle à 79 euros, par exemple). L'institut GfK prévoit qu'il ne se vendra que 500 000 liseuses en France cette année, contre plus de 5 millions de tablettes.

UN RÉSEAU DE LIBRAIRIES DENSE

Il y a aussi, "et ce n'est pas forcément un mal, au contraire", souligne Stéphane Aznar, directeur général des éditions Harlequin en France, l'exceptionnelle densité du réseau des librairies "en dur". L'Hexagone en compte 3 500, dont nombre de petits indépendants, et plus de 600 "grandes surfaces culturelles", selon GfK. "Dès lors, la nécessité d'aller acheter son livre en ligne parce qu'on ne le trouve pas chez son libraire se pose moins qu'aux Etats-Unis", assure M. Cerisier.

Les professionnels avancent aussi des problèmes liés à l'offre. Les livres numériques sont ainsi protégés par des "DRM", ces dispositifs introduits pour éviter la copie des oeuvres et leur piratage, qui empêchent, par exemple, de prêter son livre à un proche.

Il y a aussi le prix des ouvrages digitaux, qui reste élevé. Il est contrôlé par les éditeurs, et non les distributeurs – c'est le fameux principe du prix unique du livre, qui s'applique aussi au digital depuis 2011. La majorité des maisons d'édition proposent pour leurs e-books des prix entre 20 % et 30 % moins chers que leurs équivalents "papier".

Cette question du prix est très sensible : la profession assure que si les charges liées à l'impression ont disparu, fabriquer un ouvrage numérisé a encore un coût. Et que le nombre de titres numériques vendus n'est pas encore suffisant pour l'amortir.

"Nous savons bien que les lecteurs attendent une baisse des prix, nous le constatons quand nous organisons des promotions ponctuelles, comme en 2012, avec des ouvrages de la collection Folio numérisés", reconnaît M. Cerisier. Mais les éditeurs ne peuvent prendre le risque de trop anticiper en baissant les prix d'un coup, "le marché n'est pas encore mûr", assure M. Cerisier, par ailleurs responsable des développements numériques chez Gallimard.

Certains pointent les inquiétudes des professionnels du livre, qui voient plus Internet comme une menace que comme une opportunité. Et qui n'ont pas forcément envie de déstabiliser une filière tout entière pour un marché naissant. "Nous, nous sommes plus libres, nous n'avons pas à préserver une activité livre de poche qui pourrait souffrir de la concurrence du numérique", glisse Claire Deslandes, directrice éditoriale de Bragelonne, spécialiste de la science-fiction.

Internet, ce sont ces petites maisons dynamiques, mais aussi ces nouveaux venus dans le secteur, ces géants nord-américains aux moyens considérables, Amazon, Apple ou Google, qui, pour l'instant, menacent surtout les libraires, mais lorgnent aussi du côté de l'édition.

M. Cerisier l'assure : "Nous ne considérons désormais plus le numérique comme un mal nécessaire. Toute la profession y va. La preuve, désormais, quasiment toutes les nouveautés sont aussi proposées en version digitale, simultanément à leur sortie en librairie. On commence même à enregistrer des succès. Avec des œuvres de Marc Dugain ou Jean-Christophe Rufin par exemple, qu'on a vendu récemment à 7 000 ou 8 000 exemplaires numériques à chaque fois."

Cécile Ducourtieux

Les amateurs de e-books sont de grands lecteurs

Selon un baromètre établi par le Syndicat national de l'édition avec la Société des gens de lettre, à paraître vendredi 22 mars, les amateurs de livres numériques sont de grands lecteurs de livres imprimés : 69 % des lecteurs de livres numériques déclarent avoir lu un livre imprimé pour la dernière fois il y a moins d'un mois, 22 % lisent vingt livres imprimés et plus par an. Ces lecteurs "numérisés" passent, en moyenne, une heure par jour à lire des textes numériques. La littérature est la catégorie la plus lue (66 %) et la plus achetée (60 %). Le recours à une offre illégale reste faible par rapport aux autres industries culturelles, quoique notable : 15 % des lecteurs de livres numériques déclarent avoir déjà eu recours à une offre illégale.

///

La littérature de genre a une longueur d'avance dans le numérique

LE MONDE | 21.03.2013 Par Cécile Ducourtieux

Certains éditeurs ne considèrent pas Internet comme une menace mais comme une opportunité, le moyen de toucher de nouveaux publics, de trouver de nouveaux auteurs, de s'essayer à de nouvelles formes d'écriture... En France, c'est particulièrement vrai de la littérature de genre, la bande dessinée, la science-fiction, la littérature érotique. Le Salon du livre, qui ouvre ses portes vendredi 22 mars, consacre une table ronde au phénomène.

Bragelonne, née en 2000, fait partie de ces maisons qui ont pris une longueur d'avance. Bien connue des passionnés de science-fiction et d'"heroic fantasy" (fantastique médiéval), elle publie désormais systématiquement et simultanément ses livres en version papier et numérique. Et assure réaliser entre 4 % et 5 % de son chiffre d'affaires avec les e-books. Elle propose ces derniers à environ 60 % du prix papier, une réduction plus forte que ce que pratiquent les grands éditeurs (des ouvrages en ligne 20 % moins chers seulement). Chez Bragelonne, un format poche numérisé est à 4,99 euros, un grand format, à 12,99 euros. *"Nous avons une communauté de lecteurs passionnés, très fidèles, plutôt geeks, qui ont une attente vis-à-vis du numérique. On ne veut pas les décevoir"* explique Claire Deslandes, directrice éditoriale.

Pour encourager les recrutements de nouveaux lecteurs en ligne, Bragelonne organise depuis 2012 des week-ends de promotion, en partenariat avec ses distributeurs, les cyberlibrairies. Durant trois jours, une partie de son catalogue est à 0,99 centime le titre. *"Pour notre dernière opération, en janvier, nous avons vendu 100 000 livres d'un coup"*, se félicite M^{me} Deslandes.

L'ATTRAIT DU DIVERTISSEMENT

Dans un autre genre, l'éditeur Harlequin fait aussi figure de pionnier. Il propose des ouvrages digitaux depuis 2008. En 2012, 10 % de ses revenus provenaient de ce type de ventes. Il vient même de lancer une collection d'ouvrages édités uniquement en version numérique, baptisée HQN. Les cinq premiers titres ont été mis en ligne lundi 18 mars.

*"Nous voulons explorer d'autres genres que le sentimental. On propose, par exemple, un roman d'horreur pour ados, à la manière de *Scream*"*, explique Stéphane Aznar, directeur général des éditions Harlequin France. Un roman gay devrait bientôt entrer au catalogue. Les prix démarrent à 2,99 euros par titre, plus les textes sont longs, plus les ouvrages sont chers. *"Cette nouvelle collection va nous permettre de mettre les livres à disposition des lecteurs bien plus vite. Peut-être que, de cette manière, on tombera aussi un jour sur notre *Fifty Shades of Grey* !"*, ajoute M. Aznar.

Le fait que cette littérature relève beaucoup du divertissement, qu'elle n'est pas forcément destinée à être archivée dans les rayonnages d'une bibliothèque, explique peut-être aussi l'appétence des lecteurs pour les versions numériques.

Cécile Ducourtieux

////

SOCIETE

Les "races humaines" existent ? Alors énumérez-les !

LE MONDE | 03.06.2013 Par Stéphane Foucart

"J'appartiens à la race blanche, vous appartenez à la race noire." Ainsi Eric Zemmour traçait-il, en novembre 2008, sur Arte, une ligne de démarcation entre lui et son interlocutrice, la militante antiraciste Rokhaya Diallo. L'écrivaine Nancy Huston et le biologiste Michel Raymond (CNRS) viennent aimablement d'offrir au polémiste, cinq ans plus tard, une formidable caution scientifique et intellectuelle.

Dans une tribune (*Le Monde* du 18 mai), les deux auteurs imaginent un parallèle audacieux. De même, disent-ils en substance, que la biologie constate un dimorphisme sexuel dans l'espèce humaine – hommes et femmes différent par certains traits –, elle documente des différences génétiques entre les diverses populations. Ces différences sont scientifiquement démontrées et valident, assurent M^{me} Huston et M. Raymond, le fait que la notion de race est, s'agissant de l'espèce humaine, pertinente. Ainsi, vouloir rayer le terme de "race" de la législation française – comme François Hollande s'y est engagé – relèverait d'un égalitarisme bien-pensant, avatar d'une forme moderne de lyssenkisme...

La critique est aussi forte que l'argumentaire est pauvre. Le premier argument mis en avant par les auteurs est un remarquable contresens. Puisqu'il existe différentes races de chiens – ce que chacun s'accorde à constater –, il n'y a pas de raisons valables à ce qu'il n'existe pas de races humaines. Ce faisant, les auteurs oublient de rappeler que la diversité des races canines est le fruit d'une sélection effectuée de longue date par l'homme, pour obtenir des animaux adaptés à telle ou telle fonction. Si l'on s'en tient à ce parallèle avec le chien, la race est la conséquence d'un élevage. D'où cet accident rhétorique : d'hypothétiques races humaines seraient le résultat d'une forme d'hygiène raciale. Point de races sans une volonté délibérée d'entretenir certains traits, certaines caractéristiques.

Les auteurs n'en restent pas au chien : ils invoquent le chimpanzé, la girafe ou le raton laveur et leurs multiples sous-espèces, qu'ils présentent également comme des analogues animaux aux supposées races humaines...

Là encore, l'argument est trompeur. Car, dans le reste du règne animal, ces sous-espèces ne tiennent qu'à l'occupation de niches écologiques distinctes. Or, l'une des singularités d'*Homo sapiens* est qu'il est fondamentalement migrateur. Il s'est affranchi de tous les environnements rencontrés après ses sorties d'Afrique successives, s'adaptant à l'ensemble des biotopes, créant ainsi une continuité de peuplement, des tropiques aux régions paléarctiques. Où, dans cette continuité, placer les frontières ?

Bien sûr, la sélection n'a jamais cessé son œuvre. Des différences de phénotype sont apparues au cours des derniers millénaires. Il est donc en effet absurde, comme le soulignent justement les auteurs, de contester la réalité de ces différences. Mais, les migrations et les mélanges de population n'ayant jamais cessé, ces différences s'inscrivent dans un continuum de diversité qu'il est impossible d'incarcérer dans une classification rigide de systématicien. L'ethnie, notion complexe qui tient compte de considérations socioculturelles, linguistiques, etc., peut parfois être invoquée, mais la race, comme catégorie biologique, est un leurre.

AU CŒUR DU MALENTENDU

Pour les auteurs, la variété des réactions à certains traitements médicamenteux en fonction des populations, ou les susceptibilités différentes à certaines maladies viennent corroborer "scientifiquement" la notion de race. Mais... les populations du grand ouest de la France sont très enclines à la luxation congénitale de la hanche : parle-t-on d'une race "ouest-française" ? Celles des îles et du pourtour méditerranéen sont plus sujettes à la thalassémie (une maladie du sang) : parle-t-on d'une "race méditerranéenne" ?

Ce hiatus entre perception et réalité biologique est au cœur du malentendu. Ce qu'au comptoir du Café du Commerce on nomme "race" ne recouvre aucune réalité biologique précise, mais est le résultat d'une construction sociale et/ou de perceptions visuelles : les "Noirs" ne constituent pas un groupe biologiquement homogène ou cohérent, pas plus que les "Blancs", les "Jaunes", etc.

Un individu né d'un homme à peau noire et d'une femme à peau blanche est immanquablement perçu par la société comme un Noir, alors que si l'on s'en tient à la génétique, il n'est pas plus noir que blanc. Ce que nous nommons "race" en langue commune n'a donc aucun fondement scientifique. Exemple : la nomenclature administrative américaine considère qu'il existe une "race" des "Blancs hispaniques". Faut-il y voir une réalité biologique ou plutôt la traduction d'une crainte de l'Amérique du Nord anglo-saxonne face à la pression migratoire de l'Amérique du Sud hispanophone ? En Europe, il ne viendrait à personne l'idée de discriminer une race "hispanique"...

Ainsi, l'exercice auquel se livrent les auteurs consiste à faire accroire qu'il existe des déterminants biologiques objectifs entérinant des catégories socialement construites par les vicissitudes de notre histoire ou la mesquinerie de nos préjugés. Ce travers a des précédents historiques connus. Il y aurait aussi eu un moyen plus expéditif pour réfuter les certitudes des deux auteurs. Les races humaines existent, dites-vous ? Alors énumérez-les...

foucart@lemonde.fr

Stéphane Foucart

////

LIBERTES - NTIC

Très chères données personnelles

LE MONDE | 02.06.2013 Par Yves Eudes

Un restaurant chic de Strasbourg, proche du Parlement européen. En ce jour d'avril, une quinzaine de convives déjeunent dans un salon privé. Il y a là deux députés, quelques assistants parlementaires, des fonctionnaires de la Commission, et face à eux, quatre membres de l'US Chamber of Commerce, association défendant les intérêts des entreprises américaines partout dans le monde – dont un senior manager arrivé tout droit de Washington.

Au menu du jour, un dossier hautement stratégique et très polémique : le Data Protection Regulation (DPR), projet de règlement visant à améliorer la protection des données personnelles des Européens quand elles sont stockées dans des bases de données ou qu'elles circulent sur Internet. Face aux fonctionnaires de la Commission qui défendent stoïquement leur projet, les Américains mènent une attaque sans merci.

Le DPR a été proposé en janvier 2012 par la commissaire à la justice, Viviane Reding, qui souhaite remplacer les règles disparates de protection de données personnelles actuellement en vigueur dans les 27 pays de l'Union par une loi commune. Pour toutes les démarches, un guichet unique sera instauré : si un internaute allemand est en conflit avec une entreprise basée en Irlande, il ne sera plus obligé de s'adresser à l'agence irlandaise de protection des données. L'agence allemande prendra son affaire en charge.

UN TRÉSOR DE 315 MILLIARDS DE DOLLARS

La Commission souhaite aussi renforcer la règle du "*consentement explicite*" : avant de s'emparer des données d'un consommateur, il faudra lui en demander la permission. Autre contrainte : la collecte de données sera autorisée uniquement pour servir les "*intérêts légitimes*" de l'entreprise, dans le cadre de son activité principale. Les entreprises de plus de 250 salariés devront nommer un "*délégué à la protection des données*".

Par ailleurs, le DPR réaffirme le "*droit à l'oubli*" : chacun pourra demander que ses données soient effacées – dans les limites du raisonnable, car sur Internet une suppression totale est souvent impossible. A noter que ce droit ne concernera sans doute pas les données publiées volontairement par un internaute sur un réseau social.

En cas de violation des nouvelles règles, l'amende sera sévère : jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires mondial de la société. Le DPR s'appliquera à toute entreprise étrangère visant les consommateurs européens, même si elle n'a pas de filiale en Europe.

Depuis un an, le projet est examiné par le Parlement. S'il voit le jour (probablement en 2014, pour une mise en application en 2016), il affectera tous les secteurs d'activité, publics et privés. Cela dit, les plus directement visés sont les sites Internet et les réseaux sociaux offrant des services gratuits, car leur *business model* repose entièrement sur la collecte et l'exploitation des données de leurs utilisateurs, pour établir des profils individualisés et envoyer des publicités ciblées. De même, les sites marchands et les applications pour mobiles ont développé des stratégies commerciales sophistiquées, fondées sur des fichiers clients mis à jour en permanence. Selon une étude américaine, les données personnelles des Européens représentaient en 2012 un trésor de 315 milliards de dollars.

UNE FORME SOURNOISE DE PROTECTIONNISME COMMERCIAL

Or, partout en Europe, ce marché est largement dominé par des sociétés américaines – Google, Facebook, Amazon, Apple, Microsoft, eBay –, plus, en coulisses, des centaines d'autres moins connues, qui forment une nébuleuse très dense. Les Américains estiment donc avoir leur mot à dire dans cette affaire. Officiellement, ils sont favorables à l'harmonisation des lois nationales, qui simplifiera les démarches administratives – même si, en réalité, les géants de l'Internet ont su jouer des différences entre Etats : Facebook et Google ont installé leurs filiales européennes en Irlande, où la fiscalité est avantageuse, et où l'agence nationale de protection des données est peu active.

Pour le reste, ils rejettent l'essentiel du projet. Selon eux, ces mesures bureaucratiques sont en fait un nouveau type de "barrières non tarifaires" – une forme sournoise de protectionnisme commercial. Elles viendront alourdir les coûts de fonctionnement des entreprises du secteur, ce qui nuira à l'innovation, à l'investissement et à l'emploi. En particulier, le consentement explicite et le droit à l'oubli sont jugés irréalistes et passésistes.

En fait, le déjeuner de Strasbourg a un objectif précis. Les membres de l'US Chamber sont venus présenter un rapport très alarmiste sur l'impact du DPR, s'il était voté en l'état : diminution des échanges transatlantiques, baisse du PIB européen, et même chute du revenu des ménages pouvant atteindre 3,9 %... Les fonctionnaires réfutent ces chiffres avec force et accusent les auteurs du rapport de partialité, mais les députés et les assistants ont pris note. Puis les Européens s'en vont peu à peu, laissant aux membres de l'US Chamber le soin de payer l'addition pour tout le monde.

VASTE OFFENSIVE AMÉRICAINE

Ces rencontres, très fréquentes à Strasbourg et à Bruxelles, font partie d'une vaste offensive. Les grandes sociétés américaines ont embauché leurs propres lobbyistes, dont beaucoup ont fait une première carrière au sein des institutions européennes. Le responsable de la stratégie politique de Google à Bruxelles, Antoine Aubert, travaillait auparavant pour la Commission européenne. De son côté, pour diriger son bureau de Bruxelles, Facebook a embauché l'Allemande Erika Mann, qui fut députée européenne sociale-démocrate pendant quinze ans. Elle fut aussi présidente de l'association Transatlantic Policy Network, dont la mission est de "*promouvoir les liens les plus étroits possibles*" entre les Etats-Unis et l'Europe.

Parallèlement, plusieurs lobbies de l'industrie high-tech américaine, comme Techamerica ou Association for Competitive Technologies (ACT), ont ouvert des bureaux à Bruxelles – en général à moins de cinq minutes de marche du Parlement européen. Pour coordonner leur action contre le DPR, une quinzaine d'associations, y compris l'American Chamber of Commerce (filiale locale de l'US Chamber), se sont regroupées dans une nouvelle entité, baptisée Industry Coalition for Data Protection. Son principal porte-parole est l'Interactive Advertising Bureau, regroupant des professionnels de la publicité en ligne américains et européens.

Le dispositif est renforcé par des instituts de recherche comme l'European Privacy Association, animés par des intellectuels européens, mais financés en partie par des entreprises américaines. Dans leurs publications, leurs conférences et leurs interventions médiatiques, ils relaient le message de leurs sponsors, avec plus ou moins de nuances.

QUATRE MILLE AMENDEMENTS AU DPR DÉPOSÉS

A noter aussi l'action des grands cabinets d'avocats d'affaires anglo-saxons. Ainsi, la firme Hunton ESPERLUETTE Williams emploie à Bruxelles une dizaine d'avocats, dont cinq travaillent à plein temps sur des dossiers de protection des données.

Pour aller plus vite, les lobbyistes ont repris à leur compte une pratique classique : ils rédigent des propositions d'amendements prêts à l'emploi, qu'ils envoient aux eurodéputés jugés les plus favorables à leur cause – notamment les conservateurs et les eurosceptiques.

Le résultat est spectaculaire : en quelques mois, plus de quatre mille amendements au DPR ont été déposés, dont beaucoup sont directement inspirés de textes envoyés par les lobbyistes. L'ampleur du système a été mise au jour par le journaliste allemand Richard Gutjahr.

Avec l'aide d'un ami hacker, il a créé un moteur de recherche accessible sur Internet, baptisé "Lobbyplag" : *"Grâce à l'aide discrète de quelques assistants parlementaires, nous nous sommes procuré des propositions d'amendements envoyées par les lobbies. Puis, nous les comparons, mot par mot, avec les textes des amendements déposés par les députés." On découvre, par exemple, qu'un député britannique conservateur a déposé 55 amendements, dont 14 sont en fait des textes envoyés par Amazon, eBay et l'American Chamber of Commerce. Ils visent à supprimer les protections pour les données stockées sous pseudonyme, à baisser le montant des amendes en cas de violation du règlement, à faciliter le transfert de fichiers vers des sous-traitants, ou à limiter les droits des citoyens contre les profilages abusifs.*

Cette pratique inquiète le député vert allemand Jan Philipp Albrecht, rapporteur du projet au sein de la commission des libertés civiles, chargée d'amender et de voter le texte : *"Plus de 80 % des propositions d'amendements arrivant de l'extérieur proviennent des entreprises, et principalement des géants de la Silicon Valley." Il estime que, à la longue, le travail des lobbies s'avère efficace : "Ils sont si nombreux et si actifs que le même message semble arriver de partout à la fois. Cela crée une ambiance diffuse, qui influe sur l'état d'esprit général." Selon lui, de nombreux députés du groupe PPE (centre droit), qui étaient favorables au DPR en 2012, sont devenus hésitants, ou hostiles. Les députés verts et socialistes, qui souhaitent au contraire un durcissement du projet, se retrouvent sur la défensive.*

La commission des libertés civiles souhaite voter le texte amendé avant l'été, mais aucune date n'a été fixée. Commencera alors une nouvelle étape : les négociations entre le Parlement et le Conseil européen, pour arriver à un texte final. Certains Etats membres, notamment le Royaume-Uni et l'Irlande, souvent proches des positions américaines, semblent décidés à intervenir pour réduire les contraintes imposées aux entreprises.

Par ailleurs, le dossier du transfert transatlantique de données va être à nouveau abordé lors des négociations sur le nouvel accord général de libre-échange entre l'Union européenne et le gouvernement des Etats-Unis qui vont s'ouvrir cet été. Déjà, les lobbyistes du secteur privé se préparent pour ce nouveau combat.

Yves Eudes

////

LANGUE – SOCIETE

L'anglais, chance ou danger pour le français ?

LE MONDE | 03.06.2013 Propos recueillis par Marc-Olivier Bherer et Benoît Floc'h

Adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, le projet de loi sur l'enseignement supérieur facilite l'emploi de l'anglais à l'université. La polémique qu'il suscite relève-t-elle d'un folklore français ?

Jean-Marie Rouart : La France est un pays d'idées. Et les idées ont toujours été explosives. Quant à la langue française, elle est dans une situation effroyable. D'autant plus effroyable que les gouvernants et les Français ne s'en rendent pas compte.

Cette loi touche à l'être même du pays : la France est une idée. Et cette idée sans mots, eh bien, elle n'est plus rien ! Faut-il rappeler qu'il y a cinquante ans Emile Cioran, un Roumain, a lancé cet appel désespéré : *"Aujourd'hui que cette langue est en plein déclin, ce qui m'attriste le plus, c'est de constater que les Français n'ont pas l'air d'en souffrir. Et c'est moi, rebut des Balkans, qui me désole de la voir sombrer. Eh bien, je coulerai inconsolable avec elle !"*

Je ne suis pas contre l'anglais ! Je suis pour son apprentissage. Cependant, l'anglais dégrade le français. Et cela ne nous choque même plus. C'est lamentable. Les formes passives, empruntées à l'anglais, se multiplient. Exemple : *"Vous êtes demandé au téléphone"*, au lieu de *"On vous demande au téléphone"*. La langue française ne sera bientôt plus une langue authentique, mais une sorte de pidgin.

Là est le plus grave. Le problème n'est pas celui des anglicismes, c'est-à-dire du vocabulaire. Nous utilisons beaucoup de mots anglais, et cela peut être acceptable. Même si un snobisme fait rage, celui de créer des mots pseudo-anglais qui, dans cette langue, ne veulent rien dire.

Luc Ferry : Il y a une passion pour la langue française, et je la partage. Les fautes sont de plus en plus fréquentes. Nos hommes politiques les plus éminents n'y échappent pas : *"Nous avons convenu..."*, *"Vous vous en rappelez..."*, *"La décision que j'ai pris"*, etc. Ce déclin m'est extraordinairement pénible. La langue, c'est un patrimoine et un espace de pensée communs. Mais ce phénomène n'a aucun rapport avec l'enseignement en anglais. Parler mal l'anglais n'est pas un gage de parfaite maîtrise du français. Le triste état de notre langue s'explique par deux grandes causes : derrière la prédominance de l'anglo-américain, il y a le fait que la culture contemporaine est devenue, pour l'essentiel, et pour son malheur, une culture scientifique et commerciale. Or, dans ce domaine, l'anglo-américain est dominant.

Deuxième cause, le français est mal parlé, parce qu'il est mal appris. L'impérialisme de l'anglais n'y est pour rien. Près de 35 % des enfants qui entrent en 6^e rencontrent de grandes difficultés en lecture et en écriture. Ils ne liront jamais un livre en entier. C'est l'urgence absolue.

Par ailleurs, ni vous ni moi n'avons inventé le français. Tout comme la civilité (ou la politesse), il constitue un patrimoine héréditaire. Hélas, ils sont tous les deux en perdition sous les effets de l'immense mouvement de déconstruction des traditions et des patrimoines qui a caractérisé le XX^e siècle.

Pour en revenir au projet du gouvernement, ne fallait-il pas adapter le droit à la réalité, l'emploi répandu de l'anglais dans l'enseignement supérieur ?

J.-M. R. : Les Français réclamaient-ils vraiment que l'anglais fût introduit à l'université ? Non. Ce n'était pas un besoin. Les responsables des établissements de l'enseignement supérieur pensent autrement, car ils suivent une voie de marchandisation. On veut vendre la France par appartements... Le vrai problème, c'est une université sinistrée, un collège dans lequel on n'apprend plus les rudiments de la langue. L'inculture littéraire et historique est générale. Il y a un mois, je suis intervenu dans une classe de 3^e. J'ai demandé : *"Connaissez-vous Flaubert ?"* *"Non"*, *"Chateaubriand ?"* *"Non"*, *"Corneille ?"* *"Oui, c'est un chanteur !"* Là est l'urgence. Un ancien ministre de l'éducation nationale devrait être désespéré de ce que l'on est obligé de donner des leçons d'orthographe à l'université.

Autre problème, ce texte détricote la loi Toubon, seul geste d'indignation pour essayer de protéger la langue française. [Adoptée en 1994, elle vise à en protéger l'usage, notamment dans l'enseignement supérieur.]

L. F. : Elle a été calamiteuse.

J.-M. R. : Nous sommes peut-être gaullistes tous les deux, mais nous n'avons pas la même conception du gaullisme. La loi Toubon a été excellente, car elle constitue une prise de conscience. Si elle n'a pas été respectée, c'est la faute des pouvoirs publics.

L. F. : C'est la loi la plus absurde que l'on ait adoptée concernant l'université depuis que celle-ci existe ! Pourquoi, d'ailleurs, l'Académie française ne s'est-elle pas mobilisée lorsque les grandes écoles ont commencé à donner des cours en anglais ?

Si l'on veut attirer des étudiants non francophones venant du Brésil, de l'Inde, de la Russie ou de la Chine, on doit leur offrir quelques cours dans lesquels ils ne seront pas totalement perdus. Si nous ne le faisons pas, nous aurons uniquement des étudiants issus de nos anciennes colonies. Or, notre intérêt aujourd'hui est d'élargir le vivier des étudiants étrangers, car ils reviendront chez eux avec un bout de France accroché à leur cartable.

De même, pour défendre la culture française, il faut pouvoir organiser des cours, des colloques, des conférences en anglais. En outre, la maîtrise de l'anglais est indispensable pour nos enfants. Or, personne n'a jamais appris une

langue en classe ! L'immersion est bien plus efficace. Les écoles bilingues et les grandes écoles l'ont bien compris. L'université doit pouvoir en faire autant.

L'usage de l'anglais ne risque-t-il pas de se généraliser peu à peu, comme cela s'est vu dans le nord de l'Europe ?

L. F. : Le gouvernement assure qu'il n'y aura que 1 % de cours en anglais. Il n'y a donc pas de risque de généralisation.

J.-M. R. : Jusqu'à présent, l'utilisation de l'anglais était une tolérance. C'est pour cela que cette loi n'était pas nécessaire et qu'elle est grave. On se retrouve dans la situation où l'on ajoute des lois sur des lois. Je suis étonné qu'un philosophe considère qu'autoriser 1 % de cours en anglais à l'université, ce n'est pas toucher à un principe. Cette loi est anticonstitutionnelle, car la Constitution dispose que le français est la langue de la République.

M. Ferry affirme que les étudiants étrangers emporteront un morceau de la France dans leur cartable même s'ils reçoivent leur enseignement en anglais. Cela me paraît une bien étrange conception de la langue française et donc de la France. Comme l'a dit Ernest Renan, on ne peut pas prendre l'histoire de France en morceaux.

On touche ici à l'idée de la France, et c'est ce qui déchaîne les passions. La langue française porte quelque chose de plus grand qu'elle-même, quelque chose de généreux que n'a pas l'anglais. L'anglais porte avec lui le commerce.

L. F. : La constitutionnalité de cette loi ne fait aucun doute. Je me suis intéressé aux écoles bilingues lorsque j'étais ministre de l'éducation nationale. Elles ont le droit d'utiliser l'allemand, l'italien, aussi bien que l'anglais, pourvu que cela ne dépasse pas un certain pourcentage. Elles n'enfreignent aucun principe constitutionnel.

J.-M.R. : Il est affligeant de constater l'absence de politique de la francophonie. Si l'on souhaite attirer des étudiants étrangers, que l'on commence par cela. Les pays francophones sont navrés de voir à quel point nous sommes laxistes, à quel point nous ne défendons pas notre langue. Les étudiants francophones préféreraient entendre cette langue, qui reste un chef-d'oeuvre. Ils ont l'impression que l'on met un *drugstore* dans la cathédrale de Chartres. D'ailleurs, beaucoup d'étrangers se sont convertis à notre langue : Eugène Ionesco, Romain Gary et bien d'autres. Descartes ne doit pas son succès au fait qu'il écrivait en latin. Montaigne et Rousseau n'ont-ils pas eu une égale renommée alors qu'ils écrivaient en français ?

L. F. : Si Spinoza, Leibniz et Descartes ont pu lire les ouvrages les uns des autres, c'est parce qu'ils s'exprimaient en latin, car la langue maternelle de Leibniz était l'allemand, celle de Spinoza le hollandais, et celle de Descartes le français. La langue commune était alors le latin. Aujourd'hui, c'est une position occupée par l'anglais. M. Rouart et moi-même nous entendons pour défendre le français. Ce qui nous différencie, c'est la question de la finalité de la loi sur l'enseignement supérieur.

La question de la langue touche à des passions démocratiques qui sont extrêmement puissantes. Mais croire que nous sommes en train d'abdiquer devant l'impérialisme américain me paraît abusif. L'extrême gauche et la droite souverainiste se rejoignent soudainement.

Ce débat ne montre-t-il pas le malaise de la France dans la mondialisation ?

L. F. : Evidemment. Ce qui est compréhensible, car on vit dans une mondialisation qui est culturellement anglo-saxonne. La France se sent menacée à juste titre, je n'ironise absolument pas là-dessus. La culture anglo-saxonne est fondamentalement libérale : elle va du particulier vers l'universel, de la société civile vers l'Etat, qui a pour modèle politique la jurisprudence.

Nous avons une tradition jacobine qui s'est incarnée à gauche, même chez les communistes, autant qu'à droite chez les gaullistes - si tant est que l'on puisse considérer que le gaullisme est de droite. Cette tradition est présente dans le code Napoléon : le droit va de l'Etat vers la société civile. Il faut rappeler que la France est le plus vieil Etat-nation du monde.

Cette opposition culturelle explique que la France se sente menacée par la mondialisation. Cette crainte du déclin fait de l'enseignement en anglais à l'université un sujet explosif. Gardons les pieds sur terre ! Il s'agit seulement d'autoriser quelques cours en anglais. Et si je le dis aussi fort, c'est que ce débat occulte les vraies raisons du déclin du français.

J.-M. R. : La mondialisation est une catastrophe.

L. F. : Pas du tout.

J.-M. R. : Elle est une forme de barbarie qui détruit et aplanit toutes les identités. Elle est destructrice sur le plan économique, écologique, politique. Avant d'être anglo-saxonne, c'est une énorme machine commerciale. Je suis pour l'universalisme, son contraire. La mondialisation emploie certes la langue anglaise, mais sous une forme médiocre. Le français résiste davantage à la médiocrité.

Marc-Olivier Bherer et Benoît Floc'h

Jean-Marie Rouart de l'Académie française

Né en 1943, Jean-Marie Rouart est journaliste et écrivain. Il publie son premier roman en 1974, *"La Fuite en Pologne"* (Grasset). Il est lauréat du prix Interallié en 1977 pour *"Les Feux du pouvoir"* (Grasset) et du prix Renaudot en 1983 pour *"Avant-guerre"* (Grasset). Il a été élu à l'Académie française en 1997. Son dernier ouvrage est *"Napoléon, ou la Destinée"* (Gallimard, 2012).

Luc Ferry, Philosophe

Né en 1951, Luc Ferry est président délégué du Conseil d'analyse de la société depuis 2004. Longtemps professeur de philosophie, il a occupé les fonctions de ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche entre 2002 et 2004.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages et essais, dont *"Kant, une lecture des trois Critiques"*, (Grasset, 2006) et *"La Révolution de l'amour"* (Plon, 2010).

////

LIBERTES

Le FBI aurait accès aux serveurs de Google, Facebook, Microsoft, Yahoo! et d'autres géants d'Internet

Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 07.06.2013

Le scandale Verizon, qui a éclaté après les révélations du Guardian sur la saisie automatique des centaines de millions de données téléphoniques de citoyens américains, pourrait bien constituer la première étape d'une série de révélations sur les pratiques d'espionnage des communications opérées dans le plus grand secret par l'Etat américain. Le quotidien britannique affirme, en effet, dans son édition de vendredi 7 juin, que l'Agence nationale de sécurité américaine (NSA) et le FBI ont ainsi accès aux serveurs de neuf géants américains de l'Internet, dont Microsoft, Yahoo!, Google et Facebook, pour y surveiller les activités d'étrangers.

Le quotidien américain *The Washington Post* publie des documents sur ce programme secret, fournis par un ancien employé du renseignement. Ces documents, dont une présentation PowerPoint, expliquent le partenariat entre l'agence d'espionnage NSA et les sociétés Internet. Le programme secret, au nom de code "Prism", est en place depuis 2007 et permet à la NSA de se connecter aux serveurs des entreprises, via un portail, pour consulter des informations sur des utilisateurs dont il existerait des éléments permettant de penser *"raisonnablement"* qu'ils sont à l'étranger, le tout sans ordonnance de justice. La loi américaine protège ses citoyens d'une surveillance faite sans ordonnance, mais les personnes hors du territoire ne bénéficient pas de cette protection et peuvent être espionnées en toute légalité.

SKYPE, "UN DES ACCÈS LES PLUS RICHES"

Selon le journal, *"les analystes qui utilisent le système sur un portail Internet à Fort Meade doivent entrer des 'sélecteurs', ou mots-clé de recherche, de façon à ce que la probabilité que la cible soit étrangère dépasse 51 %"*. Skype, AOL, Youtube, Apple et Paltalk participeraient également au système, et la plateforme d'hébergement de fichiers Dropbox devrait être ajoutée prochainement.

Selon le *Guardian*, la NSA peut consulter *"les courriers électroniques, les chats vidéo et audio, les vidéos, les photos, les chats comme Skype, les transferts de fichiers, les détails des réseaux sociaux, et plus"*. Les communications par Skype peuvent être espionnées en direct. Il s'agit de *"l'un des accès les plus riches (...) pour la NSA"*, selon le *Guardian*. Plus de 77 000 rapports de renseignements ont ainsi cité PRISM.

"PAS D'ENTRÉE CACHÉE"

Dans un communiqué adressé aux deux quotidiens, Google a démenti l'existence de liens directs entre ses serveurs et les services de renseignement américains. *"Nous ne divulguons de données à l'Etat fédéral qu'en accord avec la loi, et nous examinons ces demandes avec attention. Des personnes affirment que nous avons créé une 'porte d'entrée cachée' pour l'Etat dans nos systèmes, mais Google n'a pas de 'porte d'entrée cachée' pour que l'Etat accède à des données privées d'utilisateurs"*.

Le responsable de la sécurité de Facebook, Joe Sullivan, a également publié un communiqué employant des termes similaires. Apple a, lui aussi, nié avoir connaissance de ce programme, par la voix de sa porte-parole, Steve Dowling : *"Nous ne fournissons aucun accès direct à nos serveurs à des agences gouvernementales, et toute agence de ce type recherchant des données sur un client doit obtenir un mandat judiciaire"*.

"CELA VA AU-DELÀ D'ORWELL"

Mais ces révélations ont concrétisé les pires craintes des défenseurs des libertés individuelles, qui tentent depuis des années de faire la lumière sur l'utilisation par le gouvernement du Patriot Act, la loi votée après le 11-Septembre. *"Cela va au-delà d'Orwell"*, a dénoncé Jameel Jaffer, de l'ONG American Civil Liberties Union (ACLU), en référence au livre futuriste de George Orwell, 1984.

Une poignée d'élus, démocrates comme républicains, a dénoncé une atteinte à la vie privée *"indéfendable et inacceptable"*, selon les mots du sénateur Bernie Sanders. *"La saisie et la surveillance par la NSA de quasiment tous les clients de Verizon est une attaque stupéfiante contre la Constitution"*, a dénoncé le républicain Rand Paul.

De son côté, la Maison Blanche a démenti espionner les citoyens américains ou les personnes vivant aux Etats-Unis. Des parlementaires ont ensuite confirmé que le programme existait sous cette forme systématique depuis 2007, mais ne concernait que les *"métadonnées"* telles que le numéro appelé et la durée d'appel, et non le contenu des conversations. Sans confirmer formellement l'existence de ce programme, la Maison Blanche a assuré qu'il était indispensable à la lutte antiterroriste.

A lire : ***Scandale Verizon : Washington défend la saisie de millions de données***

"La priorité numéro un du président est la sécurité nationale des Etats-Unis. Nous devons avoir les outils nécessaires pour faire face aux menaces posées par les terroristes", a déclaré un porte-parole de la Maison Blanche, Josh Earnest. Le système a permis d'éviter *"un attentat terroriste important"* aux Etats-Unis *"ces dernières années"*, a même assuré le président républicain de la commission du renseignement de la Chambre des représentants, Mike Rogers.

Le directeur du renseignement américain, James Clapper, a estimé, pour sa part, que ces fuites menaçaient la sécurité nationale. Dans un communiqué, M. Clapper a indiqué que *"la divulgation non autorisée d'une ordonnance de justice secrète [forçant l'opérateur américain Verizon à livrer à l'Agence nationale de sécurité la totalité des données téléphoniques de ses abonnés] pose une menace potentielle à notre capacité à identifier et à répondre aux risques auxquels est confronté notre pays"*.

"ILS PEUVENT VRAIMENT VOIR VOS IDÉES"

En 2006, le quotidien *USA Today* avait provoqué la stupeur en révélant que la NSA récoltait secrètement les données de communications d'Américains auprès des grands opérateurs. Le programme ne concernait alors que les communications entre un interlocuteur situé aux Etats-Unis et un autre à l'étranger. Il avait ensuite été transféré sous l'autorité d'une cour secrète de 11 juges chargés d'approuver toute écoute. Verizon s'est contenté de relever dans un communiqué que la compagnie était légalement obligée d'obéir à une telle ordonnance.

"Une expérience directe de ces systèmes et un sentiment d'horreur face à ses possibilités a poussé un officier du renseignement à fournir la présentation PowerPoint sur Prism et d'autres documents au Washington Post pour révéler ce qu'il estime être une intrusion choquante dans la vie privée", écrit le *Washington Post*. *"Ils peuvent vraiment voir vos idées se former au fur et à mesure que vous les tapez"*, a confié cet officier au journal.

////

SOCIETE

Fin de "race"

LE MONDE CULTURE ET IDEES | 27.06.2013

Race. C'est peu de dire que le mot dérange. A peine prononcé, il provoque la méfiance, convoquant aussitôt les pires pages de notre histoire contemporaine. On le dit dépassé, mais il provoque encore des débats passionnés.

En France, le terme est resté si sulfureux que François Hollande s'est engagé à l'ôter de la Constitution française et qu'une proposition de loi visant à le supprimer de notre législation a été adoptée en première lecture, le 16 mai, par l'Assemblée nationale.

Initiative salubre ? Fausse bonne idée ? La question divise les militants de la lutte antiraciste, les historiens et les sociologues. Parfois de façon radicale. Plus de cinq siècles après être apparu dans la langue française, le mot reste explosif.

Race. Nom féminin, de l'italien *razza*. Dans le dictionnaire en ligne Wiktionnaire - plus rudimentaire, mais en l'occurrence aussi instructif que le Robert ou le Larousse -, le premier sens (vieilli) est pourtant simple : *"Lignée, ensemble des ascendants et des descendants d'une même famille."*

Mais dès la deuxième entrée, tout se complique : *"Groupe d'individus qui se distingue d'autres groupes par un ensemble de caractères biologiques et psychologiques dont on attribue la constance, non pas à l'action du milieu, mais à une lointaine hérédité."* Cette définition s'applique-t-elle à notre propre espèce ? Autrement dit : les races humaines existent-elles ? D'emblée, la question est biaisée, car elle peut être abordée selon deux angles : l'un naturaliste, l'autre historique.

DE CARL VON LINNÉ À LA BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Sur le plan strictement biologique, la réponse n'a cessé d'évoluer depuis le siècle des Lumières. En 1758, Carl von Linné (1707-1778) propose une division en quatre couleurs de peau : blanche, noire, jaune et rouge, auxquelles il assigne une morphologie et un tempérament.

Un siècle plus tard, la théorie darwinienne s'en mêle, qui donne lieu à d'interminables débats sur l'origine et l'invariabilité des races. A l'aube des années 2000, la biologie moléculaire réfute tout en bloc : les humains ont en commun 99,9 % de leur patrimoine génétique - l'espèce est donc unique et indivisible.

Dix ans plus tard, la puissance de la génétique nuance cette affirmation : il existe bien des différenciations héréditaires stables entre groupes humains, mais la subtilité de ces variations et les mélanges rendent bel et bien caduc le terme de race.

"Par définition, la race réunit les individus qui ont certaines particularités héréditaires communes assez marquées pour qu'on puisse les rassembler en un groupe, mais insuffisantes pour que ce groupe constitue une espèce distincte, résume l'historien des sciences André Pichot. Les races n'ont jamais été plus précisément définies. Elles ont toujours admis un certain arbitraire, et, contrairement à ce qu'on prétend souvent, elles n'ont jamais eu de définitions essentialistes ou typologiques. C'est pourquoi il est absurde de parler de l'existence ou de la non-existence des races : elles existent en taxonomie selon la définition que les taxonomistes en donnent ou selon l'usage qu'ils en font." Voil实现 pour la science.

Mais pour la science seulement. *"Par ailleurs, quoi qu'en pensent les généticiens, il y a des races dans le monde où nous vivons, poursuit-il. Car nous ne séjournons pas dans un monde de gènes, mais dans un monde d'hommes, et celui-ci est irréductible à celui-là."*

ORDONNER LA DIVERSITÉ HUMAINE OU LA HIÉRARCHISER ?

Réduire la race à la biologie, ce serait oublier la dimension sociale de ce terme, et ses terribles conséquences. L'esclavage, le colonialisme, l'eugénisme et l'extermination des juifs par le nazisme.

Ce serait aussi oublier que le besoin d'ordonner la diversité humaine s'est toujours accompagné de sa hiérarchisation. Et que le mot "race" a vite trouvé ses corollaires, "inférieure" et "supérieure". Une réalité historique que la France connaît d'autant mieux qu'elle fut une des grandes puissances coloniales du monde occidental.

Au XIX^e siècle, la plupart des Européens croyaient à la supériorité de la race blanche. La République française comme les autres. Sans cette conviction, la colonisation aurait-elle seulement été possible au pays des droits de l'homme ?

"Le fait de cette supériorité était accepté par les plus grands républicains, et n'excluait pas une certaine générosité, relève Pascal Blanchard, historien au groupe de recherche Achac (colonisation, immigration, post-colonialisme) du CNRS. Selon le vieux principe révolutionnaire, on partait aux colonies pour amener ces hommes et ces femmes vers la lumière."

En 1885, Jules Ferry prononce un discours devenu célèbre pour relancer les conquêtes coloniales au nom de la *"mission civilisatrice de la France"*. La même rhétorique est à l'oeuvre lors de l'Exposition universelle de 1889, où exhibitions et artisanats "indigènes" attireront des dizaines de milliers de spectateurs.

"PRINCIPE D'INIQUITÉ" ET DISCRIMINATIONS

La colonisation, souligne Pascal Blanchard, est ainsi le premier espace où le concept de race devient opérant dans les rapports politiques et sociaux, avec les inégalités de statuts, de droits et de devoirs qui lui sont associées.

"En 1930, il y avait plus d'habitants dans notre empire que dans l'Hexagone. Ce principe d'iniquité était donc imposé à plus de la majorité de la population dite française", rappelle-t-il. Une dimension discriminatoire à laquelle s'en ajoute une autre, plus pernicieuse : la notion de "race française" (on parlerait, aujourd'hui, de "Français de souche")."

"Ce mouvement émerge à la fin du XIX^e siècle, et n'est pas sans rapport avec la montée de l'antisémitisme, précise l'historien. Des médecins, des anthropologues s'attellent à définir cette "race" française. A savoir qui en est, qui n'en est pas, et quels sont les migrants qui vont la mettre en danger. Et, très vite, les politiques - de

gauche comme de droite - s'emparent du concept, qui fonctionne dans les meetings et dans les discours nationalistes."

Cette race-là devient efficace non plus en termes hiérarchiques, mais en termes d'exclusion. Elle s'opposera à l'immigration juive venue de l'Est, puis, entre les deux guerres, à l'immigration des juifs allemands après 1933. Jusqu'à atteindre son apogée avec la seconde guerre mondiale et le régime de Vichy.

Comment, dès lors, s'étonner que le mot soit devenu tabou au sortir de la Shoah et de la décolonisation ? Que la science elle-même hésite à l'utiliser ?

"Etudier la diversité des groupes humains peut avoir des retombées médicales importantes et nous informe sur l'histoire des grandes migrations humaines, mais la race est un concept dont on n'a pas besoin", résume Evelyne Heyer, professeur en anthropologie génétique au Muséum national d'histoire naturelle.

UN "GESTE SYMBOLIQUE" MAIS "NÉCESSAIRE"

Faut-il pour autant le supprimer de la Constitution de la V^e République ? Le rayer de son article premier, qui dispose que la France *"assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion"* ?

Oui, répond sans hésitation l'avocat Alain Jakubowicz, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), qui avait formulé cette demande dans ses 50 propositions à destination des candidats à la présidentielle.

"Le mot "race", argumente-t-il, a été introduit dans la législation française en 1939, puis installé par les lois antisémites du régime de Vichy des 3 octobre 1940 et 2 juin 1941. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, cette terminologie a été reprise pour proscrire les discriminations, mais son utilisation d'alors est historiquement périmée. Même s'il s'agit d'un geste symbolique, il est donc nécessaire d'expurger le texte fondateur de la République française. Parce que ce mot n'apporte rien et peut faire du mal."

Oui, répond encore Pascal Blanchard. *"Oter ce mot de la Constitution, c'est acter le fait que l'inconscient collectif fonctionne encore à travers la grille de lecture de notre culture coloniale. Si nous voulons déconstruire peu à peu ce qui nous a bâti pendant deux siècles, si nous voulons entamer la déracialisation des rapports humains au cœur de la République, il faut commencer par là."*

L'urgence est, selon lui, d'autant plus grande que *"nous sommes en train de renouer avec une hiérarchisation des relations sociales héritée de ce passé"*. Comme le président de la Licra, l'historien déplore que ce projet ait été repoussé. L'Élysée, tout en assurant que la promesse de François Hollande n'était *"pas enterrée"*, a en effet récemment précisé qu'elle ne serait pas insérée dans la première révision constitutionnelle, prévue pour le 22 juillet.

CONSERVER LE MOT "RACE" POUR LUTTER CONTRE LE RACISME

Ce report n'est pas pour déplaire à Pap Ndiaye, professeur d'histoire nord-américaine à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), qui ne voit pas l'intérêt de cette mesure. D'une part parce que supprimer le mot "race" de nos textes de loi ne supprimera pas le racisme - mais sur ce point, tous sont d'accord. D'autre part et surtout parce que c'est précisément pour lutter contre les discriminations raciales que ce terme a été introduit dans la Constitution et dans nos codes.

"Le droit est une arme, un outil dont on dispose pour agir sur la société. C'est pourquoi il faut conserver ce mot dans notre Constitution, comme une condamnation solennelle des distinctions fondées sur la catégorie imaginaire de la race", développe-t-il.

Dans les pays anglo-saxons, souligne-t-il, la question ne se pose même pas. Le terme figure en bonne place dans le 15^e amendement de la Constitution américaine (qui décrète l'interdiction de refuser le droit de vote au prétexte de la race ou de la couleur de peau) sans susciter le moindre débat. Les Britanniques, eux, n'ont pas hésité à se doter en 1976 d'un "Race Relations Act", le texte qui régit la lutte contre les discriminations raciales.

L'embarras que suscite ce mot serait-il donc une spécificité française ? *"Le tabou vient de la seconde guerre mondiale, durant laquelle la France, plus que la Grande-Bretagne ou les États-Unis, a été traumatisée par le racisme biologique et le nazisme. Du coup, le mot a disparu du langage commun. Même l'extrême droite française évite de l'utiliser",* remarque Louis-Georges Tin, fondateur du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN), pour qui *"croire qu'il suffit de supprimer le mot pour supprimer le mal relève de la pensée magique"*.

A cette raison historique, Pap Ndiaye en ajoute une autre : le développement dans nos sciences sociales d'après-guerre de l'anthropologie structuraliste, un courant inspiré de la linguistique qui appréhende la réalité sociale comme un ensemble formel de relations. L'influence de Claude Lévi-Strauss (1908-2009) y est essentielle.

"Son ouvrage Race et histoire, publié en 1951, a quasiment banni des sciences sociales françaises la notion de races, au profit de celle de cultures", rappelle-t-il. L'anthropologie française, soucieuse de rompre avec les sciences coloniales, se concentre désormais sur les grands invariants de l'humanité.

Gommer les différences pour combattre les discriminations ? Pas plus que la suppression du mot qui fâche, l'efficacité du procédé ne convainc Pap Ndiaye : *"On comprend bien cette volonté sémantique de rompre avec un passé catastrophique, provenant à la fois de la dernière guerre et de la colonisation. Mais force est de constater que bannir la notion de race des sciences sociales n'a pas eu l'effet escompté. Pas plus que l'effort d'éducation qui a été fait dans les années 1960-1970 pour estomper les différences entre les peuples. Sinon, on ne serait pas aujourd'hui dans une situation où un petit tiers de la population française se déclare "un peu" ou "beaucoup" raciste."* La volonté de nier les différences pour favoriser l'intégration des étrangers montre là ses limites, voire sa perversité.

Certes, il est délicat de parler de race. *"Mais ne pas en parler l'est tout autant, et l'euphémisation ne fait qu'obscurcir le problème",* renchérit le sociologue Eric Fassin, pour qui la suppression de ce terme dans le droit signe surtout le recul de la lutte contre les discriminations raciales.

"LA RÉPUBLIQUE COMBAT LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE"

Les députés socialistes en ont eux-mêmes perçu le danger. Dans la proposition de loi amenée par le Front de gauche et adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, qui supprime de notre ordre juridique l'appartenance vraie ou supposée à une "race", ils ont imposé un amendement préalable : *"La République combat le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Elle ne reconnaît l'existence d'aucune prétendue race."* Une précaution qui, selon Eric Fassin, n'empêche pas que soit menée *"une politique effective de la race"*, notamment vis-à-vis des Roms.

"La persécution dont ces populations européennes font actuellement l'objet relève clairement de la discrimination raciale, que le gouvernement masque en parlant non pas de race, mais de culture, estime-t-il. Si l'on condamne ces gens à vivre au milieu des rats près des décharges, tout en disant qu'il est dans leur culture de refuser l'intégration, c'est qu'on les considère, de fait, comme faisant partie d'une autre race que nous."

Symbole puissant pour les uns, cache-misère pour les autres, la suppression du mot "race" de nos textes fondateurs soulève plus d'interrogations qu'elle n'apporte de solutions. C'est son mérite, mais aussi sa faiblesse.

"Supprimer le mot de la Constitution ou des textes de loi, c'est faire semblant de s'intéresser au racisme si ces mesures ne s'accompagnent de rien d'autre", résume Danièle Lochak. Professeure émérite de droit public à Paris-X, cette ancienne présidente du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) souligne que le terme figure dans toutes les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Lesquelles, ratifiées par la France, font à ce titre partie de son droit positif.

Elle remarque encore que, depuis 2003, plusieurs initiatives parlementaires ont été menées pour faire disparaître le terme tabou de notre arsenal législatif - aucune n'ayant abouti à ce jour.

Danièle Lochak rappelle, enfin, qu'un grand colloque avait été organisé en mars 1992 au Palais du Luxembourg et à la Sorbonne. Son titre : "Le mot race est-il de trop dans la Constitution française ?" Vingt ans après, on y est donc encore.

Catherine Vincent

/////